

**Comptes consolidés  
du Groupe  
Caisse des Dépôts  
au 31/12/2018**

**examinés et arrêtés par le directeur général de la Caisse des Dépôts  
en date du 20 mars 2019**



## SOMMAIRE

### ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Faits marquants	page 4
Evènements postérieurs à la clôture	page 8
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018	page 9
Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres	page 10
Bilan consolidé au 31 décembre 2018	page 11
Tableau de passage des capitaux propres du 1 <sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018	page 12
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2018	page 13
Information sectorielle 2018	page 15

### NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

<b>1. Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe</b>	page 17
<b>2. Application des normes IFRS 9 "Instruments Financiers" et IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients"</b>	
2.1 Principaux impacts de la première application IFRS 9 et IFRS 15	page 57
2.2 Cas particulier du Groupe CNP Assurances	page 57
2.3 Incidence de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 sur les capitaux propres	page 58
2.4 Transition du bilan consolidé au 1er janvier 2018	page 59
2.5 Tableau de passage des actifs et passifs financiers de IAS39 vers IFRS9	page 60
2.6 Tableau de passage des dépréciations IAS39 et IAS37 vers les dépréciations pour pertes attendues constituées selon IFRS9	page 61
<b>3. Notes relatives au compte de résultat consolidé</b>	
3.1 Produits et charges d'intérêts	page 63
3.2 Produits et charges de commissions	page 63
3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	page 64
3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	page 65
3.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	page 65
3.6 Produits et charges des autres activités	page 65
3.7 Charges générales d'exploitation	page 65
3.8 Coût du risque de crédit	page 65
3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs	page 65
3.10 Impôt sur les bénéfices	page 66
<b>4. Notes relatives au bilan consolidé</b>	
4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	page 68
4.2 Instruments dérivés de couverture - Actif et Passif	page 69
4.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	page 70
4.3.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	page 70
4.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	page 71
4.4 Titres au coût amorti	page 72
4.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	page 73
4.6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	page 74
4.7 Impôts courants et différés	page 75
4.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	page 76
4.9 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés	page 77
4.10 Participations dans les entreprises associées et coentreprises	page 78
4.11 Immobilisations	page 82
4.11.1 Valeurs brutes	page 82
4.11.2 Amortissements et dépréciations	page 82
4.11.3 Détail des engagements reçus sur contrats de location simple non résiliables	page 82
4.12 Ecart d'acquisition	page 83
4.13 Dettes représentées par un titre	page 84
4.14 Dettes envers les établissements de crédit	page 85
4.15 Dettes envers la clientèle	page 85
4.16 Compensation des actifs et passifs financiers	page 86
4.17 Provisions	page 87
4.18 Intérêts minoritaires	page 87
<b>5. Engagements donnés et reçus</b>	
5.1 Engagements donnés et reçus	page 89
5.2 L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie données	page 90
<b>6. Juste valeur des instruments financiers</b>	
6.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	page 92
6.2 Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	page 92
6.3 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)	page 93
<b>7. Facteurs de risque</b>	
7.1 Risques liés aux instruments financiers	page 95
7.2 Risques opérationnels et de non-conformité	page 115
7.3 Risque juridique et fiscal	page 118
<b>8. Transactions avec les parties liées</b>	
8.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe	page 120
8.2 Entités non contrôlées par le Groupe	page 121
8.3 Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi	page 122
<b>9. Rémunérations et avantages consentis au personnel</b>	
9.1 Charges de personnel	page 124
9.2 Effectif moyen des entreprises contrôlées	page 124
9.3 Engagements sociaux	page 124
<b>10. Informations relatives aux titres mis en équivalence et aux intérêts minoritaires significatifs</b>	
10.1 Entreprises associées significatives	page 127
10.2 Coentreprises significatives	page 130
10.3 Intérêts minoritaires significatifs	page 138
<b>11. Honoraires des commissaires aux comptes</b>	page 142
<b>12. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts</b>	page 144

## **FAITS MARQUANTS GROUPE CAISSE DES DEPOTS**

### **1 – Plan Logement : Dispositif de soutien au logement social**

La Caisse des Dépôts réaffirme son plein soutien à ses clients bailleurs sociaux avec deux priorités : accompagner les organismes de logements sociaux (OLS) dans leur transformation et soutenir leurs investissements pour répondre au besoin de logements dans les territoires.

La Caisse des Dépôts a mis en place un dispositif composé de différents produits permettant de répondre à des besoins spécifiques et nouveaux des OLS, avec deux enveloppes de financement d'un montant global de 6 milliards d'euros.

Une première enveloppe de 2 milliards d'euros, engagée le 5 juin 2018, de prêts de haut de bilan bonifiés, est destinée à accompagner les bailleurs sociaux dans leurs projets de construction et de rénovation, et à inciter à la consolidation du secteur. Cette enveloppe sera réservée aux bailleurs et aux groupes impliqués dans un projet de restructuration (fusion, reprise du patrimoine, adossement à un groupe).

La seconde enveloppe de 4 milliards d'euros de prêts à taux fixe, engagée le 4 juillet 2018, est destinée :

- pour moitié, au soutien à l'investissement des bailleurs sociaux dans la construction et la rénovation de logements sociaux ;
- pour moitié, à la renégociation à taux fixe de la dette des bailleurs sociaux, notamment afin d'accompagner la restructuration du secteur.

### **2 – Tonus Territoires**

Pour soutenir la production de logements sociaux en zones tendues, la Banque des Territoires déploie une nouvelle offre, dénommée « Tonus » dans le cadre du Plan Logement de la Caisse des Dépôts. Détenu, depuis fin 2018, à 100 % par la Caisse des Dépôts, le véhicule investira en nue-propriété dans la construction en zones tendues de logements sociaux dont les bailleurs seront usufruitiers pendant une période de 15 à 20 ans.

### **3 – CDC International Capital**

CDC International Capital, filiale à 100 % de la Caisse des Dépôts, développe depuis 2014 une activité d'investissement en capital aux côtés de fonds souverains internationaux, principalement dans des PME et ETI françaises non cotées. Afin de réunir dans un périmètre homogène l'ensemble des moyens d'action et des compétences du groupe qui se rattachent à l'accompagnement en capital des entreprises, il a été décidé de transférer CDC International Capital à Bpifrance le 14 décembre 2018.

## 4 – ICADE

Depuis l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2018, le conseil d'administration d'ICADE est composé de 14 administrateurs dont 5 indépendants. La Caisse des Dépôts conserve le contrôle sur ICADE et la participation est consolidée par intégration globale au 31 décembre 2018.

- **Sur l'activité tertiaire**, Icade a réalisé au 30 juin 2018, la fusion-absorption d'ANF Immobilier. C'est ainsi qu'au 31 décembre 2018, 7,7 % (en quote-part de détention) du portefeuille d'Icade est situé dans les grandes métropoles régionales notamment Lyon, Bordeaux, Marseille et Toulouse.

En cohérence, avec le plan stratégique annoncé en juillet dernier, ICADE a signé la vente :

- Des parcs d'affaires de Paris Nord 2, Colombes et de l'immeuble Axe Seine pour un montant total de 434 millions d'euros ;
  - De son siège situé à Issy les Moulineaux (l'immeuble Open) pour un montant de 99 millions d'euros. Icade reste l'occupant de l'immeuble au titre d'un bail signé concomitamment à la vente.
- **La Foncière Santé** poursuit le renforcement de sa position de leader en immobilier de santé en France avec l'acquisition d'EHPAD et la livraison de cliniques issues des opérations de développement et d'extension avec ses partenaires exploitants :
    - Acquisition pour un montant de 211 millions d'euros dont l'essentiel porte sur un portefeuille de 14 établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) acquis en juillet 2018 d'une valeur de 189 millions d'euros auprès du groupe Residalya qui restera locataire exploitant de ces EHPAD dans le cadre de nouveaux baux fermes de douze ans.
    - Par ailleurs, conformément au nouveau plan stratégique, ICADE a signé en octobre 2018 son premier investissement à l'international portant sur l'acquisition à terme de sept maisons de retraite médicalisées à construire dans le nord de l'Italie pour un montant de 112 millions d'euros.

## 5 – Evolution de l'actionnariat de TRANSDEV

Dans le prolongement de l'accord conclu entre la Caisse des Dépôts et le Groupe Rethmann le 2 octobre 2018, le Groupe Rethmann a acquis, en janvier 2019, les 30 % du capital de Transdev jusqu'alors détenus par le Groupe Veolia. En parallèle, le Groupe Rethmann a apporté à Transdev ses activités de Transport publics de voyageurs en Allemagne, via une augmentation de capital réservée de 4 % et a porté à 34 % après souscription à cette augmentation de capital, son niveau de détention du capital de Transdev.

Par conséquent, l'option de rachat d'intérêts minoritaires de 330 M€ comptabilisée en 2016 par la Caisse des Dépôts en dettes avec pour contrepartie une minoration des capitaux propres a été décomptabilisée au 31 décembre 2018.

La Caisse des Dépôts conserve le contrôle exclusif de Transdev, avec plus des deux tiers des droits de vote et 66 % du capital de Transdev en 2019, réaffirmant ainsi son rôle d'actionnaire majoritaire de long terme.

## 6 – CNP Assurances

En date du 30 août 2018, CNP Assurances a annoncé la conclusion d'un protocole d'accord engageant, prévoyant un nouvel accord de distribution exclusif à long terme jusqu'au 13 février 2041 au Brésil, dans le réseau de Caixa Econômica Federal (CEF), l'une des principales banques brésiliennes et l'une des cinq plus grandes en Amérique latine.

Ce nouvel accord s'appuie sur le succès historique du partenariat entre CNP Assurances et CEF depuis 2001, à travers leur filiale commune Caixa Seguros Holding (CSH) qui a démontré sa capacité à générer une combinaison de forte croissance, de rentabilité élevée et de cash-flows réguliers.

Le nouveau périmètre de l'exclusivité dans le réseau de CEF porte sur les produits de prévoyance, d'assurance emprunteur consommation et de retraite. Conformément aux termes du protocole d'accord non-engageant conclu fin septembre 2017, le nouvel accord de distribution sera mis en œuvre à travers une nouvelle société d'assurance commune qui sera créée à cet effet par CNP Assurances et Caixa Seguridade, la filiale de CEF regroupant ses activités d'assurance, dans laquelle les droits de vote seront répartis à hauteur de 51 % pour CNP Assurances et 49 % pour Caixa Seguridade, et les droits économiques à hauteur de 40 % pour CNP Assurances et 60 % pour Caixa Seguridade.

A la date de réalisation de la transaction, CSH transfèrera à la nouvelle société d'assurance commune les portefeuilles d'assurance afférents aux produits inclus dans le périmètre de l'accord (prévoyance, assurance emprunteur consommation et retraite).

L'opération est soumise à des autorisations des autorités de supervision et à la levée de conditions suspensives.

## 7 – Projet de création d'un grand pôle financier public au service des territoires autour de la Caisse des Dépôts et de La Poste.

La Caisse des Dépôts, le Groupe La Poste et La Banque Postale ont annoncé le 31 août 2018 que dans le cadre du projet de loi PACTE, le Gouvernement soumettra au débat parlementaire un projet d'amendement rendant possible la mise en œuvre du projet de création d'un grand pôle financier public au service des territoires autour de la Caisse des Dépôts (CDC) et de La Poste. Ce projet ambitieux vise à renforcer la cohésion des territoires et à lutter contre la fracture territoriale en donnant accès aux citoyens de l'ensemble des territoires à des services, notamment numériques ou d'aide à la personne (en particulier pour les seniors), à travers La Poste, opérateur de proximité au service des citoyens. Il favoriserait l'émergence d'un grand pôle financier public dans les territoires, incarnant l'intérêt général et à même d'offrir des services bancaires répondant aux besoins des collectivités locales, des entreprises et des particuliers, en alliant les compétences de La Banque Postale, de la Banque des Territoires de

la CDC et de Bpifrance, et en renforçant leurs coopérations et partenariats. La mise en œuvre de ce projet passerait par une prise de contrôle majoritaire de La Poste par la CDC, actionnaire actuel de La Poste aux côtés de l'Etat ; elle serait réalisée par voie d'apport par la CDC et l'Etat à La Poste de leurs participations au capital de CNP Assurances, dont La Poste ferait à son tour apport à La Banque Postale ; le partenariat commercial existant entre La Banque Postale et CNP Assurances serait ainsi renforcé, tout en maintenant le modèle ouvert et multipartenarial de CNP Assurances. Cette opération devra être approuvée par la Commission de surveillance de la CDC et les conseils d'administration des institutions concernées. Cette opération fera l'objet d'une procédure d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes avant la signature des accords définitifs. Une demande de dérogation à l'offre publique obligatoire sur CNP Assurances sera également soumise à l'Autorité des marchés financiers. La réalisation effective de l'opération, sous réserve de l'obtention des autorisations requises auprès des autorités administratives indépendantes françaises et/ou européennes compétentes, interviendrait à l'échéance du pacte d'actionnaires actuel de CNP Assurances fixée au 31 décembre 2019, ou plus tôt, si l'ensemble des parties s'accordent pour y mettre fin par anticipation.

## 8 – Engagement de discussions entre l'Etat et la Caisse des Dépôts en vue de lui transférer le contrôle de la SFIL

Dans le cadre de la création d'un grand pôle financier public, l'Etat et la Caisse des dépôts ont engagé des discussions en vue de confier à la CDC le contrôle de SFIL, banque publique de développement, 7<sup>ème</sup> banque française et premier émetteur d'obligations sécurisées du secteur public en Europe.

Cette opération permettrait de poursuivre la rationalisation de l'organisation des institutions financières publiques au service des territoires, en les regroupant au sein du groupe CDC.

Comme aujourd'hui, l'actionnariat de la SFIL resterait entièrement public.

## 9 – Première application des normes IFRS9 et IFRS15

La norme IFRS9 « Instruments financiers », adoptée par l'Union Européenne le 22 novembre 2016, est devenue d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les impacts de cette norme à cette date sont détaillés dans la note 2.1 et se traduisent notamment par une diminution des capitaux propres consolidés part du groupe de 90 millions d'euros.

La norme IFRS15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » adoptée par l'Union Européenne le 22 septembre 2016, est également devenue d'application obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'application de cette norme n'a pas d'impact significatif sur les comptes du groupe Caisse des Dépôts.

## **EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

Il n'y a pas d'évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice susceptible de remettre en cause de façon significative les comptes et les résultats du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2018.



## Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2018	31.12.2017 Publié <sup>(1)</sup>
Intérêts et produits assimilés	3.1	1 501	1 430
Intérêts et charges assimilées	3.1	(1 081)	(1 192)
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette			
Commissions (produits)	3.2	19	21
Commissions (charges)	3.2	(38)	(38)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.3	88	(5)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3.4		922
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.4	632	694
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	3.5	(5)	
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat			
Produits des autres activités	3.6	11 909	11 347
Charges des autres activités	3.6	(4 034)	(3 501)
<b>Produit net bancaire</b>		<b>8 991</b>	<b>9 678</b>
Charges générales d'exploitation	3.7	(7 597)	(7 454)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(638)	(596)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>756</b>	<b>1 628</b>
Coût du risque de crédit	3.8	(15)	(1)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>741</b>	<b>1 627</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)	4.10	281	(319)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Coentreprises)	4.10	1 167	1 296
Gains ou pertes nets sur autres actifs	3.9	29	34
Variations de valeur des écarts d'acquisition	4.12	(2)	(5)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>2 216</b>	<b>2 633</b>
Impôt sur les bénéfices	3.10	(307)	(531)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées		5	3
<b>Résultat net</b>		<b>1 914</b>	<b>2 105</b>
Intérêts des minoritaires	4.18	(146)	(199)
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>1 768</b>	<b>1 906</b>

(1) Les normes IFRS9 "Instruments financiers" et IFRS15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" mentionnées dans les notes annexes aux états financiers consolidés dans la partie "Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe" prévoient une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 sans avoir besoin de retraiter les états financiers comparatifs. En conséquence, les états financiers présentés au titre de l'exercice comparatif n'ont pas été retraités. L'impact de l'application de ces normes est détaillé dans la partie 2 "Application des normes IFRS9 et IFRS15" des notes annexes aux états financiers consolidés.

## Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisées nettes d'impôts directement en capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017 Publié <sup>(1)</sup></b>
<b>Résultat net</b>	<b>1 914</b>	<b>2 105</b>
<b>Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net</b>		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies		15
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat	4	(1)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	(1 054)	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture sur instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(567)	
<b>Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>(1 617)</b>	<b>14</b>
<b>Eléments recyclables ultérieurement en résultat net</b>		
Ecarts de conversion	(13)	(54)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		1 982
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	14	
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	(1)	50
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net comptabilisés directement en capitaux propres des autres entreprises mises en équivalence	(712)	48
<b>Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>(712)</b>	<b>2 026</b>
<b>Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>(2 329)</b>	<b>2 040</b>
Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres	<b>(415)</b>	<b>4 145</b>
Dont part du Groupe	(569)	3 950
Dont part des intérêts minoritaires	154	195

(1) Les normes IFRS9 "Instruments financiers" et IFRS15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" mentionnées dans les notes annexes aux états financiers consolidés dans la partie "Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe" prévoient une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 sans avoir besoin de retraiter les états financiers comparatifs.

En conséquence, les états financiers présentés au titre de l'exercice comparatif n'ont pas été retraités. L'impact de l'application de ces normes est détaillé dans la partie 2 "Application des normes IFRS9 et IFRS15" des notes annexes aux états financiers consolidés.

# Bilan consolidé au 31 décembre 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2018	01.01.2018 IFRS 9 / 15 <sup>(1)</sup>	31.12.2017 IAS 39
<b>Actif</b>				
Caisse, banques centrales		1 043	8 785	8 785
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	9 692	10 098	1 583
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	1 220	1 449	1 449
Actifs financiers disponibles à la vente				65 589
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.3	34 745	23 415	
Titres au coût amorti	4.4	51 045	57 761	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4.5	10 813	15 883	15 897
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4.6	3 981	3 543	4 828
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				22 953
Actifs d'impôts	4.7	484	232	235
Comptes de régularisation et actifs divers	4.8	5 312	7 364	7 288
Actifs non courants destinés à être cédés	4.9	64	14	14
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	4.10	24 218	24 718	24 661
Immeubles de placement	4.11	16 003	15 912	15 912
Immobilisations corporelles	4.11	2 673	2 628	2 628
Immobilisations incorporelles	4.11	671	717	719
Ecarts d'acquisition	4.12	1 038	1 002	1 002
<b>Total actif</b>		<b>163 002</b>	<b>173 521</b>	<b>173 543</b>
<b>Passif</b>				
Banques centrales		1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	981	2 230	2 230
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	1 318	1 562	1 562
Dettes représentées par un titre	4.13	33 212	39 433	39 433
Dettes envers les établissements de crédit	4.14	12 687	11 882	11 879
Dettes envers la clientèle	4.15	65 741	64 430	64 432
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				
Passifs d'impôts	4.7	1 340	1 754	1 765
Comptes de régularisation et passifs divers	4.8	6 925	10 190	10 139
Passifs non courants destinés à être cédés	4.9	82	12	12
Provisions	4.17	1 204	1 199	1 188
Dettes subordonnées		1	1	1
<b>Capitaux propres part du groupe</b>				
Réserves consolidées		29 820	28 496	23 556
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		4 265	6 777	11 800
Résultat de l'exercice		1 768	1 906	1 906
<b>Total Capitaux propres part du groupe</b>		<b>35 853</b>	<b>37 179</b>	<b>37 262</b>
Intérêts minoritaires	4.18	3 657	3 649	3 640
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>39 510</b>	<b>40 828</b>	<b>40 902</b>
<b>Total passif</b>		<b>163 002</b>	<b>173 521</b>	<b>173 543</b>

(1) Les normes IFRS9 "Instruments financiers" et IFRS15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients" mentionnées dans les notes annexes aux états financiers consolidés dans la partie "Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe" prévoient une application rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 sans avoir besoin de retraiter les états financiers comparatifs.

En conséquence, les états financiers présentés au titre de l'exercice comparatif n'ont pas été retraités. L'impact de l'application de ces normes est détaillé dans la partie 2 "Application des normes IFRS9 et IFRS15" des notes annexes aux états financiers consolidés.

Tableau de passage des capitaux propres du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables					Résultat net part du groupe	Capitaux propres part du groupe	Réserves Intérêts minoritaires	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des minoritaires	Résultat des minoritaires	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés	
	Réserves consolidées	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des instruments financiers sous IAS39 de CNP Assurances	Variation de juste valeur des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture	Réserves de conversion	Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Variation de valeur des écarts actuariels	Variation de juste valeur des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	Variation de juste valeur des instruments dérivés de couverture								
<i>(en millions d'euros)</i>																		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2017</b>	<b>22 659</b>	<b>9 403</b>		<b>833</b>	<b>(306)</b>	<b>33</b>	<b>(28)</b>	<b>(177)</b>		<b>1 783</b>	<b>34 200</b>	<b>3 333</b>	<b>114</b>	<b>105</b>	<b>3 552</b>	<b>37 752</b>		
Changements de méthode comptable																		
Affectation du résultat 2016	1 783									(1 783)				(105)				
Versement à l'Etat 2017 au titre du résultat 2016	(585)										(585)						(585)	
Premier règlement au titre du versement à l'Etat calculé sur la base des résultats du premier semestre 2017	(312)										(312)						(312)	
Distribution aux minoritaires												(239)				(239)	(239)	
Options de rachat d'intérêts minoritaires	(22)										(22)						(22)	
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(4)										(4)	3				3	(1)	
Autres variations	37	(6)			3	(1)		19			52	129	(1)			128	180	
Résultat de la période										1 906	1 906			199		199	2 105	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>																		
Ecarts de conversion						(196)					(196)		(23)		(23)		(219)	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres		3 137		(26)	5						3 116		12		12		3 128	
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat						(3)					(3)						(3)	
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat		(833)		(91)	34						(890)		8		8		(882)	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>23 556</b>	<b>11 701</b>		<b>716</b>	<b>(264)</b>	<b>(164)</b>	<b>(31)</b>	<b>(158)</b>		<b>1 906</b>	<b>37 262</b>	<b>3 331</b>	<b>110</b>	<b>199</b>	<b>3 640</b>	<b>40 902</b>		
Changements de méthode comptable																		
- Reclassement contribution CNP Assurances		(1 229)	1 814	(605)	20							17	(17)				(90)	
- Impact de l'application de la norme IFRS9	4 933	(10 472)		(17)	11	(1)	(1)		5 457		(90)						16	
- Impact de l'application de la norme IFRS15	7										7	9				9		
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018</b>	<b>28 496</b>		<b>1 814</b>	<b>94</b>	<b>(233)</b>	<b>(165)</b>	<b>(32)</b>	<b>(158)</b>	<b>5 457</b>	<b>1 906</b>	<b>37 179</b>	<b>3 357</b>	<b>93</b>	<b>199</b>	<b>3 649</b>	<b>40 828</b>		
Affectation du résultat 2017	1 906									(1 906)				(199)			(726)	
Versement à l'Etat au titre du résultat 2017	(441)										(441)				(285)		(441)	
Premier règlement au titre du versement à l'Etat calculé sur la base des résultats du premier semestre 2018	(542)										(542)						(542)	
Options de rachat d'intérêts minoritaires	246										246	103			103		349	
Opérations réalisées avec les actionnaires minoritaires	(12)										(12)						(12)	
Autres variations	16							26			46	14			14		60	
Résultat de la période			1		4	(1)				1 768	1 768			147	147		1 915	
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>																		
Ecarts de conversion					(1)	(104)					(105)		(4)		(4)		(109)	
Variation de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres	148		(492)	(104)					(1 835)		(2 283)		32		32		(2 251)	
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat						5					5						5	
Variation de valeur des instruments financiers rapportée au résultat	3		(11)								(8)		1		1		(7)	
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2018</b>	<b>29 820</b>		<b>1 312</b>	<b>(10)</b>	<b>(230)</b>	<b>(270)</b>	<b>(27)</b>	<b>(132)</b>	<b>3 622</b>	<b>1 768</b>	<b>35 853</b>	<b>3 388</b>	<b>122</b>	<b>147</b>	<b>3 657</b>	<b>39 510</b>		

## Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'année 2018

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les activités d'investissement représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et des immobilisations corporelles et incorporelles.

Les activités de financement résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres, les dettes subordonnées et les dettes obligataires.

Les activités opérationnelles comprennent les flux qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017 Publié</b>
<b>Résultat avant impôts (hors activités abandonnées)</b>	<b>2 216</b>	<b>2 633</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	1 131	1 112
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	34	(38)
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	287	229
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence (entreprises associées et coentreprises)	(1 448)	(977)
Pertes nettes/gains nets des activités d'investissement	784	101
Produits/charges des activités de financement		
Autres mouvements (1)	364	726
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>	<b>1 153</b>	<b>1 153</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	4 901	(2 392)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	755	5 885
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs financiers (2)	(14 779)	(1 462)
Flux liés aux immeubles de placement	(404)	(623)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs et passifs non financiers	120	432
Impôts versés	(621)	(744)
<b>Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(10 028)</b>	<b>1 096</b>
<b>Flux de trésorerie nets générés par l'activité opérationnelle</b>	<b>(6 659)</b>	<b>4 882</b>
Flux liés aux actifs financiers et participations	(1 059)	(1 504)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(511)	(532)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(1 570)</b>	<b>(2 036)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(1 010)	(1 049)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	678	650
<b>Flux de trésorerie nets liés aux opérations de financement</b>	<b>(332)</b>	<b>(399)</b>
<b>Effet des activités abandonnées sur la trésorerie</b>	<b>(5)</b>	<b>24</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et assimilée</b>		<b>(15)</b>
<b>Effet des changements méthode sur la période</b>	<b>30</b>	<b>24</b>
<b>Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>(8 536)</b>	<b>2 479</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>11 612</b>	<b>9 131</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	8 785	7 649
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 827	1 482
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>3 076</b>	<b>11 612</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales	1 043	8 785
Solde net des comptes de prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	2 032	2 827
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>(8 536)</b>	<b>2 480</b>

(1) Il s'agit principalement de la variation non monétaire des comptes de régularisation et de la variation en résultat de la juste valeur des actifs et passifs ;

(2) Cette ligne recense principalement les effets nets sur la trésorerie des émissions de la Caisse des Dépôts Section générale.

## Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales et CCP, les comptes à vue (actif et passif) des établissements de crédit, ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements, d'échéance en général inférieure à trois mois, sont

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2018</b>		<b>31.12.2017 Publié</b>	
	Créances	Dettes	Créances	Dettes
Caisse	2		2	
Banques centrales	1 041		8 783	
<b>Sous-total</b>	<b>1 043</b>		<b>8 785</b>	
Soldes à vue sur les établissements de crédit	3 590	1 661	3 862	1 147
OPCVM monétaires	104		112	
<b>Sous-total</b>	<b>3 694</b>	<b>1 661</b>	<b>3 974</b>	<b>1 147</b>
<b>Solde net de trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>3 076</b>		<b>11 612</b>	

## Information sectorielle 2018

### Pôle Gestion des Participations Stratégiques

	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Bpifrance		Banque - Assurance - La Poste		Immobilier & Tourisme		Infrastructure Transport		Total	
	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<i>(en millions d'euros)</i>												
Intérêts et produits assimilés	1 498	1 420						7	3	3	1 501	1 430
Intérêts et charges assimilés	(918)	(1 017)					(135)	(146)	(28)	(28)	(1 081)	(1 192)
Commissions (produits)	19	21									19	21
Commissions (charges)	(38)	(38)									(38)	(38)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	75	(7)	5	3			4	1	4	(1)	88	(5)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		918								4		922
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	632	690		1						3	632	694
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(4)						(1)				(5)	
Produits des autres activités	903	944		2			2 822	2 583	8 182	7 817	11 909	11 347
Charges des autres activités	(790)	(872)	(16)				(1 566)	(1 392)	(1 662)	(1 236)	(4 034)	(3 501)
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 377</b>	<b>2 059</b>	<b>(9)</b>	<b>6</b>			<b>1 124</b>	<b>1 053</b>	<b>6 499</b>	<b>6 562</b>	<b>8 991</b>	<b>9 678</b>
Charges générales d'exploitation	(671)	(609)	(10)	(9)			(691)	(665)	(6 225)	(6 172)	(7 597)	(7 454)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	(136)	(136)					(131)	(143)	(371)	(317)	(638)	(596)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>570</b>	<b>1 314</b>	<b>(19)</b>	<b>(3)</b>			<b>302</b>	<b>245</b>	<b>(97)</b>	<b>73</b>	<b>756</b>	<b>1 628</b>
Coût du risque de crédit	(10)	7					(6)	(5)	1	(3)	(15)	(1)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>560</b>	<b>1 321</b>	<b>(19)</b>	<b>(3)</b>			<b>296</b>	<b>240</b>	<b>(96)</b>	<b>70</b>	<b>741</b>	<b>1 627</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)	13	13			207	(386)	5	5	56	49	281	(319)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (Coentreprises)	30	72	408	607	534	521		11	195	85	1 167	1 296
Gains ou pertes nets sur autres actifs	18	(2)					(2)	1	13	35	29	34
Variations de valeur des écarts d'acquisition									(2)	(6)	(2)	(5)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>621</b>	<b>1 404</b>	<b>389</b>	<b>604</b>	<b>741</b>	<b>135</b>	<b>299</b>	<b>257</b>	<b>166</b>	<b>233</b>	<b>2 216</b>	<b>2 633</b>
Impôt sur les bénéfices	(232)	(500)					(53)	(14)	(22)	(16)	(307)	(531)
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	2	2					3				5	3
<b>Résultat net</b>	<b>391</b>	<b>906</b>	<b>389</b>	<b>604</b>	<b>741</b>	<b>135</b>	<b>249</b>	<b>243</b>	<b>144</b>	<b>217</b>	<b>1 914</b>	<b>2 105</b>
Intérêts des minoritaires							(165)	(163)	19	(36)	(146)	(199)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>391</b>	<b>906</b>	<b>389</b>	<b>604</b>	<b>741</b>	<b>135</b>	<b>84</b>	<b>80</b>	<b>163</b>	<b>181</b>	<b>1 768</b>	<b>1 906</b>

### Pôle Gestion des Participations Stratégiques

	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Bpifrance		Banque - Assurance - La Poste		Immobilier & Tourisme		Infrastructure Transport		Total	
	31.12.2018	01.01.2018 Retraité	31.12.2018	01.01.2018 Retraité	31.12.2018	01.01.2018 Retraité	31.12.2018	01.01.2018 Retraité	31.12.2018	01.01.2018 Retraité	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
<i>(en millions d'euros)</i>												
<b>Contribution Bilan</b>	<b>139 593</b>	<b>150 873</b>	<b>1 212</b>	<b>1 035</b>	<b>4 660</b>	<b>4 893</b>	<b>12 395</b>	<b>11 861</b>	<b>5 142</b>	<b>4 859</b>	<b>163 002</b>	<b>173 521</b>

## 1. Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe



## **1 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLICABLES DANS LE GROUPE**

### **I. BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS**

Le groupe Caisse des Dépôts applique le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2018. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_fr](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_fr)

Le groupe Caisse des Dépôts a préparé ses comptes consolidés au 31 décembre 2018 sur la base des principes de reconnaissance et d'évaluation des normes IFRS et interprétations de l'IFRS IC (IFRIC) telles qu'elles étaient applicables à la date de clôture.

Ces normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2017, à l'exception des normes, amendements et interprétations décrits ci-dessous (cf. point I.1).

#### **I.1. Normes, amendements et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Par rapport au 31 décembre 2017, les normes IFRS 9 « *Instruments financiers* » et IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* » sont applicables pour la première fois et ont des incidences sur les états financiers du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2018.

L'incidence de la première application de ces deux normes est décrite de manière détaillée dans la partie 2 du présent rapport financier (« Application des normes IFRS 9 et IFRS 15 »).

##### **➤ IFRS 9 « *Instruments financiers* » (règlement UE n°2016/2067 du 22 novembre 2016)**

La norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » remplace la norme IAS 39 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Elle définit de nouveaux principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Ces nouveaux principes sont décrits de manière détaillée dans le point III « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 9, le groupe Caisse des Dépôts a décidé de ne pas retraiter ses états financiers comparatifs 2017 au format IFRS 9. De ce fait :

- L'incidence de la première application de la norme IFRS 9 est comptabilisée dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Les données chiffrées présentées au titre du comparatif 2017 ont été établies en application de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, dont les principes comptables et les méthodes d'évaluation sont décrits dans le rapport financier 2017 du groupe Caisse des Dépôts.

Pour rappel, le groupe Caisse des Dépôts applique de manière anticipée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la disposition prévue par le paragraphe 7.1.2 de la norme IFRS 9. Ainsi, les variations de juste

valeur liées au risque de crédit propre des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option sont déjà comptabilisées en capitaux propres non recyclables au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

➤ **IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » (règlement UE n°2016/1905 du 22 septembre 2016) et amendements « Clarifications apportées à IFRS 15 » (règlement UE n°2017/1987 du 31 octobre 2017)**

La norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* » remplace les normes IAS 11 « *Contrats de construction* » et IAS 18 « *Produits des activités ordinaires* », ainsi que toutes les interprétations liées.

Cette norme, relative à la reconnaissance des revenus, n'affecte pas les revenus résultant des contrats de location, des contrats d'assurance et des instruments financiers.

Elle introduit un modèle unique de reconnaissance des revenus qui repose sur le transfert du contrôle du bien ou du service promis, lequel s'appuie sur des principes détaillés en cinq étapes clés. La norme IFRS 15 a été complétée par les amendements « *Clarifications apportées à IFRS 15* », lesquels ne modifient pas les principes sous-jacents de la norme. Ces amendements apportent cependant des précisions complémentaires sur la façon dont les principes d'IFRS 15 doivent être appliqués.

Ces nouveaux principes sont décrits dans le point III « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

Conformément à la possibilité offerte par la norme IFRS 15, le groupe Caisse des Dépôts a décidé de ne pas retraiter ses états financiers comparatifs 2017 au format IFRS 15. De ce fait :

- L'incidence de la première application de la norme IFRS 15 est comptabilisée dans les capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Les données chiffrées présentées au titre du comparatif 2017 ont été établies en application des anciennes normes IAS 11 et IAS 18, ainsi que des anciennes interprétations liées.

➤ **Amendements à IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » (règlement UE n°2017/1988 du 03 novembre 2017)**

Les amendements à la norme IFRS 4 ont vocation à aligner la date de première application de la norme IFRS 9 avec celle de la nouvelle norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (application au 1<sup>er</sup> janvier 2021, sous réserve de son adoption par l'Union européenne, cette date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 devant elle-même être repoussée d'un an, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, suite à une récente décision de l'IASB qui reste à formaliser).

Deux approches sont prévues par ces amendements :

- La première approche dite « approche par superposition » est ouverte aux entités d'assurance qui ont choisi d'appliquer IFRS 9 dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette approche prévoit un reclassement en capitaux propres de la volatilité additionnelle en résultat engendrée par l'application de la norme IFRS 9 sur les actifs financiers détenus aux fins d'une activité liée à des contrats d'assurance qui étaient précédemment comptabilisés, au regard d'IAS 39, en actifs financiers disponibles à la vente ou au coût amorti. Cette approche reste d'application optionnelle sur toute la période de décalage d'application entre les normes IFRS 9 et IFRS 17 ;
- La seconde approche dite « exemption temporaire de l'application d'IFRS 9 » constitue une option pour différer l'application de la norme IFRS 9 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Ce report

d'application de la norme IFRS 9 est acquis, sous conditions, pour les entités à prédominance assurance.

Ces amendements introduisent également une option simplificatrice permettant aux groupes appliquant la norme IFRS 9 de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes des entités d'assurance consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

Le groupe CNP Assurances, consolidé par mise en équivalence dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts :

- Remplit les critères d'éligibilité pour être temporairement exempté d'appliquer IFRS 9 dans ses comptes consolidés (le ratio de prédominance de l'activité d'assurance, qui conditionne l'éligibilité au report d'IFRS 9, étant supérieur au seuil de 90% au 31 décembre 2015) ;
- A opté pour le report d'application de la norme IFRS 9.

En conséquence, le groupe Caisse des Dépôts a décidé de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes du groupe CNP Assurances à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les instruments financiers détenus par le groupe CNP Assurances continuent dès lors d'être classés et évalués selon les dispositions de la norme IAS 39 sur les instruments financiers.

Des informations additionnelles seront toutefois publiées lors des arrêtés annuels pendant la période de transition 2018-2021. Ces informations seront relatives à la classification des actifs financiers et à l'exposition au risque de crédit sur le périmètre des actifs financiers qui remplissent les critères définis par la norme IFRS 9 (titres dont les flux de trésorerie correspondent à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts calculés sur le principal restant dû).

### ➤ **Autres amendements et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Les autres amendements et interprétations IFRS applicables de manière obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont présentés ci-dessous. Leur application n'a pas d'incidence significative sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2018. Sont concernés :

- « *Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2014-2016* » (règlement UE n°2018/182 du 07 février 2018)

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes IAS 28 « *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* » et IFRS 12 « *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités* ». Les modifications d'IAS 28 concernent l'évaluation par les organismes de capital-risque et les entités semblables de leurs participations dans des entreprises associées ou dans des coentreprises. Il est désormais clairement indiqué que les organismes de capital-risque et les entités semblables peuvent librement décider de comptabiliser ces participations selon la méthode de la mise en équivalence ou à la juste valeur par résultat, ce choix pouvant être effectué investissement par investissement.

Les modifications d'IFRS 12 précisent quant à elles les informations à présenter en annexe relatives aux entités classées comme détenues en vue de la vente ou comme activité abandonnée en application de la norme IFRS 5.

- Amendements à IFRS 2 « *Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions* » (règlement UE n°2018/289 du 26 février 2018)

Ces amendements clarifient les méthodes de comptabilisation de certains types de transaction dont le paiement est fondé sur des actions : modélisation des conditions de performance quel que soit le mode de règlement, impacts des prélèvements fiscaux sur les plans et traitement comptable des modifications de dénouement de plans.

- Amendements à IAS 40 « *Transferts d'immeubles de placement* » (règlement UE n°2018/400 du 14 mars 2018)

Les modifications apportées précisent dans quels cas une entité est autorisée à reclasser un bien immobilier vers (ou depuis) la catégorie immeubles de placement. Ce transfert doit être réalisé si, et seulement si, le bien immobilier répond (ou cesse de répondre) à la définition d'un immeuble de placement et s'il existe une indication de changement d'utilisation. Un changement des intentions de la direction quant à l'utilisation d'un bien immobilier ne constitue pas en soi une indication de changement d'utilisation.

- Interprétation IFRIC 22 « *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée* » (règlement UE n°2018/519 du 28 mars 2018)

Cette interprétation apporte des précisions sur la date à retenir pour déterminer le cours de change des transactions incluant un encaissement ou un paiement anticipé dans une monnaie étrangère.

## **I.2. Amendements applicables de manière anticipée par le groupe Caisse des Dépôts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Les amendements à IFRS 9 « *Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative* » ont été adoptés par l'Union européenne le 22 mars 2018 (règlement UE n°2018/498) et sont d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec une application anticipée possible. Ces amendements visent à clarifier le classement de certains actifs financiers contenant une clause de remboursement anticipé lorsque l'exercice de cette clause est susceptible d'entraîner un remboursement inférieur à la somme du principal et des intérêts sur le principal restant dû (i.e. rémunération négative).

Avant ces amendements à IFRS 9, les instruments de dette gérés selon le modèle de gestion de collecte et qui comportaient ce type de clause ne pouvaient pas être comptabilisés au coût amorti car ils ne satisfaisaient pas au critère dit « SPPI » d'IFRS 9 (« *Solely Payments of Principal and Interests* » - en français « *Remboursement uniquement du principal et des intérêts* »). Ils devaient ainsi être obligatoirement comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les amendements à IFRS 9 stipulent désormais qu'une clause de remboursement anticipé d'un instrument de dette remplit le critère « SPPI », quelles que soient les raisons ou circonstances qui ont provoqué la résiliation anticipée du contrat, et quelle que soit la partie au contrat amenée à payer ou à recevoir une compensation, dès lors que la compensation prévue au contrat est « raisonnable ».

Une application anticipée de ces amendements permet de rendre éligible au critère « SPPI », dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, certaines clauses de remboursement anticipé présentes dans les dispositions contractuelles d'instruments de dette qui, sans ces amendements, ne satisferaient pas le critère « SPPI » et se verraient ainsi imposer une comptabilisation à la juste valeur par résultat (et non au coût amorti pour un instrument géré selon le modèle de gestion de collecte).

Afin d'éviter d'éventuels reclassements d'actifs financiers au 1<sup>er</sup> janvier 2019, un an seulement après la première application de la norme IFRS 9, le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer

ces amendements par anticipation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018, de manière concomitante à la première application d'IFRS 9.

### **I.3. Norme et interprétation IFRS adoptées par l'Union européenne mais non encore applicables**

Le groupe Caisse des Dépôts n'applique pas la norme et l'interprétation suivantes qui ne seront d'application obligatoire qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

- IFRS 16 « *Contrats de location* » (règlement UE n°2017/1986 du 31 octobre 2017).

La norme IFRS 16 remplacera la norme IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location.

Pour les bailleurs, l'impact attendu de la première application d'IFRS 16 sera limité, les dispositions retenues restant substantiellement inchangées par rapport à la norme IAS 17.

Pour les preneurs, la norme IFRS 16 imposera un modèle visant à comptabiliser au bilan tous les contrats de location, avec la reconnaissance au passif d'une dette locative représentative des engagements sur toute la durée du contrat, et à l'actif un droit d'utilisation à amortir.

Les principales modifications par rapport à IAS 17 seront les suivantes pour les preneurs :

- Une nouvelle définition du contrat de location basée sur « *le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période déterminée moyennant le paiement d'une contrepartie* » ;
- Tous les contrats de location seront comptabilisés au bilan des preneurs ;
- La norme IFRS 16 abandonne la classification des contrats de location en contrats de location simple ou contrats de location-financement, traitant tous les contrats comme des contrats de location-financement ;
- Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur pourront être exemptés des obligations posées par la norme IFRS 16.

L'analyse de la norme et l'identification de ses effets potentiels se sont poursuivis sur l'exercice 2018 et permettent d'en déduire qu'il n'y aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Pour la première application de cette norme, le groupe Caisse des Dépôts a choisi la méthode rétrospective simplifiée, qui consistera à comptabiliser l'impact cumulé de cette première application en capitaux propres au 1<sup>er</sup> janvier 2019, sans retraitement de la période comparative 2018.

- IFRIC 23 « *Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat* » (règlement UE n°2018/1595 du 23 octobre 2018)

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur le résultat lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal appliqué. La méthode utilisée devra être celle qui fournira la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude fiscale.

Cette interprétation ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

#### **I.4. Normes, amendements et interprétations IFRS non encore adoptés par l'Union européenne**

Le groupe Caisse des Dépôts n'applique pas les normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et non encore adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2018.

Cela concerne notamment la norme IFRS 17 « *Contrats d'assurance* ».

Publiée par l'IASB le 18 mai 2017, cette norme remplacera la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance. Elle sera applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sous réserve de son adoption par l'Union européenne, cette date du 1<sup>er</sup> janvier 2021 devant elle-même être repoussée d'un an, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, suite à une récente décision de l'IASB qui reste à formaliser.

L'objectif de cette nouvelle norme est de prescrire les principes du traitement comptable, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application.

La norme IFRS 17 aura des implications pour le groupe CNP Assurances qui est comptabilisé par mise en équivalence dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les impacts relatifs à la norme IFRS 17 sont en-cours d'analyse par le groupe CNP Assurances.

#### ***Utilisation du format d'états de synthèse bancaire recommandé par l'Autorité des Normes Comptables***

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le format des états de synthèse utilisé est conforme au format proposé par la recommandation n°2017-02 du 02 juin 2017 de l'Autorité des Normes Comptables.

Le groupe Caisse des Dépôts a ainsi opté, conformément à la norme IAS 1 révisée, pour une présentation distincte du compte de résultat consolidé détaillant les composantes de son résultat net. Il présente par ailleurs dans l'« Etat du résultat net et des variations d'actifs et de passifs comptabilisés nettes d'impôts directement en capitaux propres », le résultat net et le détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, nets d'impôts.

#### ***Recours à des estimations***

La préparation des états financiers du groupe Caisse des Dépôts exige la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes annexes qui leur sont relatives. Cet exercice suppose que la direction et les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles la direction et les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer sensiblement différents de celles-ci, notamment en fonction de conditions de marché différentes et avoir un effet significatif sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment les évaluations suivantes :

- La juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés enregistrés dans les postes du bilan : « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », « *Instruments financiers dérivés de couverture* », « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* » ;
- Le montant des dépréciations des actifs financiers (actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables, titres au coût amorti, prêts et créances au coût amorti) ;
- Le montant des dépréciations des participations dans les entreprises mises en équivalence ;
- La juste valeur des immeubles de placement présentée dans une note annexe ;
- Le montant des dépréciations des immobilisations corporelles, incorporelles et des écarts d'acquisition ;
- Les impôts différés ;
- Les provisions enregistrées au passif du bilan (dont les provisions sur avantages du personnel) destinées à couvrir les risques de pertes et charges ;
- La valeur initiale des écarts d'acquisition constatés lors des regroupements d'entreprises ;
- L'évaluation des actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés.

## **II. PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

### **1. Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la Caisse des Dépôts Section générale, les comptes consolidés des sous-groupes et les comptes des entités sur lesquelles la Caisse des Dépôts exerce un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable et dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

### **2. Méthodes de consolidation et notion de contrôle**

Les filiales (et entités structurées) sur lesquelles le groupe exerce un contrôle sont consolidées par intégration globale. Le groupe Caisse des Dépôts possède le contrôle lorsqu'il détient le pouvoir de diriger les activités clés, qu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables, et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur ces rendements.

Les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires sont pris en compte pour apprécier le contrôle dès lors que ces droits sont exerçables en temps utile pour diriger les activités clés.

Le groupe exerce un contrôle conjoint dans un partenariat lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions sur les activités pertinentes de l'entité requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. A ce titre, deux types de partenariat doivent être distingués, la coentreprise d'une part et l'entreprise commune d'autre part.

Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Une coentreprise est consolidée par mise en équivalence.

Une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs relatifs à celle-ci. Une entreprise commune est consolidée en intégrant l'ensemble des intérêts détenus par le groupe Caisse des Dépôts dans l'activité commune, à savoir :

- Ses actifs, y compris sa quote-part des actifs détenus conjointement le cas échéant ;
- Ses passifs, y compris sa quote-part des passifs assumés conjointement le cas échéant ;
- Sa quote-part des produits issus des ventes ;
- Les charges qu'il a engagées, y compris sa quote-part des charges engagées conjointement le cas échéant.

Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence dans les comptes consolidés. L'influence notable est le pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le groupe détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

Les résultats des entités acquises sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de leur date d'acquisition effective. Les résultats des entités qui ont été cédées au cours de l'exercice sont inclus dans les états financiers consolidés jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable a cessé.

### ***Dates d'arrêté des comptes des entités consolidées***

La quasi-totalité des entités consolidées clôture ses comptes au 31 décembre. Les sociétés consolidées qui clôturent leurs comptes à une date différente de plus de trois mois sont intégrées sur la base d'une situation au 31 décembre. Dans le cas où la date d'arrêté serait comprise dans le délai de trois mois, et lorsque l'image fidèle et économique du groupe le nécessite, les opérations significatives intervenues entre la date de clôture et le 31 décembre sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés.

### **3. Exclusions du périmètre de consolidation**

Les participations détenues par le groupe Caisse des Dépôts dans une coentreprise ou une entreprise associée dans le cadre d'une activité de capital investissement peuvent être exclues du périmètre de consolidation conformément à la possibilité offerte par la norme IAS 28.18. Ces participations sont alors comptabilisées en « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

Les sociétés ESH (Entreprises Sociales pour l'Habitat) sont exclues du périmètre de consolidation, au motif que le groupe ne peut exercer un contrôle sur ces entités au sens des normes IFRS. Les titres des sociétés ESH sont ainsi comptabilisés en « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » ou, sur option, en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables* ».

Au 31 décembre 2018, les titres des sociétés ESH sont classés en « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les sociétés d'économie mixte (SEM, SAIEM) sur lesquelles le groupe Caisse des Dépôts n'exerce pas de contrôle sont exclues du périmètre de consolidation. Les titres de ces sociétés sont ainsi comptabilisés en « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » ou, sur option, en « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables* ».

Au 31 décembre 2018, les titres de ces sociétés d'économie mixte sont principalement classés en « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* » dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

Les titres de sociétés acquis en vue d'une cession ultérieure à brève échéance, sont exclus de la consolidation. Les titres de ces sociétés sont comptabilisés en « *Actifs non courants destinés à être cédés* ».



Les caractéristiques des conventions signées entre l'Etat et la Caisse des Dépôts concernant le Programme d'Investissement d'Avenir entraînent, en application du référentiel comptable IFRS, une décomptabilisation des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

#### **4. Retraitements et opérations internes**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués lorsqu'ils sont significatifs. Les méthodes comptables des coentreprises et des entreprises associées ont été modifiées lorsque nécessaire afin d'être alignées sur celles adoptées par le groupe.

Toutefois, comme indiqué dans le point I.1, le groupe CNP Assurances, consolidé par mise en équivalence dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts, a opté pour le report d'application de la norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le groupe Caisse des Dépôts a décidé de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes du groupe CNP Assurances conformément à l'option offerte par les amendements à IFRS 4. Les instruments financiers détenus par le groupe CNP Assurances continuent ainsi d'être classés et évalués selon les dispositions de la norme IAS 39 sur les instruments financiers.

Les comptes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des sociétés consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne les entreprises consolidées par mise en équivalence, les profits et pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du groupe sont éliminés à hauteur de la détention du groupe dans la coentreprise ou l'entreprise associée, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

#### **5. Conversion des états financiers des filiales étrangères**

Les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts sont présentés en euros. La conversion des comptes des entités dont la monnaie fonctionnelle est différente est effectuée par application de la méthode du cours de clôture. Selon cette méthode, tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de la période. Toutes les différences de conversion résultant de la conversion sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Les écarts de change découlant de la conversion d'investissements nets dans des activités à l'étranger et d'emprunts et autres instruments de change désignés comme instruments de couverture de ces investissements sont imputés aux capitaux propres.

Lorsqu'une activité étrangère est cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et les profits de cession.

#### **6. Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition**

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition à l'exception des regroupements sous contrôle commun et de la formation d'une coentreprise qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Selon cette méthode, les actifs identifiables acquis et les passifs repris de l'entité acquise sont comptabilisés à la juste valeur, déterminée à la date d'acquisition.

Les passifs éventuels de l'entité acquise ne sont comptabilisés au bilan consolidé que dans la mesure où ils sont représentatifs d'une obligation actuelle à la date de prise de contrôle et que leur juste valeur peut être évaluée de façon fiable.

Le coût d'acquisition est égal à la juste valeur, à la date d'échange des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ou des instruments de capitaux propres émis pour obtenir le contrôle de la société acquise. Les coûts directement afférents à l'opération de regroupement constituent une transaction séparée du regroupement et sont comptabilisés en résultat.

Les compléments de prix éventuels sont intégrés dès la prise de contrôle dans le coût d'acquisition pour leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements de prix éventuels qualifiés de passifs financiers sont évalués à leur juste valeur à chaque arrêté et sont comptabilisés en résultat, sauf si ces ajustements interviennent dans un délai de douze mois et sont liés à des faits et circonstances existants à la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition. A cette date, l'écart d'acquisition est inscrit à l'actif du bilan consolidé dans le poste « *Ecart d'acquisition* » s'il est positif. Il est comptabilisé immédiatement en résultat s'il est négatif.

Les intérêts minoritaires peuvent être évalués, soit pour leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise (écart d'acquisition « *partiel* »), soit à leur juste valeur, une fraction de l'écart d'acquisition ainsi déterminé leur étant alors affectée (écart d'acquisition « *complet* »). Cette option est appliquée regroupement par regroupement.

Le groupe Caisse des Dépôts dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation du regroupement d'entreprises considéré.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation tels que décrits au paragraphe III.8.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises a été réalisé au moyen de plusieurs transactions d'échange (acquisition par étapes), l'écart d'acquisition est déterminé par référence à la juste valeur à la date de prise de contrôle. A cette date, l'éventuelle quote-part antérieurement détenue dans l'entité acquise est réévaluée à sa juste valeur en contrepartie du compte de résultat.

De même, la perte de contrôle d'une filiale consolidée se traduit par la réévaluation à la juste valeur par contrepartie du résultat de la participation éventuellement conservée.

## **7. Transactions avec les intérêts minoritaires**

Le groupe Caisse des Dépôts comptabilise en capitaux propres la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part d'actif net retraitée acquise, lors de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale alors que le contrôle était déjà établi. Les frais directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en minoration des capitaux propres.

De même, les cessions partielles sans perte de contrôle réalisées par le groupe avec les intérêts minoritaires sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres.

## **8. Information sectorielle**

En application d'IFRS 8, l'information sectorielle présentée est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction générale du groupe Caisse des Dépôts. Cette information reflète l'organisation du groupe en termes de pôles d'activité. Les activités opérationnelles du groupe sont organisées et gérées séparément suivant la nature des services rendus.

Les trois pôles d'activité du groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre 2018, inchangés par rapport au 31 décembre 2017, sont les suivants :

- Pôle Caisse des Dépôts composé principalement de :
  - Caisse des Dépôts - Section générale
  - SCET
  - CDC Habitat
- Pôle Bpifrance composé de Bpifrance (dont CDC International Capital)
- Pôle Gestion des Participations Stratégiques composé principalement de :
  - La Poste
  - CNP Assurances
  - Compagnie des Alpes
  - Egis
  - Transdev Group
  - Coentreprise de Transport d'Electricité

## **III. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**

### **1. Instruments financiers**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les états financiers du 31 décembre 2018 selon les nouvelles dispositions de la norme IFRS 9 et selon les amendements à IFRS 9 « *Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative* ».

En revanche, les actifs et passifs financiers du groupe CNP Assurances restent comptabilisés selon les dispositions de la norme IAS 39 sur les instruments financiers dans l'attente de l'application obligatoire de la norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance (cf. point I.1).

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture pour lesquelles un projet de norme séparée est en cours d'étude par l'IASB.

#### ***1.1. Evaluation des actifs et des passifs financiers***

##### **➤ *Evaluation initiale***

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Il s'agit du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour

le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation (cf. point 1.7).

### ➤ *Evaluation ultérieure*

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers non dérivés sont évalués en fonction de leur classification, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE), soit à la juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont quant à eux toujours évalués à la juste valeur.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du TIE, de toute différence entre le montant initial et le montant à l'échéance et, dans le cas d'un actif financier, diminué de la dépréciation pour risque de crédit le cas échéant.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les sorties ou entrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie attendue de l'actif financier ou du passif financier de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier (i.e. le coût amorti sans tenir compte de toute dépréciation pour risque de crédit) ou le coût amorti du passif financier.

Ce calcul intègre les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, les coûts de transaction ainsi que toutes surcotes ou décotes.

## *1.2. Comptabilisation des actifs financiers*

La comptabilisation des actifs financiers dépend du modèle économique de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments (cf. point 1.2.3).

### *1.2.1. Modèles de gestion*

Le modèle de gestion de l'entité représente la manière dont elle gère ses actifs financiers en vue d'atteindre un objectif économique donné. Trois modèles de gestion sont définis par IFRS 9 :

- Le « modèle de collecte » dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels. Ce modèle, dont la notion de détention est assez proche d'une détention jusqu'à maturité, n'est toutefois pas remis en question si des cessions interviennent dans les cas suivants :
  - Les cessions résultent de l'augmentation du risque de crédit ;
  - Les cessions interviennent peu avant l'échéance et à un prix reflétant les flux de trésorerie contractuels restant dus ;
  - Les autres cessions sont compatibles avec les objectifs du « modèle de collecte » des flux contractuels si elles ne sont pas fréquentes (même si elles sont d'une valeur importante) ou si elles ne sont pas d'une valeur importante considérées tant isolément que globalement (même si elles sont fréquentes).
- Le « modèle mixte » dont l'objectif est à la fois de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de céder les actifs financiers. Dans ce modèle, la perception des flux de trésorerie et la vente d'actifs financiers sont toutes les deux essentielles.
- Les « autres modèles » qui sont définis par opposition au « modèle de collecte » et au « modèle mixte ». Ils concernent les portefeuilles d'instruments dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie par voie de vente des actifs ou ceux qui sont gérés et dont la performance est appréciée sur la base de la juste valeur.

### **1.2.2. Caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments (critère dit « SPPI » - « Remboursement uniquement du principal et des intérêts »)**

Un actif financier est dit « SPPI » (ou « basique ») si les termes contractuels de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts calculés sur le principal restant dû. La détermination du caractère « basique » est à réaliser pour chaque actif financier lors de sa comptabilisation initiale.

Le principal est défini comme la juste valeur de l'actif financier à sa date d'acquisition. Les intérêts représentent la contrepartie de la valeur temps de l'argent et le risque de crédit associé au principal, mais également d'autres risques comme le risque de liquidité, les coûts administratifs et une marge.

Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument. Cela implique d'analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit. A titre d'exemple, peuvent être cités :

- Les événements venant modifier le montant et la date de survenance des flux de trésorerie. Toute modalité contractuelle qui générerait une exposition à des risques ou à une volatilité des flux sans lien avec un contrat de prêt « basique », comme par exemple une exposition aux variations de cours des actions ou d'un indice boursier, ou encore l'introduction d'un effet de levier ne permettrait pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère « SPPI ».
- Les caractéristiques des taux applicables (par exemple, la cohérence entre la période de refixation du taux et la période de calcul des intérêts). Dans les cas où une analyse qualitative ne permettrait pas d'obtenir un résultat précis, une analyse quantitative (« *benchmark test* ») consistant à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié avec les flux de trésorerie contractuels d'un actif de référence, est effectuée. Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif étudié et ceux de l'actif de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un prêt « basique » qui satisfait le critère « SPPI ».
- Les modalités de remboursement anticipé et de prolongation. La modalité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le critère « SPPI » des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant du remboursement anticipé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts y afférents ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

Par ailleurs, bien que ne remplissant pas strictement les critères de rémunération de la valeur temps de l'argent, certains actifs comportant un taux réglementé sont considérés comme « basiques » dès lors que ce taux d'intérêt réglementé fournit une contrepartie qui correspond dans une large mesure au passage du temps et qu'il n'entraîne pas d'exposition aux risques ou à la volatilité des flux de trésorerie contractuels qui soient incompatibles avec un contrat de prêt « basique ».

Pour être qualifiés d'actifs financiers « basiques », les titres détenus dans un véhicule de titrisation doivent répondre à des conditions spécifiques. Les termes contractuels de la tranche doivent

remplir le critère « SPPI », de même que le pool d'actifs sous-jacents. Le risque inhérent à la tranche doit par ailleurs être égal ou plus faible que l'exposition aux actifs sous-jacents de la tranche.

### **1.2.3. Classement et évaluation des actifs financiers**

Les actifs financiers sont classés au bilan dans les trois catégories comptables suivantes : le coût amorti, la juste valeur par capitaux propres et la juste valeur par résultat, en fonction des modèles de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels attachés aux instruments (cf. points 1.2.1 et 1.2.2).

#### **➤ Instruments de dette (prêts, créances, titres)**

Les instruments de dette (prêts, créances, titres) peuvent être comptabilisés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres recyclables ou à la juste valeur par résultat.

#### **⌚ Instruments de dette comptabilisés au coût amorti**

Les instruments de dette sont évalués au coût amorti si le modèle de gestion consiste à détenir l'instrument afin d'en collecter les flux de trésorerie contractuels (« modèle collecte ») et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et des intérêts sur le principal restant dû (critère « SPPI »).

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui inclut les coûts de transaction et les coupons courus (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêts ultérieurs, ces actifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE.

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des coûts de transaction sur la durée de vie résiduelle de ces instruments est comptabilisé en résultat selon la méthode du TIE dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 1.4).

Ils sont présentés au bilan dans les postes « Titres au coût amorti », « Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti » et « Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti » en fonction de la nature des instruments.

#### **⌚ Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables**

Les instruments de dette sont évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables si le modèle de gestion est de détenir l'instrument afin de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs (« modèle mixte ») et si les flux de trésorerie sont uniquement constitués de paiements relatifs au principal et des intérêts sur le principal restant dû (critère « SPPI »).

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui inclut les coûts de transaction et les coupons courus (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêts ultérieurs, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus qui sont comptabilisés selon la méthode du TIE dans le poste « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat).

L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des coûts de transaction sur la durée de vie résiduelle de ces instruments est également comptabilisé en résultat selon la méthode du TIE dans le poste « *Intérêts et produits assimilés* » du compte de résultat.

Lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés au compte de résultat dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».

Ces actifs financiers font l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan) (cf. point 1.4).

Ils sont présentés au bilan dans le poste « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».

### **③ Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par résultat**

Tous les instruments de dette qui ne sont pas éligibles à une comptabilisation au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables sont évalués à la juste valeur par résultat.

Cette catégorie comprend :

- ✓ Les instruments de dette classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers :
  - Détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession, ou
  - Dont la gestion ainsi que l'appréciation de la performance reposent sur la juste valeur.

Dans les deux catégories de portefeuille mentionnées ci-dessus, bien que des flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel l'entité détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- ✓ Les instruments de dette qui ne satisfont pas le critère « SPPI ». C'est notamment le cas des OPCVM et des FCPR.
- ✓ Les instruments de dette classés dans des portefeuilles pour lesquels l'entité choisit volontairement une valorisation à la juste valeur par résultat afin de supprimer ou de réduire une distorsion de traitement comptable dans l'évaluation ou la comptabilisation qui autrement découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs selon des bases différentes.

Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat qui s'exerce lors de la comptabilisation initiale de l'actif financier et qui est irrévocable.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Lors des arrêtés ultérieurs, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* », en contrepartie du compte d'encours.

Ces actifs financiers ne font pas l'objet de dépréciation.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

#### ➤ ***Instruments de capitaux propres (actions)***

Les investissements dans des instruments de capitaux propres de type actions sont évalués à la juste valeur par résultat, ou, sur option, à la juste valeur par capitaux propres non recyclables.

Les instruments de capitaux propres ne font pas l'objet de dépréciation.

#### Ⓞ ***Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat***

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat).

Lors des arrêtés ultérieurs, ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* », en contrepartie du compte d'encours.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

#### Ⓜ ***Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)***

L'option irrévocable de comptabiliser des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables s'apprécie au niveau transactionnel (ligne d'achat par ligne d'achat) et doit être prise dès la comptabilisation initiale de l'instrument (ou lors de la première application d'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction ne sont pas éligibles à cette option.

Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, en intégrant les coûts de transaction (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêtés ultérieurs, ces instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables dans le poste « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* » du bilan.



Lors de la cession des instruments des capitaux propres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne sont pas recyclés en résultat. Le résultat de cession reste ainsi comptabilisé dans les capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres* », dès lors qu'ils correspondent à un retour sur l'investissement et non pas à un remboursement de l'instrument de capitaux propres.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « *Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres* ».

#### **1.2.4. Reclassement des actifs financiers**

Les reclassements d'actifs financiers ne sont pas autorisés, sauf en cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers.

De tels changements sont censés se produire peu fréquemment (principalement lorsque l'entité commence ou cesse une activité qui est importante pour son exploitation) et ils doivent être décidés par l'organe de direction de l'entité.

Le reclassement de la totalité des actifs financiers du portefeuille est alors obligatoire. Ce reclassement est prospectif à compter de la date de reclassement et aucun gain, perte ou intérêts comptabilisés antérieurement à cette date ne doit être retraité.

#### **1.2.5. Décomptabilisation des actifs financiers**

Un actif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie ainsi que la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, l'actif financier est décomptabilisé et tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont enregistrés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou de conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à cette date à leur juste valeur à la date de renégociation. Leur comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du respect, ou non, du critère « SPPI » (cf. point 1.2.3).

#### **1.2.6. Acquisition et cession temporaire de titres**

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrés) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire. Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

### ***1.3. Comptabilisation des passifs financiers***

#### ***1.3.1. Distinction dettes - capitaux propres***

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance économique des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- De remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- D'échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Les titres subordonnés perpétuels dont les clauses de rémunération des porteurs de titres offrent à l'émetteur la maîtrise de la date de paiement des intérêts, sont ainsi classés en instruments de capitaux propres. Toutes les autres obligations, perpétuelles ou remboursables, sont classées en dettes financières.

#### ***1.3.2. Classement et évaluation des passifs financiers***

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes : la juste valeur par résultat (par nature ou sur option) et le coût amorti.

##### ***Ⓞ Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat par nature***

Les passifs financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, ceux faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers déterminés gérés ensemble dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme et ceux qui répondent à la définition d'un dérivé (à l'exception des instruments de couverture désignés et efficaces) sont comptabilisés à la juste valeur par résultat par nature.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat par nature sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Lors des arrêtés ultérieurs, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* », en contrepartie du compte d'encours.

Ils sont présentés au bilan dans le poste « *Passifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

### **② *Passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sur option***

Les passifs financiers répondant à l'une des trois conditions suivantes peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat sur option :

- Passif financier comprenant un dérivé incorporé séparable que l'entité ne souhaiterait pas ou ne pourrait pas séparer ;
- Volonté de l'entité de supprimer ou de réduire une distorsion de traitement comptable dans l'évaluation ou la comptabilisation qui autrement découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs selon des bases différentes ;
- Gestion d'un groupe de passifs financiers (ou d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers) et appréciation de la performance effectuées sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie de gestion des risques ou d'investissement établie par écrit.

Cette option s'exerce lors de la comptabilisation initiale du passif financier et elle est irrévocable.

Les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, hors coûts de transaction (lesquels sont directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Lors des arrêtés ultérieurs, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées :

- En résultat s'agissant des variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre (poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » du compte de résultat) ; et
- En capitaux propres non recyclables s'agissant des variations de juste valeur liées au risque de crédit propre (poste « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* » au bilan).

Ils sont présentés au bilan dans le poste « *Passifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

### **③ *Passifs financiers comptabilisés au coût amorti***

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Les passifs financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à leur juste valeur qui inclut les coûts de transaction et les coupons courus (sauf lorsque le caractère non matériel des coûts de transaction est démontré).

Lors des arrêtés ultérieurs, ces passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE.

Ils sont présentés au bilan dans les postes « *Dettes représentées par un titre* », « *Dettes envers les établissements de crédit* » et « *Dettes envers la clientèle* » en fonction de la nature des instruments.

### **1.3.3. Reclassement des passifs financiers**

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

### **1.3.4. Décomptabilisation et modification des passifs financiers**

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- Lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est exécutée, annulée ou qu'elle arrive à expiration ; ou
- Lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistré comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et du nouveau passif financier est comptabilisée immédiatement en résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote/surcote est comptabilisée immédiatement en résultat en date de modification, puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

### **1.4. Dépréciation pour risque de crédit**

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du groupe Caisse des Dépôts.

La norme IFRS 9 instaure un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues (« *Expected Credit Losses* » - « *ECL* »). Ce modèle constitue un changement par rapport au modèle de provisionnement de la norme IAS 39 pour lequel la comptabilisation d'une dépréciation était conditionnée par la constatation d'une indication objective de perte de valeur.

Le modèle de la norme IFRS 9 vise ainsi à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit.

#### **1.4.1. Champ d'application du modèle de dépréciation « ECL »**

Le modèle de dépréciation au titre des pertes de crédit attendues (« *ECL* ») s'applique sur les encours suivants, dès lors qu'ils ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat :

- Les actifs financiers qualifiés d'instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts, créances, titres) ;
- Les créances locatives relevant de la norme IAS 17 ;
- Les créances commerciales et les actifs sur contrats générés par des transactions entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 15 ;
- Les engagements de garantie relevant d'IFRS 9 (cf. point 1.9) ;
- Les engagements de financement (cf. point 1.10).

En conséquence, les instruments de capitaux propres, qu'ils soient comptabilisés à la juste valeur par résultat ou, sur option, à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

#### ***1.4.2. Modèles fondés sur les pertes de crédit attendues***

Les pertes de crédit correspondent à la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à l'entité selon les dispositions contractuelles et le total des flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir, actualisés au TIE initial.

Les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir doivent comprendre les flux provenant de la vente d'actifs reçus en garantie ou d'autres rehaussements de crédit qui font partie intégrante des modalités contractuelles de l'instrument financier.

Les pertes de crédit attendues correspondent dès lors à la moyenne des pertes de crédit pondérée selon les risques de défaillance de la contrepartie.

##### **➤ *Modèle général des pertes de crédit attendues***

Le modèle général des pertes de crédit attendues s'appuie sur une approche à trois niveaux de risque fondée sur l'importance de la détérioration de la qualité du crédit d'un actif financier depuis sa comptabilisation initiale :

- **« Niveau 1 »** : ce niveau de risque comprend tous les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale ainsi qu'aux dates d'arrêtés comptables ultérieurs, dès lors qu'ils n'ont pas subi d'augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir pour ces actifs financiers. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE appliquée à la valeur comptable brute des encours (i.e. coût amorti avant prise en compte de la dépréciation).

- **« Niveau 2 »** : ce niveau de risque regroupe les actifs financiers ayant subi une augmentation significative du risque de crédit depuis leur comptabilisation initiale.

L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument financier. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE appliquée à la valeur comptable brute des encours (i.e. coût amorti avant prise en compte de la dépréciation).

Par la suite, si la qualité du crédit s'améliore au cours d'une période ultérieure, à tel point que l'augmentation du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale n'est plus considérée comme significative, la dépréciation pour risque de crédit est de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues sur les 12 mois à venir. L'actif financier est alors reclassé en « niveau 1 » de la classe de risque.

- **« Niveau 3 »** : ce niveau de risque regroupe les actifs financiers dépréciés pour lesquels il est observé une indication objective de perte de valeur. Il s'agit d'actifs financiers pour lesquels se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de ces actifs, après leur comptabilisation initiale. Ce niveau de risque regroupe

ainsi les actifs financiers en situation de défaut (douteux). Ils correspondent aux actifs financiers dépréciés de la norme IAS 39.

L'entité comptabilise les pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'instrument financier. Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE appliquée à la valeur comptable nette des encours (i.e. coût amorti après dépréciation).

Par la suite, si la qualité du crédit s'améliore au cours d'une période ultérieure, l'actif financier est reclassé en « niveau 2 », puis éventuellement en « niveau 1 » de la classe de risque. Les modalités d'évaluation des dépréciations pour risque de crédit et des produits d'intérêts sont alors modifiés en conséquence.

➤ ***Modèle simplifié des pertes de crédit attendues pour les créances clients, les actifs sur contrats et les créances locatives***

Une approche simplifiée est introduite par la norme IFRS 9 pour les créances clients et les actifs sur contrat entrant dans le champ d'application d'IFRS 15, ainsi que pour les créances locatives entrant dans le champ d'application d'IAS 17. En appliquant cette approche simplifiée, qui permet d'éviter le suivi des changements de la qualité de crédit de la créance et le calcul des pertes attendues sur les 12 mois à venir, la dépréciation est toujours égale aux pertes de crédit attendues à maturité.

Cette approche simplifiée est obligatoire pour les créances clients et les actifs sur contrat qui ne comportent pas de composante de financement significative. Elle est optionnelle pour les créances clients et les actifs sur contrat comportant une composante de financement significative ainsi que pour les créances locatives.

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de retenir cette approche simplifiée pour le calcul des dépréciations des créances locatives ainsi que des créances clients et des actifs sur contrats comportant une composante de financement significative.

Ainsi, l'ensemble des créances clients, des actifs sur contrats et des créances locatives font l'objet d'une évaluation des pertes de crédit attendues à maturité des encours concernés (avec un classement en « niveau 2 » ou en « niveau 3 » de la classe de risque).

***1.4.3. Augmentation significative du risque de crédit, définition du défaut (douteux) et indication objective de perte de valeur***

Dans le modèle général des pertes de crédit attendues (cf. point 1.4.2), le classement dans les différents niveaux de risque est basé sur les notions d'augmentation significative du risque de crédit, de défaut (douteux) et d'indication objective de perte de valeur.

➤ **Augmentation significative du risque de crédit**

L'augmentation significative du risque de crédit s'apprécie sur base individuelle ou, le cas échéant, sur une base de portefeuilles homogènes d'actifs, lorsque les informations sur la dégradation significative ne sont pas identifiables au niveau de l'actif financier pris isolément.

Pour ce faire, il est tenu compte de toutes les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, en comparant le

risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur ce même instrument à la date de sa comptabilisation initiale. Cette appréciation doit tenir compte des informations sur les événements passés, sur les conditions actuelles ainsi que des projections raisonnables et justifiables à l'égard de la conjoncture économique et des événements à venir (« *forward looking* »).

Un transfert de « niveau 1 » à « niveau 2 » de la classe de risque, matérialisant l'augmentation significative du risque de crédit, doit normalement être constaté avant que la transaction ne soit dépréciée individuellement du fait de l'observation d'une indication objective de perte de valeur et que l'encours soit classé en « niveau 3 » de la classe de risque.

Le groupe Caisse des Dépôts retient par ailleurs dans une large mesure la présomption réfutable prévue par la norme IFRS 9 pour considérer que le risque de crédit associé à un actif financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale lorsque les paiements contractuels subissent un retard de plus de 30 jours.

Inversement, la norme IFRS 9 permet de supposer que le risque de crédit d'un actif financier n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale si le risque de défaillance est considéré comme faible à la date de clôture et si l'emprunteur a une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à court terme sans que cette capacité ne soit sensiblement diminuée par des changements défavorables dans les conditions économiques à plus long terme. Les garanties éventuellement détenues sur les actifs financiers ne sont pas prises en considération dans ce jugement.

Cette règle est appliquée par le groupe Caisse des Dépôts dans une large mesure, notamment pour le suivi de la dégradation des titres financiers relevant de l'univers « *Investment Grade* ».

#### ➤ **Défaut (douteux) / Indication objective de dépréciation**

La définition du défaut (douteux) pour les besoins de l'évaluation des pertes de crédit attendues est identique à celle utilisée aux fins de la gestion interne du risque de crédit. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut (douteux), lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- Un arriéré de paiement généralement supérieur à 90 jours, sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- L'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une garantie.

Un encours en défaut (douteux) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements observables qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Ces événements observables, utilisés pour un classement en « niveau 3 » de la classe de risque et qui traduisent l'existence d'une perte de crédit avérée, sont identiques à ceux de la norme IAS 39. Il s'agit de :

- L'existence de difficultés financières significatives de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- La rupture ou le non-respect du contrat (retard de paiement ou défaut) ;
- L'octroi par le prêteur à l'emprunteur de concessions relatives aux difficultés financières de l'emprunteur à des conditions très favorables qui n'auraient jamais été octroyées dans d'autres circonstances (octroi de délais, diminution de taux, ...) ;
- La faillite ou la réorganisation financière de l'emprunteur ;
- La disparition d'un marché actif pour cet actif financier en raison de difficultés financières.

#### 1.4.4. Evaluation des pertes de crédit attendues

Les modalités de calcul des pertes de crédit attendues sont mises en œuvre de manière indépendante dans chaque entité du groupe Caisse des Dépôts au regard de la diversité des activités exercées par ces entités. Ces modalités de calcul peuvent par ailleurs être différentes au sein d'une même entité, en fonction des portefeuilles d'actifs financiers détenus et des informations disponibles sur ces portefeuilles.

##### ► *Modèle général d'évaluation des pertes de crédit attendues*

Les entités du groupe Caisse des Dépôts exerçant une activité de nature bancaire (principalement la Caisse des Dépôts Section générale et le groupe Bpifrance) s'appuient en grande partie sur des concepts et des dispositifs existants dans le cadre de leur dispositif de suivi prudentiel pour évaluer les pertes de crédit attendues.

La méthodologie générale de calcul des pertes de crédit attendues se fonde ainsi sur trois paramètres :

- La probabilité de défaut (« *Probability of Default* » - « *PD* ») ;
- Le taux de perte en cas de défaut (« *Loss Given Default* » - « *LGD* ») ; et
- Le montant de l'exposition en cas de défaut (« *Exposure At Default* » - « *EAD* »).

Les critères d'affectation entre les différents niveaux de risque, lesquels déterminent le mode d'évaluation des pertes de crédit attendues, sont basés sur la comparaison entre la « *PD* » de l'actif financier à la date d'arrêté et à sa date de comptabilisation initiale (ces « *PD* » découlant elles-mêmes des notes attribuées aux contreparties en provenance des modèles internes ou externes) et sur le statut de défaut (douteux).

Ainsi, un actif financier est généralement affecté :

- A la classe de risque de « niveau 1 », si la « *PD* » de l'actif financier à la date d'arrêté ne s'est pas sensiblement dégradée par rapport à sa « *PD* » initiale ou si les actifs financiers sont considérés comme présentant un risque de crédit faible (univers « *Investment Grade* » pour les titres financiers) ;
- A la classe de risque de « niveau 2 », si la « *PD* » de l'actif financier à la date d'arrêté s'est sensiblement dégradée par rapport à sa « *PD* » initiale (utilisation de matrices de passage), si l'actif financier fait l'objet d'impayés de plus de 30 jours ou si la contrepartie est suivie dans le cadre d'une liste de surveillance (« *Watch List* ») ;
- A la classe de risque de « niveau 3 », si l'actif financier s'est déprécié du fait de l'existence d'un risque de crédit avéré. Dans ce cas, l'actif financier est en défaut (douteux).

Les pertes de crédit attendues (« *ECL* ») sont calculées comme étant le produit de la « *PD* » par la « *LGD* » et l'« *EAD* » pour chaque scénario élaboré et pondéré.

L'horizon de temps retenu pour le calcul des pertes de crédit attendues dépend du niveau d'affectation dans la classe de risque :

- « *PD* » à 1 an pour les actifs financiers classés en « niveau 1 » ;
- « *PD* » sur la durée de vie pour les actifs financiers classés en « niveau 2 ».



Les différents paramètres utilisés pour l'estimation des pertes de crédit attendues (« PD », « EAD », « LGD ») s'appuient sur ceux utilisés au niveau du suivi prudentiel (paramètres bâlois), qu'il convient de retraiter afin de les rendre conforme aux exigences de la norme IFRS 9.

Des ajustements spécifiques sont ainsi réalisés afin de prendre en compte les conditions en date d'arrêté et les projections prospectives macroéconomiques :

- Les paramètres IFRS 9 visent en effet à estimer au plus juste les pertes dans un cadre de provisionnement comptable, tandis que les paramètres prudentiels sont généralement dimensionnés de façon plus prudente dans un cadre réglementaire. Plusieurs de ces marges de prudence sont en conséquence retraitées ;
- Les paramètres IFRS 9 doivent permettre d'estimer les pertes jusqu'à la maturité du contrat, tandis que les paramètres prudentiels sont définis afin d'estimer les pertes sur un horizon d'un an. Les paramètres à un an sont donc projetés sur des horizons longs ;
- Les paramètres IFRS 9 doivent tenir compte de la conjoncture économique anticipée sur l'horizon de projection (« *forward looking* »), tandis que les paramètres prudentiels correspondent à des estimations moyennes de cycle. Les paramètres prudentiels sont donc également ajustés selon ces anticipations sur la conjoncture économique.

L'ajustement des paramètres au contexte de la conjoncture économique se fait par la définition de scénarios économiques raisonnables et justifiables, associés à des probabilités de survenance. Trois scénarios économiques projetés sur plusieurs années (un scénario central et deux scénarios alternatifs), fournis par le service des études économiques de la Caisse des Dépôts Section générale, sont notamment utilisés.

Les paramètres ainsi définis permettent l'évaluation des pertes de crédit attendues sur l'ensemble des expositions notées. Dans le cas d'expositions non notées, des règles d'évaluation prudente d'évaluation des pertes de crédit attendues s'appliquent, avec notamment la constitution d'historiques de pertes.

➤ ***Modèle simplifié d'évaluation des pertes de crédit attendues pour les créances clients, les actifs sur contrats et les créances locatives***

L'ensemble des créances clients, des actifs sur contrats et des créances locatives font l'objet d'une évaluation des pertes de crédit attendues à maturité sur les encours concernés (avec une affectation en « niveau 2 » ou en « niveau 3 » de la classe de risque) (cf. point 1.4.2).

Les encours sont affectés à la classe de risque de « niveau 3 » lorsqu'ils sont dépréciés du fait de l'existence d'un risque de crédit avéré (actifs financiers en défaut). La dépréciation pour risque de crédit est alors calculée de la même manière que sous IAS 39. Elle correspond à la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à l'entité selon les dispositions contractuelles et le total des flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir, actualisés au TIE initial le cas échéant.

Tous les autres encours sont affectés à la classe de risque de « niveau 2 ». La dépréciation pour risque de crédit est alors calculée à maturité en fonction des informations disponibles. Les entités peuvent notamment recourir à des matrices de calcul des dépréciations selon la durée des impayés.

#### **1.4.5. Irrécouvrabilité des actifs financiers**

Lorsqu'un actif financier est jugé irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de le récupérer en tout ou partie (y compris par la réalisation d'éventuelles garanties), il convient de le décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Avant tout passage en perte, l'actif financier devrait être transféré en « niveau 3 » de la classe de risque avec la comptabilisation d'une perte de crédit attendue sur sa durée de vie (à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat).

Pour les actifs financiers comptabilisés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en pertes est enregistré dans le poste « *Coût du risque de crédit* » du compte de résultat.

#### **1.5. Instruments dérivés**

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur prix de transaction. Aux arrêtés comptables ultérieurs, ces dérivés sont évalués à la juste valeur, qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

##### **1.5.1. Dérivés de transaction**

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive et en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* ».

##### **1.5.2. Dérivés et comptabilité de couverture**

Les dispositions de la norme IFRS 9 relatives à la comptabilité de couverture ne sont pas d'application obligatoire tant que le projet relatif à la macro-couverture n'est pas finalisé. Elles sont donc indépendantes des dispositions afférentes au classement, à l'évaluation et à la dépréciation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer les nouvelles dispositions de la norme IFRS 9 pour la comptabilité de couverture à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La norme IFRS 9 comporte en effet des avancées significatives par rapport à IAS 39, notamment :

- Une meilleure traduction dans les comptes de la politique de gestion des risques des entités, permettant à la fois un élargissement des opérations éligibles à la comptabilité de couverture et un meilleur reflet en résultat des opérations de couverture ; et
- Un assouplissement des tests d'efficacité, avec notamment la suppression des tests d'efficacité rétrospectifs et de la fourchette 80%-125%.

La comptabilité de couverture ne peut être appliquée à une relation de couverture que si l'ensemble des conditions suivantes sont remplies :

- Eligibilité de l'instrument de couverture ;
- Eligibilité de l'élément couvert ;
- Existence d'une documentation à l'origine ;
- Respect des critères d'efficacité ;
- Eligibilité du type de relation de couverture.

#### **① Eligibilité de l'instrument de couverture**

La norme IFRS 9 ne modifie pas les conditions dans lesquelles un instrument dérivé peut être qualifié d'instrument de couverture.

Ainsi, un dérivé doit être désigné dans son intégralité comme instrument de couverture, sauf exceptions, comme par exemple la possibilité de n'utiliser qu'une portion du montant notionnel d'un dérivé (et non pas une portion de sa durée).

#### **② Eligibilité de l'élément couvert**

La norme IFRS 9 permet un élargissement des éléments couverts pouvant être éligibles à la comptabilité de couverture par rapport à la norme IAS 39. Ainsi :

- Les actifs financiers qualifiés d'instruments de dette et comptabilisés au coût amorti peuvent désormais être couverts contre le risque de taux et ce même si l'intention de gestion est de les conserver jusqu'à leur échéance.  
Sous IAS 39, ces actifs financiers étaient comptabilisés en « *Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance* » et ils ne pouvaient pas être couverts contre le risque de taux.
- Les actifs financiers qualifiés d'instruments de capitaux propres (actions) et comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sur option peuvent être couverts en juste valeur quand bien même les variations de juste valeur n'impactent jamais le résultat.  
Sous IAS 39, ces modes de comptabilisation et de couverture des instruments de capitaux propres n'existaient pas.

#### **③ Existence d'une documentation à l'origine**

Pour garantir au mieux l'alignement des couvertures comptables sur la gestion des risques, toute relation de couverture doit s'intégrer dans un cadre défini par :

- Une stratégie de gestion des risques qui définit le cadre général en identifiant les risques auxquels l'entité est exposée et la manière dont ces risques sont gérés au niveau global (politique de gestion des risques) ; et
- Des objectifs de gestion qui sont la déclinaison au niveau de chaque opération de couverture de la stratégie définie au niveau global.

L'exigence d'une documentation à l'origine des relations de couverture doit ainsi mettre en évidence l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la façon dont l'entité procède pour apprécier si la relation de couverture satisfait aux contraintes d'efficacité de la couverture (y compris l'analyse des sources d'inefficacité et les modalités de détermination du ratio de couverture le cas échéant).

### ④ *Respect des critères d'efficacité*

Les critères d'efficacité pour pouvoir appliquer la comptabilité de couverture sous IFRS 9 ont été modifiés par rapport à IAS 39 et se basent sur une approche moins rigide, laquelle fait plus appel au jugement.

Ces critères, portant sur l'efficacité attendue de la couverture, sont à appréhender de manière prospective. Ils sont au nombre de trois :

- Existence d'une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture (corrélation inverse) ;
- Les variations de valeur de l'instrument de couverture ou de l'élément couvert ne sont pas principalement liées à l'évolution du risque de crédit de la contrepartie ;
- En cas de couverture avec un dérivé approximant le risque couvert, le ratio de couverture (i.e. la quantité de l'élément couvert/la quantité de l'instrument de couverture) retenu en comptabilité doit correspondre au ratio utilisé par l'entité pour la gestion des risques. Il ne doit pas exister de déséquilibre manifeste.

Les tests d'efficacité prospectifs doivent être mis en œuvre à l'origine de la relation de couverture et, au minimum, à chaque date de clôture.

### ④ *Eligibilité du type de relation de couverture*

Les trois modes de comptabilité de couverture de la norme IAS 39 sont maintenus sous IFRS 9.

#### ➤ *Couverture de juste valeur*

La couverture de juste valeur a pour objet de réduire le risque de variation de juste valeur d'un actif ou d'un passif du bilan ou d'un engagement ferme.

Dans une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur (postes « *Instruments financiers dérivés de couverture* ») par contrepartie :

- Du compte de résultat, symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré (cas général) (poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » du compte de résultat) ;
- Des capitaux propres non recyclables, symétriquement à la réévaluation des instruments de capitaux propres couverts lorsque ces derniers sont comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables sur option (poste « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* » du bilan).

Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée selon la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés.

Une entité doit arrêter la comptabilité de couverture de juste valeur de manière prospective seulement lorsque la relation de couverture cesse de satisfaire les conditions d'éligibilité. En pareille situation :

- L'instrument de couverture reste comptabilisé au bilan à la juste valeur par résultat, mais il est reclassé dans le poste « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ». S'il n'existe plus, l'instrument de couverture est décomptabilisé ;

- L'élément couvert continue d'être enregistré au bilan de la manière dont il était comptabilisé avant l'opération de couverture, sauf dans le cas où il n'existe plus, auquel cas il est décomptabilisé. L'élément couvert cesse d'être ajusté de la variation de juste valeur liée au risque couvert. La réévaluation comptabilisée au bilan pour le risque anciennement couvert est amortie sur la durée résiduelle de l'élément couvert.

#### ➤ *Couverture de flux de trésorerie*

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de réduire le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers ou d'une transaction future hautement probable.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie futurs, les dérivés sont évalués au bilan à la juste valeur (postes « *Instruments financiers dérivés de couverture* »), en contrepartie de la ligne « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* » pour la partie efficace (capitaux propres) et en contrepartie de la ligne « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » pour la partie inefficace (compte de résultat).

Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat dans les postes « *Intérêts et produits assimilés* » et « *Intérêts et charges assimilées* » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat.

Les instruments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable.

Une entité doit arrêter la comptabilité de couverture de flux de trésorerie de manière prospective seulement lorsque la relation de couverture cesse de satisfaire les conditions d'éligibilité. En pareille situation :

- L'instrument de couverture reste comptabilisé au bilan à la juste valeur par résultat, mais il est reclassé dans le poste « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* ». S'il n'existe plus, l'instrument de couverture est décomptabilisé ;
- Les montants cumulés inscrits en capitaux propres au titre de la réévaluation du dérivé de couverture sont maintenus en capitaux propres jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou qu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat ;
- En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

#### ➤ *Couverture d'investissement net*

La couverture d'un investissement net en devises a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Les principes de comptabilisation sont identiques aux principes applicables à la couverture de flux de trésorerie.

Ainsi, quelle que soit la stratégie de couverture retenue, l'inefficacité de la couverture est comptabilisée en résultat dans le poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » du compte de résultat (exception faite des couvertures de juste valeur des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non

recyclables sur option pour lesquelles l'inefficacité de la couverture est comptabilisée au bilan dans le poste « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* »).

Le groupe Caisse des Dépôts a par ailleurs choisi de retenir la possibilité offerte par la norme IFRS 9 de comptabiliser certains éléments couverts et leurs dérivés de couverture en « *Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat* », notamment pour des obligations d'Etat et des titres de créances négociables couverts par des swaps dans le cadre de contrats d'asset swaps. Cette possibilité existait déjà sous la norme IAS 39.

### ***1.6. Dérivés incorporés***

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et non pas aux actifs financiers pour lesquels l'intégralité de l'actif financier doit être comptabilisée selon les dispositions de la norme IFRS 9 telles que décrites dans le point 1.2.3 (i.e. pas de séparation possible du dérivé incorporé dans un actif financier).

Le dérivé incorporé dans un passif financier doit être séparé du contrat hôte et être comptabilisé en tant que dérivé si les trois conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- Séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- Les caractéristiques économiques et les risques que présente le dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Le dérivé ainsi séparé du passif financier est comptabilisé à sa juste valeur au bilan dans le poste « *Passifs financiers à la juste valeur par résultat* ».

### ***1.7. Détermination de la juste valeur des instruments financiers***

Les actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, les instruments financiers dérivés de couverture, les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables et non recyclables) sont évalués et comptabilisés à la juste valeur, à la date de première comptabilisation, comme en date d'évaluation ultérieure.

La juste valeur est définie par la norme IFRS 13 comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

Le groupe Caisse des Dépôts détermine la juste valeur des instruments financiers, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation. Ces techniques de valorisation sont principalement des approches par le marché ou par le résultat, regroupant des modèles communément admis (notamment méthodes d'actualisation des flux de trésorerie futurs et de l'actif net réévalué). Elles maximisent l'utilisation de données observables et minimisent celle de données non observables. Ces techniques sont calibrées pour refléter les conditions actuelles du marché.

Les actifs et passifs comptabilisés ou présentés à la juste valeur sont répartis selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : les justes valeurs sont déterminées en utilisant directement les prix cotés sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques. Les caractéristiques d'un marché actif

incluent l'existence d'un volume et d'une fréquence suffisants de transactions ainsi qu'une disponibilité continue des prix.

- Niveau 2 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs sont observables sur les marchés, directement ou indirectement. Ces techniques sont régulièrement calibrées et les paramètres corroborés par des données provenant de marchés actifs.
- Niveau 3 : les justes valeurs sont déterminées avec des techniques de valorisation dont les paramètres significatifs utilisés sont non observables ou ne peuvent être corroborés par des données de marché, par exemple en raison de l'absence de liquidité de l'instrument ou d'un risque de modèle significatif. Un paramètre non observable est une donnée pour laquelle aucune information de marché n'est disponible. Il provient donc d'hypothèses internes sur les données qui seraient utilisées par les autres participants de marché. L'évaluation de l'absence de liquidité ou l'identification d'un risque de modèle suppose l'exercice du jugement.

Lorsque plusieurs données sont utilisées pour déterminer la juste valeur d'un actif ou d'un passif financier, la juste valeur obtenue est classée globalement au même niveau de la hiérarchie des justes valeurs que la donnée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

#### Cas particulier des instruments de capitaux propres non cotés

La détermination de la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés est généralement réalisée à partir de plusieurs modèles (actualisation des flux de trésorerie futurs, actif net réévalué ou multiples de sociétés comparables) :

- Si l'évaluation est basée sur l'utilisation de données relatives à des sociétés comparables cotées ou, pour les titres « immobiliers » sur une revalorisation des immeubles à partir de données observables du marché, les instruments de capitaux propres sont classés dans le niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur ;
- Si au contraire l'évaluation est basée sur l'utilisation des flux de trésorerie futurs ou sur la notion d'actif net réévalué basés sur des données internes à la société, les instruments de capitaux propres sont classés en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur. Il en est de même pour les instruments valorisés selon la méthode des multiples lorsque les données sont significativement ajustées sur la base de données non observables tenant compte des spécificités de l'entité concernée.

### **1.8. Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32 « *Instruments financiers - Présentation* », le groupe Caisse des Dépôts compense un actif financier et un passif financier et présente un solde net si et seulement si :

- Il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- A l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de rembourser le passif simultanément.

### **1.9. Garanties financières données**

Les garanties financières sont des contrats qui imposent à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière donnés sont évalués initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- Le montant des dépréciations déterminées selon la méthode des pertes de crédit attendues telle qu'elle est décrite dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 1.4) ; ou
- Le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15.

Ils sont présentés au passif du bilan dans le poste « *Provisions* ».

### ***1.10. Engagements de financement***

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ou qui ne sont pas désignés comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option ne sont pas comptabilisés au bilan.

Ils font toutefois l'objet de provisions déterminées selon la méthode des pertes de crédit attendues de la norme IFRS 9 telle qu'elle est décrite dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 1.4).

Ils sont présentés au passif du bilan dans le poste « *Provisions* ».

Par ailleurs, les engagements de financement dont les conditions sont inférieures aux conditions de marché doivent être enregistrés initialement à leur juste valeur. Cette juste valeur se traduit par l'enregistrement d'une décote en résultat dès l'engagement de prêter (la décote matérialisant l'écart entre le taux octroyé et le taux de marché sur base actuarielle), par la contrepartie d'un compte de provision au passif.

Lors des arrêts comptables ultérieurs, les engagements de financement qui ont été conclus à un taux d'intérêt inférieur à celui du marché sont évalués au montant le plus élevé entre :

- Le montant des dépréciations déterminées selon la méthode des pertes de crédit attendues telle qu'elle est décrite dans le paragraphe « Dépréciation pour risque de crédit » (cf. point 1.4) ; ou
- Le montant initialement comptabilisé diminué, le cas échéant, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15.

## **2. Participations dans les entreprises mises en équivalence**

Les participations du groupe Caisse des Dépôts dans ses coentreprises et ses entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Dans le cadre de la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une coentreprise ou une entreprise associée est initialement comptabilisée au coût et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition dans la quote-part de l'actif net détenu attribuable au groupe. L'écart d'acquisition afférent à la coentreprise et à l'entreprise associée est inclus dans la valeur comptable de la participation.

Au compte de résultat, le poste « *Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence* » reflète la quote-part du groupe dans les résultats de la coentreprise et de l'entreprise associée.

Après l'application de la méthode de la mise en équivalence, la participation du groupe Caisse des Dépôts dans une coentreprise ou une entreprise associée est dépréciée et une perte de valeur est comptabilisée s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs



événements intervenus après la comptabilisation initiale de la participation (événement générateur de perte) et que ce ou ces événements générateurs de pertes ont une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés de la participation qui peut être estimée de façon fiable. Les pertes attendues par suite d'événements futurs ne sont en revanche pas comptabilisées.

S'il existe une indication objective de dépréciation, c'est la totalité de la participation mise en équivalence qui fait l'objet d'un test de dépréciation selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». Une dépréciation est dès lors comptabilisée si la valeur recouvrable, correspondant à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité, est inférieure à la valeur comptable.

Lorsqu'une dépréciation est constatée, elle est affectée à la participation mise en équivalence au bilan, ce qui autorise par conséquent la reprise ultérieure de la dépréciation en cas d'amélioration de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Elle est comptabilisée au compte de résultat en « *Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence* ».

Si la quote-part du groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe Caisse des Dépôts cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de la coentreprise ou de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque le groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Lorsqu'une participation dans une coentreprise devient une participation dans une entreprise associée ou inversement, les intérêts conservés ne sont pas réévalués. Il en est de même en cas d'acquisition ou de cession partielle ne modifiant pas la nature du contrôle.

Les plus ou moins-values dégagées lors des cessions des participations dans les entreprises mises en équivalence sont comptabilisées au compte de résultat en « *Gains ou pertes nets sur autres actifs* ».

### **3. Actifs non courants et dettes liées destinés à être cédés et abandon d'activité**

Un actif immobilisé, ou un groupe d'actifs et de passifs, est détenu en vue de la vente quand sa valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente et non d'une utilisation continue. Les actifs et passifs concernés sont reclassés dans les postes du bilan dédiés lorsqu'il est hautement probable que l'actif doit être cédé dans un horizon de 12 mois.

Dès lors qu'ils sont classés dans ces catégories, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis. Les actifs financiers restent toutefois évalués selon les principes de la norme IFRS 9.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat. Les pertes de valeur comptabilisées à ce titre sont réversibles.

Une activité est considérée comme abandonnée quand les critères de classification comme actif détenu en vue de la vente ont été satisfaits ou lorsque la cession peut être qualifiée d'abandon d'activité. Les résultats des activités abandonnées sont présentés sur une seule ligne du compte de résultat des périodes publiées, comprenant le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession et le profit ou la perte après impôt résultant de la cession de l'activité.

#### **4. Opérations en devises**

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Caisse des Dépôts.

Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Toutefois, pour les actifs monétaires classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti de ces actifs est comptabilisée en résultat, le complément étant enregistré en capitaux propres.

En ce qui concerne les éléments non monétaires :

- Les éléments au coût historique sont évalués au cours de change au jour de la transaction ;
- Les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change relatifs aux éléments non monétaires sont comptabilisés en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat et en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

#### **5. Avantages du personnel**

Les avantages consentis au personnel du groupe Caisse des Dépôts sont répartis selon quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'abondement, l'intéressement et la participation ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi : régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, accompagnement à la retraite à taux réduit, couverture médicale ;
- Les autres avantages à long terme tels que les médailles du travail et les gratifications liées à l'ancienneté ;
- Les indemnités de cessation d'emploi.

##### ***5.1. Avantages à court terme***

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel dont le règlement est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants. Le groupe comptabilise un passif et une charge au titre des avantages à court terme au personnel lorsqu'il existe une obligation contractuelle ou si, du fait d'une pratique passée, il y a une obligation implicite.

##### ***5.2. Avantages postérieurs à l'emploi***

Parmi les avantages postérieurs à l'emploi, sont distingués les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont en général couverts par des cotisations versées à des organismes de retraite par répartition ou d'assurance qui gèrent ensuite le paiement des pensions, ou par l'Etat en ce qui concerne les fonctionnaires, et qui ainsi, libèrent le groupe Caisse des Dépôts de toute obligation ultérieure. Les cotisations versées constituent des charges de l'exercice.

Les régimes à prestations définies correspondent aux avantages du personnel pour lesquels le groupe Caisse des Dépôts s'engage sur un niveau de prestations envers les salariés. Ils constituent un risque à moyen ou long terme pour l'employeur et donnent donc lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, selon la méthode dite des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Cette charge est déterminée sur la base de la prestation future actualisée.

Le taux d'actualisation retenu par le groupe Caisse des Dépôts est déterminé par référence aux taux d'intérêt des obligations d'entreprises de première catégorie pour des durations équivalentes à celles de l'engagement des zones monétaires concernées.

Par conséquent, le montant de la provision destinée à couvrir les engagements concernés est égal à la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée, et diminuée, le cas échéant de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements.

La provision constituée est ajustée à chaque arrêté en fonction de l'évolution de la dette actuarielle de ces engagements.

Les éléments de réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies sont comptabilisés immédiatement et en totalité en capitaux propres dans le poste « *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres* », sans aucune possibilité de recyclage en résultat lors des exercices ultérieurs. Ils comprennent les écarts actuariels (résultant des changements d'hypothèses actuarielles et des ajustements liés à l'expérience) ainsi que le rendement des actifs du régime et la variation de l'effet du plafonnement éventuel de l'actif (en excluant les montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies).

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative :

- Des coûts des services rendus au cours de l'exercice par les salariés ;
- Des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications ou réductions de régimes, ainsi que les profits ou pertes résultant de liquidations éventuelles de régimes ;
- Des intérêts nets liés à l'actualisation du passif (actif) net au titre des prestations définies. Le rendement attendu des actifs est évalué en utilisant un taux d'intérêt identique au taux d'actualisation de la provision.

A l'étranger, il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les engagements correspondants sont, selon le cas, versés à des fonds de pension propres aux sociétés ou comptabilisés dans les comptes des sociétés concernées.

### ***5.3. Autres avantages à long terme***

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages à court terme, les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de cessation d'emploi, dont le règlement intégral n'est pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les salariés ont rendu les services correspondants.

La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle utilisée pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, au traitement près des écarts actuariels qui sont comptabilisés immédiatement dans le résultat de l'exercice.

## **6. Paiements fondés sur des actions**

Les paiements fondés sur des actions sont constitués par les paiements fondés sur des instruments de capitaux propres uniquement émis par des filiales du groupe, qu'ils soient dénoués par la remise d'instruments de capitaux propres ou un versement de numéraire dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Les plans de paiements fondés sur des actions, initiés par des entités du groupe Caisse des Dépôts, sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre de plans d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2.

L'avantage consenti aux salariés correspond à la différence entre la juste valeur de l'action acquise, en tenant compte de la condition d'incessibilité, et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription, multipliée par le nombre d'actions souscrites. A chaque date de clôture, l'entité réexamine le nombre d'options susceptibles de devenir exerçables. Le cas échéant, elle comptabilise au compte de résultat l'impact de la révision de ses estimations avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

## **7. Immobilisations**

Les immobilisations inscrites au bilan consolidé comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production, de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

Les immobilisations d'exploitation et de placement sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat, de tous les coûts directement attribuables engagés, ainsi que des coûts d'emprunt le cas échéant.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres actifs sont amortis lorsqu'ils sont mis en service selon la méthode linéaire afin de ramener, en constatant une charge annuelle d'amortissement, le coût de chaque actif à sa valeur résiduelle compte tenu de sa durée d'utilité.

Les subventions d'investissement sont enregistrées en déduction de la valeur des immobilisations.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments ayant une utilisation différente, pouvant faire l'objet de remplacement à des intervalles réguliers ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément significatif est comptabilisé séparément et amorti sur sa durée d'utilité.

En règle générale, les composants et durées d'amortissement retenus au sein du groupe Caisse des Dépôts sont :

- Gros œuvre : 30 à 100 ans ;

- Couverture / façade : 25 à 40 ans ;
- Agencements : 10 à 25 ans ;
- Installations générales et techniques : 10 à 25 ans ;
- Gros entretien : 15 ans.

La valeur résiduelle, définie comme le montant net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait actuellement de la sortie de l'actif à la fin de sa durée d'utilité, est prise en compte dans la base amortissable lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

Les logiciels et coûts de développement sont inscrits à l'actif et amortis sur une durée comprise entre 3 et 7 ans.

A chaque clôture, s'il existe un indice interne ou externe prouvant qu'une immobilisation a pu perdre notablement de la valeur, un test de dépréciation est effectué. La valeur nette comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable.

Si la valeur recouvrable s'avère inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable par le biais d'une dépréciation. Cette dépréciation est reprise en cas d'appréciation ultérieure de la valeur.

## **8. Dépréciations des actifs incorporels non amortissables et des écarts d'acquisition**

Les actifs ayant une durée d'utilité indéterminée (écarts d'acquisition et certains actifs incorporels) ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Pour la mise en œuvre du test de dépréciation, les actifs sont regroupés en unités génératrices de trésorerie (UGT), qui représentent le niveau le plus fin générant des flux de trésorerie indépendants.

Les UGT sont des ensembles homogènes d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

La valeur recouvrable est la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie, ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

Si la valeur comptable excède la valeur recouvrable retenue, une perte de valeur, calculée par différence entre les deux montants, est comptabilisée par le biais d'une dépréciation dans le résultat de la période.

Les dépréciations ainsi constatées sur les écarts d'acquisition relatifs aux filiales ou sur des immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée sont irréversibles.

## **9. Contrats de location financement**

Un contrat de location-financement a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété d'un bien, que la propriété soit ou non finalement transférée.

Les critères utilisés pour classer des contrats en location-financement sont :

- Le transfert réel de la propriété du bien à terme ;
- L'existence d'une option d'achat à terme à un prix suffisamment inférieur à la juste valeur ;
- La durée du contrat couvrant la durée de vie économique ;

- La valeur actualisée des paiements futurs s'élevant à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué, à l'initiation du contrat ;
- La spécificité des actifs loués les rendant impropres à un autre usage que celui fait par le preneur.

Les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement, coté preneur, qui répond aux objectifs suivants :

- Faire apparaître au bilan des immobilisations financées par crédit-bail et l'endettement correspondant ;
- Comptabiliser en conséquence des dotations aux amortissements sur ces immobilisations et des charges financières sur l'endettement correspondant, en lieu et place des redevances de crédit-bail.

La durée d'amortissement correspond à celle des biens de même nature acquis par la société.

Les contrats de location en vertu desquels une partie importante des risques et avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés en contrats de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple (nets des avantages obtenus du bailleur) sont comptabilisés en charges au compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location.

## **10. Provisions**

Les provisions enregistrées au passif du bilan du groupe Caisse des Dépôts, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux, concernent principalement des provisions pour litiges, amendes et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente représentative d'avantages économiques, sera nécessaire pour éteindre cette obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire, contractuel ou implicite. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actualisée à la date de clôture, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif. Quand il est procédé à une actualisation, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques inhérents à l'obligation. L'augmentation de la provision résultant de la désactualisation est comptabilisée en charges d'intérêt.

## **11. Impôts courants et différés**

Des impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales, selon la méthode du report variable en utilisant les derniers taux d'imposition des réglementations fiscales adoptées ou quasi-adoptées. Les effets dus aux changements des taux d'impôt sont pris en compte lors de l'exercice au cours duquel le changement de taux est voté ou quasi-adopté.

Les calculs d'impôts différés sont effectués au niveau de chaque entité fiscale et, en application de la règle de prudence, les impôts différés actifs ne sont retenus que s'il existe une forte probabilité d'imputation sur les bénéfices fiscaux futurs.

Certaines entités du groupe, détenues directement ou indirectement, font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

La charge d'impôt est constatée au compte de résultat sauf pour les éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres. Dans ce cas, elle est aussi comptabilisée en capitaux propres.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

## **12. Capital**

Compte tenu de son statut, la Caisse des Dépôts n'a pas de capital.

## **13. Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients**

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette norme traite de la reconnaissance des revenus applicables à tous les contrats conclus avec des clients et ce quel que soit le secteur d'activité, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance et des instruments financiers qui relèvent respectivement des normes IAS 17, IFRS 4 et IFRS 9.

Le mode d'enregistrement des revenus dans le compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu, et cela pour le montant auquel le vendeur s'attend à avoir droit en échange du bien ou du service. Ce mode d'enregistrement concerne aussi bien les ventes de biens et de marchandises, les prestations de service et les contrats à long terme.

L'approche développée par la norme IFRS 15 comprend cinq étapes successives, depuis l'identification du contrat conclu avec le client jusqu'à la reconnaissance du produit en résultat :

- L'identification du contrat ;
- L'identification des obligations de performance ;
- La détermination du prix de transaction ;
- L'allocation du prix de transaction aux obligations de performance ; et
- La comptabilisation des produits lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

En fonction des modalités de transfert du contrôle des biens et des services promis au client, le produit est comptabilisé :

- Soit à une date donnée dans le temps, quand le contrôle des biens et des services est transféré au client à une date donnée ; ou
- Soit de manière progressive, qui reflète la manière dont l'obligation de prestation est remplie par le vendeur.

Les entités du groupe Caisse des Dépôts ayant une activité industrielle et commerciale sont principalement concernées par ces dispositions.

Les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients sont présentés au compte de résultat dans le poste « *Produits des autres activités* ».

## **2. Application des normes IFRS 9 "Instruments Financiers" et IFRS 15 "Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients"**



## 2.1 Principaux impacts de la première application IFRS 9 et IFRS 15

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé de ne pas retraiter ses états financiers comparatifs 2017 lors de la première application d'IFRS 9 comme l'autorise la norme. L'incidence de la première application des normes IFRS9 et IFRS15 est comptabilisée dans les capitaux propres du 1er janvier 2018. Les données chiffrées présentées au titre du comparatif 2017 ont été établies en application de la norme IAS39 sur les instruments financiers.

Le groupe Caisse des Dépôts a décidé d'appliquer les nouvelles dispositions d'IFRS9 pour la comptabilité de couverture, la norme IFRS9 permettant une meilleure traduction dans les comptes consolidés de la politique de gestion des risques des entités. Ces dispositions n'ont pas d'incidence lors de sa première application.

L'incidence globale sur les capitaux propres globaux du groupe Caisse des Dépôts se traduit par une diminution de 90 M€ pour la première application de la norme IFRS 9 et une augmentation de 7 M€ pour la première application de la norme IFRS15.

Les capitaux propres part du groupe au 1er janvier 2018 après application des normes IFRS9 et IFRS15 s'élèvent à 37 179 M€ dont 30 402 M€ de fonds propres de base, 5 267 M€ de fonds propres non recyclables et 1 510 M€ de fonds propres recyclables par résultat.

## 2.2 Cas particulier du Groupe CNP Assurances

Des amendements à la norme IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » ont été adoptés par l'Union européenne le 3 novembre 2017 (règlement UE n°2017/1988) et sont applicables à compter du 1er janvier 2018. Ces amendements viennent préciser les modalités d'application pour les entreprises d'assurance de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance. Ces amendements permettent le report d'application sous conditions de la norme IFRS 9 aux entreprises d'assurance, afin que ces dernières puissent l'appliquer de manière concomitante avec la norme IFRS 17 portant sur les contrats d'assurance.

Le groupe CNP Assurances, consolidé par mise en équivalence dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts, remplit les critères d'éligibilité de cette disposition (le ratio de prédominance de l'activité d'assurances qui conditionne l'éligibilité au report d'IFRS 9 étant supérieur au seuil de 90%) et a opté pour le report d'application de la norme IFRS 9 de trois ans, soit jusqu'au 1er janvier 2021.

Ces amendements introduisent également une option simplificatrice permettant aux groupes appliquant IFRS 9 de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes des entreprises d'assurance consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

En conséquence, le groupe Caisse des Dépôts a décidé de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes du groupe CNP Assurances à compter du 1er janvier 2018.

## 2.3 Incidence de l'application des normes IFRS9 et IFRS15 sur les capitaux propres

(en millions d'euros)	Gains et pertes latents ou différés		Autres réserves	Capitaux propres part du groupe	Gains et pertes latents ou différés	Autres réserves	Capitaux propres Minoritaires
	Impacts recyclables	Impacts non recyclables					
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>11 989</b>	<b>(190)</b>	<b>25 463</b>	<b>37 262</b>	<b>93</b>	<b>3 547</b>	<b>3 640</b>
<b>Impact classification :</b>							
Reclassement des dépréciations des moins-values latentes sur titres disponibles à la vente	-574	-3 282	3 856				
Reclassement des instruments de capitaux propres disponibles à la vente en actifs à la juste valeur par résultat	-1 206		1 206				
Reclassements des instruments de capitaux propres disponibles à la vente en actifs financiers évalués par capitaux propres non recyclables	-8 567	8 567					
Reclassement des instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat en actifs financiers évalués par capitaux propres non recyclables		123	-123				
<b>Impact évaluation :</b>							
Provisions pour pertes attendues			-62	-62			
Réévaluation d'actifs ou de passifs financiers découlant de l'application d'IFRS9	-132	49	55	-28			
<b>Incidence de l'adoption de la norme IFRS9</b>	<b>-10 479</b>	<b>5 457</b>	<b>4 932</b>	<b>-90</b>			
<b>Incidence de l'adoption de la norme IFRS15</b>			<b>7</b>	<b>7</b>		<b>9</b>	<b>9</b>
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2018</b>	<b>1 510</b>	<b>5 267</b>	<b>30 402</b>	<b>37 179</b>	<b>93</b>	<b>3 556</b>	<b>3 649</b>

## 2.4 Transition du bilan consolidé au 1<sup>er</sup> janvier 2018

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31.12.2017 Publié	IFRS 15	Instruments financiers		01.01.2018 Retraité
				Classification	Evaluation	
<b>Actif</b>						
Caisse, banques centrales		8 785				8 785
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	1 583		8 509	6	10 098
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	1 449				1 449
Actifs financiers disponibles à la vente		65 589		(65 454)	(135)	
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.3			23 415		23 415
Titres au coût amorti	4.4			57 776	(15)	57 761
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	4.5	15 897		(13)	(1)	15 883
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	4.6	4 828		(1 279)	(6)	3 543
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		22 953		(22 953)		
Actifs d'impôts	4.7	235	(2)	(1)		232
Comptes de régularisation et actifs divers	4.8	7 288	76	2	(2)	7 364
Actifs non courants destinés à être cédés	4.9	14				14
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	4.10	24 661	1		56	24 718
Immubles de placement	4.11	15 912				15 912
Immobilisations corporelles	4.11	2 628				2 628
Immobilisations incorporelles	4.11	719		(2)		717
Ecarts d'acquisition	4.12	1 002				1 002
<b>Total actif</b>		<b>173 543</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>(97)</b>	<b>173 521</b>
<b>Passif</b>						
Banques centrales						
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	4.1	2 230			-	2 230
Instruments financiers dérivés de couverture	4.2	1 562				1 562
Dettes représentées par un titre	4.13	39 433				39 433
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	4.14	11 879			3	11 882
Dettes envers la clientèle	4.15	64 432		(2)		64 430
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Passifs d'impôts	4.7	1 765	7	(1)	(17)	1 754
Comptes de régularisation et passifs divers	4.8	10 139	51	3	(3)	10 190
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	4.9	12				12
Provisions	4.17	1 188			11	1 199
Dettes subordonnées		1				1
<b>Capitaux propres part du groupe</b>						
Réserves consolidées		23 556	7	4 937	(4)	28 496
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		11 800		(4 937)	(86)	6 777
Résultat de l'exercice		1 906				1 906
<b>Total Capitaux propres part du groupe</b>		<b>37 262</b>	<b>7</b>		<b>(90)</b>	<b>37 179</b>
Intérêts minoritaires	4.18	3 640	10		(1)	3 649
<b>Total Capitaux propres</b>		<b>40 902</b>	<b>17</b>		<b>(91)</b>	<b>40 828</b>
<b>Total passif</b>		<b>173 543</b>	<b>75</b>	<b>-</b>	<b>(97)</b>	<b>173 521</b>

## 2.5 Tableau de passage des actifs et passifs financiers de IAS39 vers IFRS9

(en millions d'euros)

Note	Norme IAS39		Norme IFRS9	
	Classe comptable	Valeur comptable au 31/12/2017	Classe comptable	Valeur comptable au 01/01/2018
4.1	Juste valeur par résultat	1 230	Juste valeur par résultat	1 230
4.1	Juste valeur par résultat	114	Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	114
4.1	Juste valeur par résultat	86	Titres au coût amorti	84
4.3	Actifs financiers disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	7 319	Juste valeur par résultat	7 319
4.3	Actifs financiers disponibles à la vente	3 865	Actifs à la juste valeur par capitaux propres recyclables	3 865
4.3	Actifs financiers disponibles à la vente <sup>(2)</sup>	19 429	Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	19 429
4.3	Actifs financiers disponibles à la vente <sup>(3)</sup>	34 974	Titres au coût amorti	34 839
4.4	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	100	Juste valeur par résultat	108
4.4	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance <sup>(4)</sup>	22 853	Titres au coût amorti	22 838
4.1	Dérivés de transaction en juste par valeur résultat	155	Juste valeur par résultat	155
4.2	Dérivés de couverture en juste valeur par résultat	1 449	Juste valeur par résultat	1 449
4.5	Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	15 883	Coût amorti	15 882
4.5	Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	14	Juste valeur par résultat	14
4.6	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 549	Coût amorti	3 543
4.6	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	7	Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	7
4.6	Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	1 272	Juste valeur par résultat	1 272
<b>Total des actifs financiers</b>		<b>112 299</b>	<b>Total des actifs financiers</b>	<b>112 148</b>

Aucun impact au titre d'IFRS 9 sur les passifs financiers.

L'application des dispositions de la norme IFRS9 sur le classement et l'évaluation des instruments financiers a conduit aux principaux effets suivants au 1er janvier 2018 :

- Titres comptabilisés au 31 décembre 2017 en actifs financiers disponibles à la vente par capitaux propres :

(1) Les investissements en instruments de capitaux propres (actions et parts de fonds) ont été reclassés en instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat pour un montant de 7,3 Md€. Ce reclassement a conduit au transfert de 1,8 Md€ de gains et pertes latents recyclables comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe, en réserves de base consolidées.

(2) L'option de comptabilisation en juste valeur par capitaux propres non recyclables a été retenue pour un montant de 19,4 Md€ d'instruments de capitaux propres. Cette option a conduit au niveau du groupe au transfert de 8,6 Md€ de gains et pertes latents recyclables comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe en gains et pertes latents non recyclables pour un montant de 5,3 Md€ et en réserves de base consolidées pour un montant de 3,3 Md€.

(3) Les instruments de dettes comptabilisés au 31 décembre 2017 en actifs financiers disponibles à la vente par capitaux propres pour un montant de 35 Md€ dont le modèle de gestion est la collecte des flux de trésorerie contractuels ont été comptabilisés au coût amorti. Les variations de valeurs de marché cumulées de ces titres comptabilisés en capitaux propres au 31 décembre 2017 de 84 M€ (dont 135 M€ brutes et -51 M€ d'impôts différés) ont été annulées.

Les actifs financiers disponibles à la vente qui ont été reclassés de façon à être évalués au coût amorti sous IFRS9 :

(en millions d'euros)	31.12.2018
Juste valeur des actifs financiers à la date de clôture	25 917
Le profit ou la perte sur la juste valeur qui aurait été comptabilisé en résultat net ou dans les autres éléments du résultat global au cours de la période de présentation de l'information financière si les actifs financiers n'avaient pas été reclassés.	(10)

- Titres comptabilisés au 31 décembre 2017 en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance :

(4) Les instruments de dettes classés dans cette catégorie ont été comptabilisés au coût amorti pour un montant de 22,8 Md€.

## 2.6 Tableau de passage des stocks de dépréciations IAS39 et IAS37 vers les stocks de dépréciations pour pertes attendues constituées selon IFRS9

(en millions d'euros)	31.12.2017 Publié	Instruments financiers		01.01.2018 Retraité
		Classification (1)	Evaluation (2)	
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	(3)	3	(1)	(1)
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	(587)	465	(6)	(128)
Titres au coût amorti			(15)	(15)
Actifs financiers disponibles à la vente	(3 634)	3 634		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables			(1)	(1)
Créances clients et actifs sur contrats	(144)			(144)
Engagements de financement et de garantie donnés	(3)		(11)	(14)
<b>Total des dépréciations</b>	<b>(4 371)</b>	<b>4 102</b>	<b>(34)</b>	<b>(303)</b>

(1) Il s'agit principalement du reclassement des dépréciations des moins values latentes sur actifs disponibles à la vente et du reclassement des dépréciations des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti comptabilisés en juste valeur par résultat en IFRS9.

(2) L'impact d'évaluation correspond au montant des provisions lié à l'application du modèle des pertes attendues.

### **3. Notes relatives au compte de résultat consolidé**

### 3.1 Produits et charges d'intérêts

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018			31.12.2017 Publié		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Comptes ordinaires et assimilés	1		1	1		1
Comptes et prêts/emprunts à terme	90	(277)	(187)	61	(274)	(213)
Pensions						
Autres opérations dont instruments de couverture	2	(10)	(8)	238	(1)	237
<b>Opérations avec les établissements de crédit au coût amorti</b>	<b>92</b>	<b>(287)</b>	<b>(195)</b>	<b>300</b>	<b>(275)</b>	<b>25</b>
Comptes ordinaires et assimilés	4		4	4		4
Comptes, prêts/emprunts à terme, dépôts	67	(381)	(314)	77	(376)	(299)
Pensions	9		9	11		11
Autres opérations dont instruments de couverture	15		15	65		65
<b>Opérations avec la clientèle au coût amorti</b>	<b>95</b>	<b>(381)</b>	<b>(286)</b>	<b>157</b>	<b>(376)</b>	<b>(219)</b>
Actifs financiers disponibles à la vente				222		222
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	35		35			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				618		618
Titres au coût amorti	701		701			
Autres opérations dont instruments de couverture	578		578	133		133
<b>Opérations sur instruments financiers</b>	<b>1 314</b>		<b>1 314</b>	<b>973</b>		<b>973</b>
Dettes représentées par un titre		(413)	(413)		(541)	(541)
Dettes subordonnées						
<b>Emprunts émis et assimilés</b>		<b>(413)</b>	<b>(413)</b>		<b>(541)</b>	<b>(541)</b>
<b>Total des produits et charges d'intérêts et assimilés</b>	<b>1 501</b>	<b>(1 081)</b>	<b>420</b>	<b>1 430</b>	<b>(1 192)</b>	<b>238</b>

### 3.2 Produits et charges de commissions

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		31.12.2017 Publié	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Opérations avec les établissements de crédit et assimilés				
Opérations avec la clientèle	4		4	
Opérations sur titres et dérivés		(16)		(17)
Autres prestations de services financiers	15	(22)	17	(21)
Autres commissions				
<b>Total des produits ou charges nets de commissions</b>	<b>19</b>	<b>(38)</b>	<b>21</b>	<b>(38)</b>

### 3.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		31.12.2017 Publié	
	Total	Dont option	Total	Dont option
Gains ou pertes nets de cession	110	(6)	15	15
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	100	(1)	13	13
Autres produits et charges sur titres				
<b>Instruments de dette</b>	<b>210</b>	<b>(7)</b>	<b>28</b>	<b>28</b>
Gains ou pertes nets de cession	298		15	15
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	(342)		(12)	(12)
Dividendes	88		16	1
Autres produits et charges sur titres				
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>44</b>		<b>19</b>	<b>4</b>
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	20		(21)	
Autres produits et charges sur instruments dérivés				
<b>Instruments financiers à terme ferme ou conditionnel - hors couverture</b>	<b>20</b>		<b>(21)</b>	
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	63			
Autres produits et charges sur prêts				
<b>Prêts</b>	<b>63</b>			
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus	44	44	95	95
Autres produits et charges sur emprunts	(340)	(62)	(117)	(117)
<b>Dettes représentées par un titre, emprunts et titres émis</b>	<b>(296)</b>	<b>(18)</b>	<b>(22)</b>	<b>(22)</b>
Gains ou pertes nets de cession				
Produits ou charges nets de réévaluation, intérêts échus				
Autres produits et charges sur engagements				
<b>Engagements</b>				
Inefficacité des Couvertures de juste valeur	32		24	
- variation de juste valeur des éléments couverts	(58)		112	
- variation de juste valeur des dérivés de couverture	89		(88)	
Inefficacité des couvertures de flux de trésorerie	2		4	
<b>Résultat des opérations de couverture</b>	<b>34</b>		<b>28</b>	
Cessation des couvertures de flux de trésorerie	2			
<b>Cessation des couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>2</b>			
Opérations de change	11		(37)	
<b>Opérations de change</b>	<b>11</b>		<b>(37)</b>	
<b>Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>88</b>	<b>(25)</b>	<b>(5)</b>	<b>10</b>



### 3.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 Public
Plus ou moins valeurs de cession		46
<b>Instruments de dettes</b>		<b>46</b>
Plus ou moins valeurs de cession (non applicable en 2018)		1 010
Dépréciations durables (non applicable en 2018)		(88)
Dividendes	632	648
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>632</b>	<b>1 570</b>
<b>Total gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>632</b>	<b>1 616</b>

### 3.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2018
Gains résultant de la décomptabilisation	3
Pertes résultant de la décomptabilisation	(8)
<b>Total gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>(5)</b>

Les valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés pendant la période sont :

(en millions d'euros)	31.12.2018
Titres au coût amorti	1 007
Prêts et créances aux établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	
Prêts et créances à la clientèle, au coût amorti	
<b>Total valeurs comptables des actifs financiers au coût amorti décomptabilisés</b>	<b>1 007</b>

### 3.6 Produits et charges des autres activités

(en millions d'euros)	31.12.2018		31.12.2017 Public	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Produits et charges sur immeubles de placement	1 591	(763)	1 568	(715)
Produits et charges des autres activités	10 318	(3 271)	9 779	(2 786)
<b>Total produits et charges des autres activités</b>	<b>11 909</b>	<b>(4 034)</b>	<b>11 347</b>	<b>(3 501)</b>

### 3.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 Public
<b>Charges de personnel</b>	<b>(5 630)</b>	<b>(5 345)</b>
Autres charges et services extérieurs	(1 988)	(2 108)
Dotations / Reprises de provisions	21	(1)
<b>Autres charges générales d'exploitation</b>	<b>(1 967)</b>	<b>(2 109)</b>
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>(7 597)</b>	<b>(7 454)</b>

### 3.8 Coût du risque de crédit

(en millions d'euros)	31.12.2018		31.12.2017 Public	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Dépréciation des prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	1			
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	12	(14)	43	(44)
Dépréciation des instruments de dettes évalués à la juste valeur par capitaux propres	1			
Dépréciation des titres au coût amorti				
Dépréciation des engagements hors-bilan	3	(2)		
<b>Dépréciations pour pertes de crédit attendues</b>	<b>17</b>	<b>(16)</b>	<b>43</b>	<b>(44)</b>
Autres provisions pour risque de contrepartie	11	(12)	20	(10)
<b>Autres provisions pour risque de contrepartie</b>	<b>11</b>	<b>(12)</b>	<b>20</b>	<b>(10)</b>
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables		(15)		(10)
Récupérations sur prêts et créances amorties				
<b>Pertes et récupérations</b>		<b>(15)</b>		<b>(10)</b>
<b>Coût du risque de crédit</b>	<b>28</b>	<b>(43)</b>	<b>63</b>	<b>(64)</b>

### 3.9 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 Public
Gains ou pertes sur cession d'immobilisations	11	7
<b>Gains ou pertes sur cession d'immobilisations</b>	<b>11</b>	<b>7</b>
Gains ou pertes sur cession de titres	19	31
Plus ou moins valeurs de dilution		
Autres produits et charges liés aux titres consolidés	(1)	(5)
<b>Gains ou pertes sur titres consolidés</b>	<b>18</b>	<b>26</b>
Autres gains et pertes		1
<b>Autres gains et pertes</b>		<b>1</b>
<b>Total gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>29</b>	<b>34</b>

### 3.10 Impôt sur les bénéfices

#### 3.10.1 - Composante de la charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017 Publié</b>
Charge d'impôt courant	(245)	(725)
Charge d'impôt différé	(62)	194
<b>Charge d'impôt de l'exercice</b>	<b>(307)</b>	<b>(531)</b>

#### 3.10.2 - Rapprochement entre la charge d'impôt consolidée et la charge théorique

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017 Publié</b>
Résultat net part du groupe	1 768	1 906
Intérêts des minoritaires	146	199
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(1 448)	(977)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2	5
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	(5)	(3)
Impôt sur les bénéfices	307	531
<b>Résultat avant impôt, variation des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>770</b>	<b>1 661</b>
Taux d'impôt théorique <sup>(1)</sup>	<b>34,43%</b>	<b>34,43%</b>
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(265)</b>	<b>(572)</b>
Différences de taux	15	(136)
Différences permanentes	(163)	35
Effets du régime SIIC et des autres activités immobilières exonérées	127	52
Effets nets de la reconnaissance d'impôt différé	(51)	48
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	43	72
Autres éléments	(14)	(29)
<b>Charge d'impôt consolidée</b>	<b>(307)</b>	<b>(531)</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>39,9%</b>	<b>31,9%</b>

(1) Y compris la contribution sociale de solidarité de 3,3%.

## 4. Notes relatives au bilan consolidé

## 4.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		01.01.2018 Retraité	
	Classement Obligatoire	Sur option	Classement Obligatoire	Sur option
Obligations et Bons du Trésor	127	206	110	211
Titres de créances négociables	281		265	
OPCVM	103		112	
FCPR	1 976		1 824	
Autres titres	809		685	
<b>Instruments de dettes</b>	<b>3 296</b>	<b>206</b>	<b>2 996</b>	<b>211</b>
Actions	3 440		3 574	
Autres titres	1 181		1 875	
<b>Instruments de capitaux propres</b>	<b>4 621</b>		<b>5 449</b>	
Dérivés de transaction	95		157	
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>95</b>		<b>157</b>	
Prêts	1 474		1 285	
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>9 486</b>	<b>206</b>	<b>9 887</b>	<b>211</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		01.01.2018 Retraité	
	Classement Obligatoire	Sur option	Classement Obligatoire	Sur option
Etablissements de crédit				
Clientèle				
<b>Emprunts et comptes à terme</b>				
Obligations				
Titres de créances négociables <sup>(1)</sup>		943		2 180
Autres				
<b>Dettes représentées par un titre</b>		<b>943</b>		<b>2 180</b>
Dettes de titres				
<b>Dettes de titres</b>				
Dérivés de transaction	38		50	
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>38</b>		<b>50</b>	
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>38</b>	<b>943</b>	<b>50</b>	<b>2 180</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		01.01.2018 Retraité	
	Sur option		Sur option	
Différence entre la valeur comptable et montant contractuellement dû à l'échéance		195		248
<b>Montant contractuellement dû à l'échéance sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>		<b>748</b>		<b>1 932</b>
<i>Montant cumulé de la variation de la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option attribuable aux variations du risque de crédit (non recyclables)</i>		42		51
<i>Montant de la variation de la juste valeur sur la période des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option attribuable aux variations du risque de crédit (non recyclables)</i>		(9)		

(1) concerne la Section générale sur des placements privés. Au 31 décembre 2018, il n'y a pas d'émissions obligataires de référence comptabilisées à la juste valeur par résultat sur option.

## 4.2 Instruments dérivés de couverture - Actif et Passif

	31.12.2018			Variation de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité
	Actif	Passif	Montant notionnel	
<i>(en millions d'euros)</i>				
Instruments de taux	392	241	37 084	73
Instruments de change	356	304	56 844	13
Instruments sur action				
Autres instruments				3
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>748</b>	<b>545</b>	<b>93 928</b>	<b>89</b>
Instruments de taux	471	768	3 641	1
Instruments de change	1	3	8	
Instruments sur action				
Autres instruments		2	12	
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>472</b>	<b>773</b>	<b>3 661</b>	<b>1</b>
<b>Couverture des investissements nets en devises</b>				
<b>Total des instruments financiers dérivés de couverture</b>	<b>1 220</b>	<b>1 318</b>	<b>97 589</b>	<b>90</b>

### Analyse des éléments couverts en juste valeur :

	31.12.2018		
	Valeur comptable des éléments couverts	dont cumul d'ajustement de couverture de juste valeur	Variation sur l'exercice de juste valeur utilisée pour calculer l'inefficacité
<i>(en millions d'euros)</i>			
Titres au coût amorti	51 045	100	(17)
Prêts et créances aux établissements de crédit au coût amorti	9 072		
Prêts et créances à la clientèle au coût amorti	3 369		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	15 887		
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	18 387		
<b>Actifs - éléments couverts en CJV</b>	<b>97 760</b>	<b>100</b>	<b>(17)</b>
Dettes représentées par un titre	28 981	379	32
Dettes envers les établissements de crédit	5 024		
Dettes envers la clientèle	67 728		
<b>Passifs - éléments couverts en CJV</b>	<b>101 733</b>	<b>379</b>	<b>32</b>

### Échéances contractuelles du notionnel sur les dérivés de couverture

	31.12.2018					Durée Indéterminée	Total montant notionnel
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans		
<i>(en millions d'euros)</i>							
Instruments de taux	4 344	4 846	4 354	8 242	15 298		37 084
Instruments de change	4 005	9 996	36 079	4 099	2 665		56 844
Autres instruments							
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>8 349</b>	<b>14 842</b>	<b>40 433</b>	<b>12 341</b>	<b>17 963</b>		<b>93 928</b>
Instruments de taux			391	926	2 324		3 641
Instruments de change			8				8
Autres instruments			12				12
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>			<b>411</b>	<b>926</b>	<b>2 324</b>		<b>3 661</b>
<b>Couverture des investissements nets en devises</b>							
<b>Total du notionnel sur les dérivés de couverture</b>	<b>8 349</b>	<b>14 842</b>	<b>40 844</b>	<b>13 267</b>	<b>20 287</b>		<b>97 589</b>

### 4.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

#### 4.3.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018			01.01.2018 Retraité		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
Obligations	5 509			3 066		
Titres de créances négociables	10 358		19	793		1
Autres titres						
Créances rattachées				6		
<b>Instrument de dettes</b>	<b>15 867</b>		<b>19</b>	<b>3 865</b>		<b>1</b>
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>15 867</b>		<b>19</b>	<b>3 865</b>		<b>1</b>

#### Les dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées dans les capitaux propres recyclables :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Instruments de dette	(5)	(1)
Prêts		
<b>Total des dépréciations</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>

L'exposition au risque de crédit <sup>(2)</sup> sur les valeurs comptables brutes des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes <sup>(1)</sup>
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	3 865			3 865
Acquisitions	11 987			11 987
Cessions				
Transfert entre niveaux				
Autres mouvements				
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>15 852</b>			<b>15 852</b>

(1) La valeur comptable brute des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables est calculé hors gains et pertes latentes

(2) cf. note 7.1 dans la partie Facteurs de risque sur le risque de concentration

#### La ventilation des dépréciations pour pertes de crédit attendues comptabilisées dans les capitaux propres recyclables :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	(1)			(1)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(5)			(5)
Autres dotations				
Reprises utilisées avec passage en perte	1			1
Reprises liées à des sorties d'actif				
Autres reprises non utilisées				
Transferts entre niveaux				
Autres mouvements				
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>(5)</b>			<b>(5)</b>

### 4.3.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables

	31.12.2018			01.01.2018 Retraité		
	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents	Juste valeur	Dont couvert en juste valeur	Dont gains ou pertes latents
<i>(en millions d'euros)</i>						
Actions	18 750		5 348	19 421		6 953
Autres instruments de capitaux propres	128		57	129		55
<b>Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>18 878</b>		<b>5 405</b>	<b>19 550</b>		<b>7 008</b>

#### Les actifs évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables cédés sur la période :

	31.12.2018		
	Juste valeur à la date de la cession	Profit ou perte au moment de la cession <sup>(1)</sup>	Dividendes reçus sur la période
<i>(en millions d'euros)</i>			
<b>Actions</b>	<b>2 420</b>	<b>222</b>	<b>67</b>
<i>Etablissements de crédit</i>			
<i>Autres entreprises financières</i>			
<i>Entreprises non financières</i>	2 420	222	67
<b>Autres instruments de capitaux propres</b>	<b>16</b>	<b>(10)</b>	
<i>Etablissements de crédit</i>			
<i>Autres entreprises financières</i>			
<i>Entreprises non financières</i>	16	(10)	
<b>Total</b>	<b>2 436</b>	<b>212</b>	<b>67</b>

(1) Brut d'impôt

#### 4.4 Titres au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>01.01.2018 Retraité</b>
Obligations	26 045	23 929
Titres de créances négociables	24 491	33 287
Autres titres	96	103
Créances rattachées	428	457
Provisions pour pertes attendues	(15)	(15)
<b>Total des titres au coût amorti</b>	<b>51 045</b>	<b>57 761</b>

L'exposition au risque de crédit <sup>(2)</sup> sur les valeurs comptables brutes des titres au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes <sup>(1)</sup>
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	57 660			57 660
Acquisitions	1 816	310		2 126
Cessions	(8 826)			(8 826)
Transfert entre niveaux				
Autres mouvements				
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>50 650</b>	<b>310</b>		<b>50 960</b>

(1) La valeur comptable brute des titres au coût amorti est calculée hors gains et pertes latentes.

(2) cf. note 7.1 dans la partie Facteurs de risque sur le risque de concentration.

La ventilation des dépréciations pour pertes attendues :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes attendues
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	(12)	(3)		(15)
Dotations sur acquisitions de l'exercice				
Autres dotations	(6)	(4)		(10)
Reprises utilisées avec passage en perte	9	1		10
Reprises liées à des sorties d'actif				
Autres reprises non utilisées				
Transferts entre niveaux				
Autres mouvements				
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>(9)</b>	<b>(6)</b>		<b>(15)</b>



#### 4.5 Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	3 590	3 861
Comptes courants des fonds d'épargne		
Titres et valeurs reçus en pension livrée		
Créances rattachées	6	4
Dépôts de garantie		
Dépréciations pour pertes de crédit attendues		
<b>Créances à vue sur les établissements de crédit</b>	<b>3 596</b>	<b>3 865</b>
Comptes et prêts à terme	7 199	12 001
Créances rattachées	19	18
Dépôts de garantie		
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(1)	(1)
<b>Créances à terme sur les établissements de crédit</b>	<b>7 217</b>	<b>12 018</b>
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti</b>	<b>10 813</b>	<b>15 883</b>

L'exposition au risque de crédit<sup>(1)</sup> sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	15 882	1		15 883
Versements	96			96
Remboursements	(5 054)			(5 054)
Transferts entre niveaux				
Autres mouvements	(111)	(1)		(112)
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>10 813</b>			<b>10 813</b>

(1) cf. note 7.1 dans la partie Facteurs de risque sur le risque de concentration

#### La ventilation des dépréciations pour pertes attendues :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	(1)			(1)
Dotations sur acquisitions de l'exercice				
Autres dotations				
Reprises utilisées avec passage en perte				
Reprises liées à des sorties d'actif				
Autres reprises non utilisées				
Transferts entre niveaux				
Autres mouvements				
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>(1)</b>			<b>(1)</b>

#### 4.6 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Comptes ordinaires débiteurs	393	343
Créances rattachées	2	3
Dépôts de garantie		
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(6)	(5)
<b>Comptes ordinaires débiteurs</b>	<b>389</b>	<b>341</b>
Prêts à la clientèle financière	43	45
Crédits de trésorerie	280	306
Crédits à l'équipement	953	845
Crédits au logement	356	308
Avances rattachées à des titres	298	268
Prêts subordonnés		
Opérations de location financement	79	80
Titres et valeurs reçus en pension		
Autres concours	1 813	1 443
Créances rattachées	31	30
Dépôts de garantie		
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(261)	(123)
<b>Autres concours à la clientèle</b>	<b>3 592</b>	<b>3 202</b>
<b>Total des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</b>	<b>3 981</b>	<b>3 543</b>

L'exposition au risque de crédit <sup>(1)</sup> sur les valeurs comptables brutes des prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	2 674	728	269	3 671
Versements	574	105	6	685
Remboursements	(101)	(89)		(190)
Transferts entre niveaux	72	(72)		
Autres mouvements	63	20		83
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>3 282</b>	<b>692</b>	<b>275</b>	<b>4 249</b>

(1) cf. note 7.1 dans la partie Facteurs de risque sur le risque de concentration

La ventilation des dépréciations pour pertes attendues :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	(5)	(19)	(104)	(128)
Dotations sur acquisitions de l'exercice		(2)	(2)	(4)
Autres dotations	(4)	(1)	(5)	(10)
Reprises utilisées avec passage en perte	2	6	3	11
Reprises liées à des sorties d'actif				
Autres reprises non utilisées				
Transferts entre niveaux				
Autres mouvements			(136)	(136)
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>(7)</b>	<b>(16)</b>	<b>(244)</b>	<b>(267)</b>

## 4.7 Impôts courants et différés

### 4.7.1 - Ventilation des comptes d'impôts au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2018</b>
Impôts courants	377
Impôts différés	107
<b>Total des actifs courants et différés</b>	<b>484</b>
Impôts courants	52
Impôts différés	1 288
<b>Total des passifs courants et différés</b>	<b>1 340</b>

### 4.7.2 - Impôts différés par sources d'actifs et de passifs

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2018</b>
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	(1 402)
Actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	63
Autres décalages temporels	158
<b>Total des impôts différés comptabilisés <sup>(1)</sup></b>	<b>(1 181)</b>

(1) Les actifs d'impôts sont signés en positif, les passifs d'impôts figurent en négatif.

#### 4.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Charges constatées d'avance	193	170
Produits à recevoir	148	162
Autres comptes de régularisation	789	3 063
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 130</b>	<b>3 395</b>
Débiteurs divers	544	676
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres		
Stocks et assimilés	658	622
Dépôts de garantie versés	133	130
Coûts des contrats	3	2
Actifs des contrats	498	391
Créances clients	1 929	1 787
Dépréciations pour pertes de crédit attendues	(157)	(144)
Autres actifs divers	611	546
Autres dépréciations	(37)	(41)
<b>Actifs divers</b>	<b>4 182</b>	<b>3 969</b>
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>5 312</b>	<b>7 364</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Produits constatés d'avance	497	402
Charges à payer	10	9
Autres comptes de régularisation	880	3 384
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>1 387</b>	<b>3 795</b>
Créditeurs divers	516	482
Dépôts de garantie reçus	112	110
Dettes fournisseurs	1 829	1 626
Autres passifs divers	3 081	4 177
<b>Passifs divers</b>	<b>5 538</b>	<b>6 395</b>
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>6 925</b>	<b>10 190</b>

L'exposition au risque de crédit sur les valeurs comptables brutes des créances clients et actifs des contrat <sup>(1)</sup> :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des valeurs comptables brutes
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	1 824	354	2 178
Augmentation	225	40	265
Diminution			
Transfert entre niveaux			
Autres mouvements	(14)	(2)	(16)
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>2 035</b>	<b>392</b>	<b>2 427</b>

(1) Selon l'application de la méthode simplifiée, le risque de crédit sur les créances clients et actifs sur contrat est estimé à maturité.

La ventilation des dépréciations pour pertes attendues :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Total des dépréciations pour pertes de crédit attendues
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	(2)	(142)	(144)
Dotations sur acquisitions de l'exercice	(10)	(42)	(52)
Autres dotations		(2)	(2)
Reprise utilisée avec passage en perte	2	34	36
Reprises liées à des sorties d'actif		5	5
Autres reprises non utilisées			
Transfert entre niveaux			
Autres mouvements			
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>(10)</b>	<b>(147)</b>	<b>(157)</b>

Ventilation par durée d'impayés :

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018				Total encours
	Encours impayés : moins de 30 jours	Encours impayés : plus de 30 jours	Encours impayés : plus de 60 jours	Encours impayés : plus de 90 jours	
Créances clients et actifs des contrats	2 038	75	54	260	2 427
Provisions pour pertes attendues	(54)	(3)	(2)	(100)	(157)
<b>Taux de pertes attendues estimées par rapport au total de la valeur brute comptable par échéance</b>	<b>-3%</b>	<b>-4%</b>	<b>-4%</b>	<b>-38%</b>	<b>-6%</b>

## 4.9 Actifs et passifs non courants destinés à être cédés

### Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Portefeuille de prêts et créances au coût amorti		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		
Immobilisations de placement <sup>(1)</sup>	33	13
Immobilisations d'exploitation	31	
Autres actifs destinés à être cédés		
<b>Actifs en cours de cession</b>	<b>64</b>	<b>13</b>
Portefeuille de prêts et créances au coût amorti		
Portefeuille de titres et instruments financiers dérivés		
Immobilisations de placement		
Immobilisations d'exploitation		
Autres actifs		1
<b>Actifs des activités abandonnées</b>		<b>1</b>
<b>Total des actifs non courants destinés à être cédés</b>	<b>64</b>	<b>14</b>

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 34 M€ au 31 décembre 2018 contre 24 M€ au 31 décembre 2017.

La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

### Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Passifs non courants destinés à être cédés	72	3
<b>Passifs en cours de cession</b>	<b>72</b>	<b>3</b>
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Instruments financiers dérivés		
Dettes représentées par un titre		
Dettes subordonnées		
Autres dettes	10	9
<b>Dettes liées aux activités abandonnées</b>	<b>10</b>	<b>9</b>
<b>Total des passifs non courants destinés à être cédés</b>	<b>82</b>	<b>12</b>

## 4.10 Participations dans les entreprises associées et coentreprises

### 4.10.1 - Entreprises Associées

#### 4.10.1.1 - Bilan - Entreprises Associées

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		01.01.2018 Retraité	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
<b>Pôle Caisse des Dépôts</b>	<b>494</b>		<b>474</b>	
Entités du groupe CDC HABITAT	400		389	
LE MARQUIS	52		52	
FONCIERE DEVELOPPEMENT TOURISME	35		33	
SAS DEFENSE CB3	7			
<b>Pôle Gestion des Participations Stratégiques</b>	<b>2 424</b>	<b>20</b>	<b>2 150</b>	<b>21</b>
LA POSTE	1 616		1 605	
Entités du groupe COMPAGNIE DES ALPES	76	19	74	20
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	254		249	
HIG - GRT GAZ	253			
ADL PARTICIPATIONS	93		97	
VERDUN PARTICIPATIONS 1	83		83	
Entités du groupe EGIS	20	1	15	1
Entités du groupe TRANSDEV	29		27	
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence (entreprises associées)</b>	<b>2 918</b>	<b>20</b>	<b>2 624</b>	<b>21</b>

#### 4.10.1.2 - Compte de résultat - Entreprises Associées

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		31.12.2017 Publié	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition
<b>Pôle Caisse des Dépôts</b>	<b>13</b>		<b>13</b>	
Entités du groupe CDC HABITAT	13		13	
LE MARQUIS			(1)	
FONCIERE DEVELOPPEMENT TOURISME	2		1	
SAS DEFENSE CB3	(2)			
<b>Pôle Gestion des Participations Stratégiques</b>	<b>268</b>		<b>(332)</b>	
LA POSTE	207		(386)	
Entités du groupe COMPAGNIE DES ALPES	5		5	
VERDUN PARTICIPATIONS 1			23	
COMPAGNIE NATIONALE DU RHÔNE	21		13	
HIG - GRT GAZ	24			
ADL PARTICIPATIONS			1	
Entités du groupe EGIS	7		7	
Entités du groupe TRANSDEV	4		5	
<b>Quote-part des sociétés mises en équivalence (entreprises associées) dans le résultat</b>	<b>281</b>		<b>(319)</b>	

<i>(en millions d'euros)</i>	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Gestion des Participations Stratégiques						Total	
			Banque - Assurance - La Poste		Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport			
	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Résultat net</b>	13	13	207	(386)		5	56	49	276	(319)
Eléments non recyclables ultérieurement en résultat net			5	19			2	(2)	7	17
Eléments recyclables ultérieurement en résultat net			(173)	(26)			(12)	(2)	(185)	(28)
<b>Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>			(168)	(7)			(10)	(4)	(178)	(11)
<b>Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	13	13	39	(393)	5	5	46	45	103	(330)

#### 4.10.2 - Coentreprises

##### 4.10.2.1 - Bilan - Coentreprises

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		01.01.2018 Retraité	
	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur	Valeur de mise en équivalence	Dont écart d'acquisition net de correction de valeur
<b>Pôle Caisse des Dépôts</b>	<b>1 238</b>		<b>1 360</b>	
SCI Alpha Park	12		12	
SCI Printemps La Valette	4		4	
SAS Richelieu Vivienne	32		31	
OPCI River Ouest	50		49	
SAS Printemps La Valette II	16		16	
SCI Farman	85		85	
SCI Tour Merle	28		28	
SCI Batignoles Lot 09	27			
SCI PB10	32		33	
SCI EVI-DANCE	26		14	
SAS Malthazar			50	
Tonus Territoires			60	
CDC PME Croissance	784		978	
CDC EURO Croissance	142			
<b>Pôle Bpifrance</b>	<b>11 438</b>		<b>11 977</b>	
Bpifrance	11 438		11 977	
<b>Pôle Gestion des Participations Stratégiques</b>	<b>8 624</b>	<b>208</b>	<b>8 757</b>	<b>208</b>
CNP Assurances <sup>(1)</sup>	6 683	208	6 926	208
Entités du groupe ICADE	140		150	
Coentreprise de Transport d'électricité	1 742		1 630	
Entités du groupe TRANSDEV	39		29	
Entités du groupe EGIS	20		22	
<b>Participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises)</b>	<b>21 300</b>	<b>208</b>	<b>22 094</b>	<b>208</b>

(1) Le prix coté au 31 décembre 2018 pour un titre CNP Assurances ressort à 18,52 € soit un montant de 5 197 M€ pour l'ensemble des titres détenus par la Caisse des Dépôts. La valeur MCEV d'une action CNP Assurances, ressort au 31 décembre 2018 à 31,80 € soit un montant de 8 924 M€ pour l'ensemble des titres détenus par la Caisse des Dépôts.

##### 4.10.2.1 - Compte de résultat - Coentreprises

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		31.12.2017 Publié	
	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition	Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	dont correction de valeur des écarts d'acquisition
<b>Pôle Caisse des Dépôts</b>	<b>29</b>		<b>72</b>	
SCI Alpha Park	2		2	
SCI Printemps La Valette	4		4	
SAS Richelieu Vivienne	2		1	
OPCI River Ouest	1		-15	
SAS Malthazar	1		3	
SAS Printemps La Valette II	1			
SCI Farman	4		4	
SCI Tour Merle	2		2	
SCI PB10	-1		-1	
CDC PME Croissance	14		71	
CDC EURO Croissance	-1			
<b>Pôle Bpifrance</b>	<b>408</b>		<b>607</b>	
Bpifrance	408		607	
<b>Pôle Gestion des Participations Stratégiques</b>	<b>730</b>		<b>617</b>	
CNP Assurances	534		521	
Entités du groupe ICADE			11	
Coentreprise de Transport d'électricité	183		77	
Entités du groupe TRANSDEV	2		-3	
Entités du groupe EGIS	11		11	
<b>Quote-part des sociétés mises en équivalence (coentreprises) dans le résultat</b>	<b>1 167</b>		<b>1 296</b>	



<i>(en millions d'euros)</i>	Pôle Gestion des Participations Stratégiques											
	Pôle Caisse des Dépôts		Pôle Bpifrance		Banque - Assurance - La Poste		Immobilier & Tourisme		Infrastructure & Transport		Total	
	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Résultat net</b>	29	72	408	607	534	521		11	196	85	1 167	1 296
Total des éléments non recyclables ultérieurement en résultat net	(199)	160	(400)	(10)	(5)	(3)			23	(2)	(581)	(15)
Total des éléments recyclables ultérieurement en résultat net			(6)	(101)	(520)	16					(526)	75
<b>Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>		160	(406)	(111)	(525)	13			23	(2)	(908)	60
<b>Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	(170)	232	2	496	9	534		11	219	83	60	1 356

## 4.11 Immobilisations

### 4.11.1 - Valeurs brutes

(en millions d'euros)	01.01.2018 Retraité	Acquisitions	Cessions	Autres mouvements	31.12.2018
Terrains	4 674	13	(191)	94	4 590
Constructions	14 415	38	(493)	564	14 524
Installations techniques et agencements	144			6	150
Forêts et réserves foncières	70				70
Avances et acomptes					
Subventions d'investissement	(302)	(7)			(309)
Immobilisations en cours	1 000	965	(22)	(688)	1 255
Immobilisations incorporelles de placement	10				10
Autres					
<b>Immeubles de placement</b>	<b>20 011</b>	<b>1 009</b>	<b>(706)</b>	<b>(24)</b>	<b>20 290</b>
Terrains	261	3	(27)	(4)	233
Constructions	950	21	(42)	43	972
Installations techniques et agencements	2 247	60	(32)	97	2 372
Avances et acomptes	3	1	(2)		2
Subventions d'investissement	(3)	(5)			(8)
Immobilisations en cours	194	225	(1)	(198)	220
Autres	2 606	210	(264)	20	2 572
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 258</b>	<b>515</b>	<b>(368)</b>	<b>(42)</b>	<b>6 363</b>
Logiciels	909	10	(4)	148	1 063
Concessions, brevets, licences	150	5	(4)	4	155
Immobilisations en cours	126	142	(2)	(125)	141
Autres immobilisations incorporelles	743	19		(171)	591
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>1 928</b>	<b>176</b>	<b>(10)</b>	<b>(144)</b>	<b>1 950</b>

### 4.11.2 - Amortissements et dépréciations

	01.01.2018 Retraité	Augmentations	Diminutions	Autres mouvements	31.12.2018
Terrains	(275)	(6)	49	91	(141)
Constructions	(3 777)	(579)	208	17	(4 131)
Installations techniques et agencements	(116)	(7)			(123)
Forêts et réserves foncières	(1)				(1)
Subventions d'investissement	126		8		134
Immobilisations incorporelles de placement	(10)				(10)
Autres	(46)	(2)	13	20	(15)
<b>Immeubles de placement</b>	<b>(4 099)</b>	<b>(594)</b>	<b>278</b>	<b>128</b>	<b>(4 287)</b>
Terrains	(1)		1		
Constructions	(489)	(39)	15	4	(509)
Installations techniques et agencements	(1 430)	(110)	30	4	(1 506)
Autres	(1 710)	(255)	227	63	(1 675)
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>(3 630)</b>	<b>(404)</b>	<b>273</b>	<b>71</b>	<b>(3 690)</b>
Logiciels	(677)	(128)	4	(4)	(805)
Concessions, brevets, licences	(101)	(6)	4		(103)
Autres immobilisations incorporelles	(433)	(104)	2	164	(371)
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>(1 211)</b>	<b>(238)</b>	<b>10</b>	<b>160</b>	<b>(1 279)</b>

(en millions d'euros)	Valeur nette au 01.01.2018 Retraité	Valeur nette au 31.12.2018
<b>Immeubles de placement<sup>(1)</sup></b>	15 912	16 003
<b>Immobilisations corporelles</b>	2 628	2 673
<b>Immobilisations incorporelles</b>	717	671
<b>Total</b>	<b>19 257</b>	<b>19 347</b>

(1) La valeur de marché estimée des immeubles de placement hors destinés à être cédés comptabilisés au coût amorti s'établit à 24 571 M€ au 31 décembre 2018 contre 23 502 M€ au 31 décembre 2017.

La hiérarchie de la juste valeur des immeubles de placement relève du niveau 3.

### 4.11.3 - Détail des engagements reçus sur contrats de location simple non résiliables

(en millions d'euros)	31.12.2017 Publié	31.12.2018
Echéance inférieure à 1 an	887	870
Echéance comprise entre 1 et 5 ans	2 464	2 710
Echéance supérieure à 5 ans	1 573	1 772
<b>Total</b>	<b>4 924</b>	<b>5 352</b>

## 4.12 Ecart d'acquisition

<i>(en millions d'euros)</i>	01.01.2018 Retraité	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Autres mouvement s	31.12.2018
<b>GROUPE ICADE</b>	<b>40</b>					<b>40</b>
Foncière	4					4
Promotion	36					36
<b>GROUPE COMPAGNIE DES ALPES</b>	<b>279</b>	<b>11</b>				<b>290</b>
Domaines skiables	135					135
Parcs de Loisirs	144					144
Holding & Supports		11				11
<b>TRANSDEV GROUP</b>	<b>528</b>	<b>20</b>			<b>2</b>	<b>550</b>
France	353	16				369
Etats-Unis	77				3	80
Australie	44				(3)	41
Autres	54	4			1	59
<b>GROUPE EGIS</b>	<b>155</b>	<b>8</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>		<b>158</b>
Secteur Ingénierie	142	8	(3)			147
Secteur Montage de projets - Exploitation	13			(2)		11
<b>Total des écarts d'acquisition</b>	<b>1 002</b>	<b>39</b>	<b>(3)</b>	<b>(2)</b>	<b>2</b>	<b>1 038</b>

## 4.13 Dettes représentées par un titre

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>01.01.2018</b> Retraité
Emissions à moyen et long terme <sup>(1)</sup>	15 189	15 554
Emissions à court terme	13 648	20 186
Dettes rattachées	144	136
<b>Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables</b>	<b>28 981</b>	<b>35 876</b>
<i>dont montant de la réévaluation des dettes à terme couvertes en juste valeur</i>	<i>379</i>	<i>347</i>
Emprunts obligataires et assimilés	4 195	3 521
Dettes rattachées	36	36
<b>Emprunts obligataires et assimilés</b>	<b>4 231</b>	<b>3 557</b>
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>33 212</b>	<b>39 433</b>

(1) Concerne la Section générale : 14 863 M€ d'émissions à moyen et long terme en nominal, réparties en placements privés sous programme EMTN pour 7 681 M€ et en émissions obligataires de référence pour 7 182 M€ au 31 décembre 2018.

Le détail des émissions obligataires de référence est le suivant :

Mois d'émission	Taux	Devise	Nominal en M€	Code ISIN	Maturité
Février 2009	TF 4,125%	EUR	750	FR0010725549	20 février 2019
Mars 2009	TF 4,125%	EUR	250	FR0010725549	20 février 2019
Février 2017	TF 0,20%	EUR	500	FR0013239985	1 mars 2022
Septembre 2018	TF 0,75%	EUR	1 000	FR0013365269	18 septembre 2028
Mai 2016	TF 1,25%	USD	873	FR0013171006	17 mai 2019
Novembre 2016	TF 1,375%	USD	873	FR0013216959	7 novembre 2019
Novembre 2017	TF 2%	USD	873	FR0013295912	14 novembre 2020
Novembre 2013	TF 1,25%	CHF	222	CH0229001000	16 décembre 2020
Novembre 2017	TF 0,30%	CHF	222	CH0386949348	12 novembre 2027
Mai 2018	TF 0,25%	CHF	155	CH0414510062	30 mai 2025
Septembre 2018	TF 0,25%	CHF	22	CH0414510062	30 mai 2025
Mars 2015	TF 1,50%	GBP	279	FR0012616886	23 décembre 2019
Juin 2017	TF 0,50%	GBP	335	FR0013260734	12 juin 2020
Janvier 2018	TF 1%	GBP	279	FR0013311743	25 janvier 2021
Novembre 2013	TF 1,302%	JPY	70	FR0011643766	29 novembre 2028
Juillet 2014	TF 0,293%	JPY	159	JP525023AE76	30 juillet 2019
Juillet 2014	TF 0,327%	JPY	39	JP525023BE75	30 janvier 2020
Juillet 2015	TF 0,32%	JPY	80	JP525023AF75	23 juillet 2020
Juillet 2014	TF 0,454%	JPY	34	JP525023CE74	30 juillet 2021
Juillet 2015	TF 0,465%	JPY	79	JP525023BF74	22 juillet 2022
Juillet 2014	TF 0,725%	JPY	86	JP525023DE73	30 juillet 2024
<b>Total des émissions obligataires de référence</b>			<b>7 182</b>		

#### 4.14 Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	507	405
Dettes à vue envers les fonds d'épargne	1 154	743
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	4	3
Dépôts de garantie		
<b>Dettes à vue</b>	<b>1 665</b>	<b>1 151</b>
Comptes et emprunts à terme	9 836	10 076
Titres et valeurs donnés en pension livrée	1 107	584
Dettes rattachées	79	71
Dépôts de garantie		
<b>Dettes à terme</b>	<b>11 022</b>	<b>10 731</b>
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>12 687</b>	<b>11 882</b>

#### 4.15 Dettes envers la clientèle

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Comptes ordinaires créditeurs	52 093	51 104
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Dettes rattachées	266	233
Dépôts de garantie		
<b>Comptes ordinaires créditeurs</b>	<b>52 359</b>	<b>51 337</b>
Emprunts à la clientèle financière		
Consignations <sup>(1)</sup>	12 118	11 240
Comptes créditeurs à terme	533	1 118
Titres et valeurs donnés en pension livrée		
Autres dettes à terme envers la clientèle	44	68
Dettes rattachées	661	642
Dépôts de garantie	26	25
<b>Autres dettes</b>	<b>13 382</b>	<b>13 093</b>
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>65 741</b>	<b>64 430</b>

(1) Dont 5,1 Md€ au 31 décembre 2018 au titre de la loi 2014-617 du 13 juin 2014 sur les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence (4,5 Md€ au 31 décembre 2017).

## 4.16 Compensation des actifs et passifs financiers

	31.12.2018					
	Montants bruts des actifs/passifs financiers	Montants compensés au bilan	Clôture	Impacts des conventions cadre de compensation et accords similaires	Instruments financiers donnés/reçus en garantie	Montants nets
<i>(en millions d'euros)</i>						
<b>Actif</b>						
Instruments dérivés	1 315		<b>1 315</b>		335	<b>980</b>
Prises en pension, emprunts de titres et accords similaires						
<b>Passif</b>						
Instruments dérivés	1 356		<b>1 356</b>		87	<b>1 269</b>
Mises en pension, prêts de titres et accords similaires	1 107		<b>1 107</b>		47	<b>1 060</b>

## 4.17 Provisions

<i>(en millions d'euros)</i>	01.01.2018 Retraité	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31.12.2018
Provisions pour engagements sociaux	581	76	(49)	(10)	(3)	595
Provisions pour risques immobiliers	7	1				8
Provisions sur engagements et garanties	14	2		(3)	8	21
Provisions pour risques de contrepartie	27	10	(8)		7	36
Autres provisions <sup>(1)</sup>	570	341	(166)	(45)	(156)	544
<b>Total des provisions</b>	<b>1 199</b>	<b>430</b>	<b>(223)</b>	<b>(58)</b>	<b>(144)</b>	<b>1 204</b>

(1) Autres mouvements : suite au versement des fonds au fonds d'épargne, transfert de -114 M€ de provisions pour bonification sur prêts à taux zéro en décote de la créance sur le fonds d'épargne.

## 4.18 Intérêts minoritaires

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		01.01.2018 Retraité	
	Capitaux propres - part des minoritaires	Dont résultat net - part des minoritaires	Capitaux propres - part des minoritaires	Dont résultat net - part des minoritaires
ICADE	2 690	125	2 811	137
COMPAGNIE DES ALPES	556	41	527	27
TRANSDEV GROUP	123	(32)	67	20
Autres	288	12	244	15
<b>Total</b>	<b>3 657</b>	<b>146</b>	<b>3 649</b>	<b>199</b>

## 5. Engagements donnés et reçus



## 5.1 Engagements donnés et reçus

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>01.01.2018 Retraité</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>49 570</b>	<b>44 452</b>
<b>Engagements de financement</b>		
En faveur des établissements de crédit <sup>(1)</sup>	17 212	9 730
En faveur de la clientèle	4 357	4 203
<b>Engagements de garantie</b>		
En faveur des établissements de crédit <sup>(2)</sup>	1 765	1 890
En faveur de la clientèle	3 453	3 878
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à livrer		53
<b>Autres engagements donnés</b>		
En faveur des établissements de crédit <sup>(3)</sup>	16 349	17 159
En faveur de la clientèle	6 434	7 539
<b>Engagements reçus</b>	<b>40 603</b>	<b>42 597</b>
<b>Engagements de financement</b>		
Reçus des établissements de crédit <sup>(4)</sup>	21 856	23 611
Reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>		
Reçus des établissements de crédit <sup>(1)(2)</sup>	11 406	11 055
Reçus de la clientèle	4 800	4 628
<b>Engagements sur titres</b>		
Titres à recevoir	1 483	2 528
<b>Autres engagements reçus</b>		
Reçus des établissements de crédit		
Reçus de la clientèle	1 058	775

*La nature des engagements donnés ou reçus de la clientèle, en dehors des engagements de financement et de garantie, concerne notamment des engagements de titres ainsi que des engagements liés aux activités immobilières du groupe Caisse des Dépôts.*

(1) Dont :

- Engagement de financement en faveur de la SFIL (Société de financement local) de 8,9 Md€ (6,8 Md€ en 2017) dans le cadre de la convention de crédit d'un montant de 10,0 Md€ et un engagement de garantie reçu en Loi Dailly pour la SFIL de 5,0 Md€ (4,8 Md€ en 2017) ;
- Engagement de financement en faveur du fonds d'épargne de 8,2 Md€ (2,9 Md€ en 2017) suite à la mise en place du nouveau Plan logement et engagement de garantie reçu du fonds d'épargne de 4,8 Md€ (4,5 Md€ en 2017) au titres des prêts à taux zéro et BEI ;

(2) Dont baisse de l'engagement de garantie accordé à Natixis pour - 0,1 Md€ (solde 1,6 Md€) et de l'engagement reçu en contre garantie de la BPCE pour - 0,1 Md€ (solde 1,6 Md€) ;

(3) Dont nantissement de titres à la Banque de France 16,3 Md€ ;

(4) Dont lignes de crédits à la Banque de France 17,9 Md€.

## 5.2 L'exposition au risque de crédit sur les engagements de financement et de garantie données

L'exposition au risque de crédit <sup>(1)</sup> sur les engagements de financement et de garantie donnés :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues crédits douteux	Total des engagements donnés
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	17 969	1 723	9	19 701
Augmentation	7 671	835	2	8 508
Diminution	(1 010)	(426)		(1 436)
Transferts entre bucket				
Autres mouvements	17	(3)		14
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>24 647</b>	<b>2 129</b>	<b>11</b>	<b>26 787</b>

(1) cf. note 7.1 dans la partie Facteurs de risque sur le risque de concentration

La ventilation des provisions pour pertes attendues :

<i>(en millions d'euros)</i>	Niveau 1 - Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 - Pertes attendues à maturité	Niveau 3 - Pertes attendues crédits douteux	Total des provisions pour pertes attendues
<b>Ouverture au 1er janvier 2018</b>	(11)		(3)	(14)
Dotations sur mouvements de l'exercice				
Autres dotations			(1)	(1)
Reprises utilisées avec passage en perte				
Reprises liées à des sorties d'engagements				
Autres reprises non utilisées			2	2
Transferts entre bucket				
Autres mouvements			(8)	(8)
<b>Clôture au 31 décembre 2018</b>	<b>(11)</b>		<b>(10)</b>	<b>(21)</b>

## 6. Juste valeur des instruments financiers

## 6.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

(en millions d'euros)	31.12.2018	
	Valeur comptable	Valeur de marché estimée
<b>Actif</b>		
Titres au coût amorti	51 045	53 830
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	10 813	10 813
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	3 981	3 981
<b>Total des actifs financiers comptabilisés au coût amorti</b>	<b>65 839</b>	<b>68 624</b>
<b>Passif</b>		
Dettes représentées par un titre	33 212	33 212
Dettes envers les établissements de crédit	12 687	12 687
Dettes envers la clientèle	65 741	65 741
Dettes subordonnées	1	1
<b>Total des passifs financiers comptabilisés au coût amorti</b>	<b>111 641</b>	<b>111 641</b>

## 6.2 Information sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

(en millions d'euros)	Cotation sur un marché actif : Niveau 1	Techniques de valorisation utilisant des données observables : Niveau 2	Techniques de valorisation utilisant des données non observables : Niveau 3	Total 31.12.2018
<b>Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Classement obligatoire	2 383	2 946	4 062	9 391
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - Sur option	206			206
Instruments financiers dérivés de transaction		95		95
Instruments financiers dérivés de couverture		1 220		1 220
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	222	15 639	6	15 867
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	17 081	1 723	74	18 878
<b>Total des actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>19 892</b>	<b>21 623</b>	<b>4 142</b>	<b>45 657</b>
<b>Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	479	464		943
Instruments financiers dérivés de transaction		38		38
Instruments financiers dérivés de couverture	32	1 286		1 318
<b>Total des passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>511</b>	<b>1 788</b>		<b>2 299</b>

Les instruments financiers du groupe Caisse des Dépôts sont évalués en partie par référence à la « Cotation sur un marché actif » directement utilisable (Niveau 1 de la hiérarchie).

Sont ainsi concernés :

- les actions, évaluées en fonction des cours de leur place de cotation de référence ;
- les obligations, EMTN, BMTN : pour chaque titre, une recherche du cours le plus récent est effectuée sur l'ensemble des places de cotation, que celles-ci correspondent à des bourses officielles, des brokers, des salles de marché ou des plates-formes transactionnelles ;
- les OPCVM et parts de fonds détenus, à partir de leur valeur liquidative ;
- les BTAN, à partir des taux de cotation centralisés par la Banque de France ;
- les instruments dérivés traités sur les marchés organisés.

Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données observables » (Niveau 2 de la hiérarchie) regroupent les instruments pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions régulières peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

Sont ainsi concernés :

- les titres structurés valorisés par le groupe, un arrangeur ou un valorisateur externe ;
- les instruments dérivés traités sur des marchés de gré à gré ;
- les TCN autres que BTAN, évalués à partir d'une courbe zéro coupon majorée d'un spread.

Les instruments financiers évalués selon des « Techniques de valorisation utilisant des données non observables » (Niveau 3 de la hiérarchie) regroupent les instruments dont l'évaluation fait principalement appel à des paramètres inobservables. Un paramètre inobservable est défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations ne reposant ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Cette catégorie regroupe peu d'instruments financiers (principalement des instruments financiers de titrisation).

### 6.3 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon une technique utilisant des données non observables (Niveau 3)

	Actifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments financiers dérivés de couverture	<b>Total</b>
<i>(en millions d'euros)</i>					
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b>	<b>4 782</b>	<b>6</b>	<b>437</b>		<b>5 225</b>
Acquisitions	315		2		317
Cessions	(851)		(374)		(1 225)
Transferts vers niveau 3 (entrées)	30				30
Transferts hors niveau 3 (sorties)					
Gains et Pertes de la période comptabilisés en capitaux propres			9		9
Gains et Pertes de la période comptabilisés en résultat	10				10
Effets des variations de change					
Effets des variations de périmètre & autres <sup>(1)</sup>	(224)				(224)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>4 062</b>	<b>6</b>	<b>74</b>		<b>4 142</b>

(1) Sortie de CDC International Capital au 31 décembre 2018

## 7. Facteurs de risque

## COMPTES CONSOLIDES

### 7. FACTEURS DE RISQUE

#### 7.1 Risques liés aux instruments financiers

I - Dispositif de gestion des risques relatifs aux instruments financiers

#### 1. Organisation du contrôle des risques de la Caisse des Dépôts

##### a) Périmètre

Le Code monétaire et financier prévoit le principe selon lequel un décret pris en Conseil d'Etat prévoit les dispositions applicables à la CDC en matière de contrôle interne, de normes et dispositif de gestion des risques. Dans ce cadre législatif, deux décrets déclinent ces dispositions à la Caisse des Dépôts.

Le décret n°2016-1983 du 30 décembre 2016 sur le contrôle externe de la Caisse des Dépôts en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, rend applicable les dispositions prudentielles avec les adaptations nécessaires issues des dispositions du règlement (UE) n°575/2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et entreprises d'investissement (principalement la solvabilité, les grands risques, et la liquidité).

Le décret 2009-268 du 9 mars 2009 sur le contrôle externe de la Caisse des Dépôts assujettit l'établissement au Règlement CRBF 97-02 sur le contrôle interne dans sa version au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Ce règlement constitue la référence principale du contrôle interne pour l'ensemble du Groupe. Il impose au Groupe de se doter d'un dispositif de contrôle interne organisé en plusieurs niveaux, applicable aux filiales.

Le dispositif de contrôle interne doit également tenir compte, selon les cas, du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et des réglementations particulières applicables aux entités du Groupe (notamment le décret du 3 novembre 2014 sur le contrôle interne) et aux activités spécialisées exercées par les entités du Groupe (gestion de portefeuille, assurance, ...).

Au 1<sup>er</sup> septembre 2018, la direction des risques et du contrôle interne a été scindée en deux. La direction des risques du Groupe et la direction du contrôle permanent et de la conformité assurent le suivi de l'évolution des réglementations applicables à la CDC et en contrôlent la déclinaison au sein du Groupe.

Les principes d'organisation du contrôle permanent de la Caisse des Dépôts sont édictés dans un document faitier validé en comité exécutif, « Principes d'Organisation du Contrôle Interne » (POCI), remplacé en décembre 2018 par une Charte de contrôle permanent Groupe.

Le document s'impose à l'ensemble des directions de l'Etablissement public (ci-après « les directions ») et aux filiales sur lesquelles la CDC exerce un contrôle « exclusif » ou un contrôle « conjoint ».

Chaque direction applique ces principes au sein de son périmètre et des filiales ou autres entités qui lui sont rattachées opérationnellement, veille à la conformité des dispositifs mis en œuvre et, le cas échéant, apporte les précisions nécessaires pour tenir compte des spécificités de ses activités.

Les filiales, qu'elles soient ou non soumises au Règlement CRBF 97-02 doivent, dans le respect du cadre général et sans préjudice des dispositions qui leur sont applicables, se doter de dispositifs de mesure de surveillance et de prévention des risques adaptés à leurs activités et à l'importance des risques encourus.

## **COMPTES CONSOLIDES**

Elles mettent en œuvre des principes d'organisation cohérents avec ceux du POCI et, depuis fin 2018, de la Charte de contrôle permanent Groupe.

Le dispositif concerne l'ensemble des risques encourus, dont la nomenclature est définie au sein de la procédure de gestion des cartographies des risques et dans l'outil de gestion des risques de l'Etablissement public.

### **b) Les acteurs**

Le directeur général de la Caisse des Dépôts est responsable du dispositif d'ensemble de contrôle interne et des risques du Groupe. Le directeur général fixe pour le Groupe les politiques relatives aux risques et à la conformité ainsi que les principes de contrôle interne, constitué du contrôle permanent et du contrôle périodique. Il est destinataire des principaux rapports relatifs au contrôle interne et aux risques.

Les directeurs de l'Etablissement public et les dirigeants des filiales sont responsables de la déclinaison des principes de contrôle permanent du Groupe au sein de leur périmètre. Ils déclinent opérationnellement les politiques relatives aux risques et à la conformité du Groupe.

Les opérationnels exerçant des responsabilités hiérarchiques mettent en place une organisation de leur activité efficace du point de vue de la maîtrise des risques, notamment en termes de séparation des tâches et de procédures. Ils s'assurent que les opérations sont réalisées en conformité avec les dispositions propres à l'entité concernée, qu'elles soient de nature législative ou réglementaire, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles ou d'instructions des dirigeants, prises notamment en application des politiques fixées par le directeur général.

Le directeur des risques du Groupe est responsable de la fonction en charge de la gestion des risques. Il élabore et met en œuvre le cadre de gestion des risques, en tenant compte de l'appétence aux risques définie au niveau du Groupe.

Le directeur du contrôle permanent et de la conformité du Groupe est responsable du dispositif de maîtrise des risques opérationnels et de non-conformité *via* son plan de contrôle de deuxième niveau, qui combine le principe d'exhaustivité du contrôle permanent et une approche par les risques. Il est également responsable du dispositif visant à se prémunir contre le risque de non-conformité, tel que défini par les textes bancaires et financiers applicables à la Caisse des Dépôts.

Les responsables des fonctions risques, contrôle permanent et conformité des filiales mettent en œuvre les dispositifs de maîtrise des risques (y compris du risque de non-conformité) et de contrôle permanent au sein des filiales dont ils relèvent, sous l'autorité des dirigeants de ces entités.

Le directeur de l'audit du Groupe est responsable du contrôle périodique au sein du dispositif de contrôle interne.

### **c) Les principes généraux d'organisation**

#### **Dispositif de contrôle permanent et périodique**

Le dispositif de contrôle permanent couvre l'ensemble des activités des directions, des filiales et des autres entités qui sont rattachées opérationnellement à ces dernières, y compris les activités essentielles ou importantes externalisées, au sens de la réglementation bancaire et financière, auprès d'un prestataire.

Il s'appuie sur deux niveaux de contrôle : les contrôles opérationnels (premier niveau) et les travaux de collaborateurs dédiés uniquement aux fonctions de contrôle (deuxième niveau) :

- le premier niveau de contrôle regroupe l'ensemble des contrôles qui permettent de s'assurer de la régularité des opérations traitées. Ils sont conduits par les services opérationnels et les responsables de ces services, qui s'assurent de la régularité des activités dont ils ont la responsabilité. Les contrôles de premier niveau obéissent à des principes de séparation de fonctions, de respect des



## **COMPTES CONSOLIDES**

délégations de pouvoirs et de signature, ainsi que d'exhaustivité et de régularité de l'enregistrement des opérations traitées et des flux générés. Les contrôles de premier niveau incluent également les contrôles effectués par les systèmes automatisés de traitement des opérations ;

- le deuxième niveau de contrôle incombe à la direction du contrôle permanent et de la conformité du Groupe et aux responsables du contrôle permanent et de la conformité des filiales. Il contribue au contrôle de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations réalisées. Il vise également à assurer l'adéquation des dispositifs de contrôle de premier niveau aux risques encourus et aux activités exercées. Les contrôles sont définis en lien avec la cartographie des risques, les indicateurs d'alerte et les incidents.

Le contrôle périodique constitue un troisième niveau de contrôle. Il est exercé par la direction de l'audit central du Groupe et le réseau d'audit, constitué des entités du Groupe en charge de missions d'audit interne conformément aux principes d'action et à l'organisation définis dans la charte de l'audit interne du Groupe Caisse des Dépôts.

### **Indépendance et rattachement des responsables des risques**

Les responsables des risques, du contrôle permanent et de la conformité des filiales rendent compte du dispositif de maîtrise des risques à la direction des risques du Groupe et, pour les risques opérationnels et de non-conformité, à la direction du contrôle permanent et de la conformité du Groupe, qu'ils peuvent en conséquence saisir directement.

### **Formalisation et traçabilité du dispositif de contrôle permanent**

Le contrôle permanent s'appuie sur des procédures écrites et des plans de contrôle formalisés.

La direction du contrôle permanent et de la conformité, et les responsables des risques, du contrôle permanent et de la conformité des filiales définissent des normes en matière de contrôle permanent et s'assurent de leur respect.

La direction du contrôle permanent et de la conformité déploie des contrôles de second niveau et en rend compte périodiquement aux organes exécutifs et délibérant de la Caisse des Dépôts.

Au sein de l'Etablissement public, les plans de contrôle de second niveau, les résultats de ces contrôles, ainsi que les incidents et les plans d'actions associés sont archivés dans un outil fédéral au sein de la Caisse des Dépôts. Les filiales se dotent d'outils permettant d'assurer la traçabilité et la piste d'audit des contrôles effectués, ainsi que des incidents identifiés.

## **2. Politique, objectifs, procédures de contrôle des risques et reporting**

La Charte du Groupe Caisse des Dépôts formule les éléments de politique des risques suivants :

« Le Groupe concilie trois objectifs financiers stratégiques : la sécurité, un rendement de long terme satisfaisant de son portefeuille d'actifs et des revenus récurrents. L'Etablissement public assure, conformément à la loi, le financement d'interventions d'intérêt général. En l'absence d'actionnaire, il dépend de ses seuls résultats pour constituer ses fonds propres ».

« Les ambitions du Groupe sont présentées dans un plan stratégique à moyen terme. Ce plan fixe, en tenant compte d'un cadrage macro-économique commun, les objectifs stratégiques du Groupe et les

## COMPTES CONSOLIDES

indicateurs cibles associés, les grandes lignes en matière d'allocation de capital et les perspectives en terme de création de valeur ».

Dans ce cadre, le pilotage s'exerce notamment dans le cadre du modèle prudentiel :

Le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts a été adopté par la Commission de surveillance, sur proposition du directeur général et après avis de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR). La Commission a pu ainsi fixer le niveau de fonds propres de la Caisse des Dépôts.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, ce modèle, propre à la Caisse des Dépôts, permet de prendre en compte ses spécificités et en particulier sa mission d'investisseur de long terme. Ainsi, le modèle prudentiel de la Caisse des Dépôts s'applique à la Section générale en tenant compte de son modèle économique et des objectifs de gestion.

Le modèle prudentiel couvre les principaux risques : le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit sur les titres des portefeuilles comme pour les prêts accordés, le risque immobilier, le risque de change, le risque opérationnel, le risque de perte de valeur des portefeuilles d'actions et les risques liés aux filiales et aux participations.

La modélisation des risques et les besoins de fonds propres qui en découlent visent en premier lieu à assurer un niveau très élevé de sécurité financière, en cohérence avec les missions confiées à la Caisse des Dépôts. Il a vocation à couvrir l'intégralité des entités du Groupe Caisse des Dépôts selon des modalités adaptées à la nature des activités.

La Caisse des Dépôts est un investisseur de long terme. Le modèle prudentiel adopté par la Commission de surveillance mesure donc la solidité de la Caisse des Dépôts dans une perspective pluriannuelle.

En fonction du cycle économique et des fluctuations des marchés, le dispositif applicable à la Section générale autorise des variations des fonds propres disponibles à l'intérieur d'un « corridor » de solvabilité entre un montant « cible », un seuil de surveillance et un montant « minimum ». Le seuil minimum du corridor, calculé dans le cadre du modèle prudentiel, est toujours supérieur à la référence réglementaire.

Comme la Charte du Groupe Caisse des Dépôts l'indique, « le contrôle des risques du Groupe s'exerce en premier lieu par la participation de l'Etablissement public aux instances de gouvernance des filiales, notamment aux comités d'audit. En second lieu, l'Etablissement public met en place un dispositif de contrôle interne et de contrôle des risques, financiers et non financiers, qui couvre l'ensemble des activités du Groupe. Ce dispositif est adapté à la nature de chaque activité, à sa volumétrie, et au statut juridique des entités qui l'exercent. »

La direction des risques du Groupe intervient en amont des engagements pris au niveau des différents métiers, ainsi que sur le suivi des risques de crédit et de marché des portefeuilles financiers.

Elle exerce un deuxième regard indépendant sur les risques financiers sous une forme adaptée à la nature de l'investissement, et notamment en fonction de la taille de l'engagement considéré.

La direction des risques du Groupe et la direction du contrôle permanent et de la conformité informent à fréquence prédéfinie et selon des formats adaptés, de la situation des risques encourus par l'Etablissement public et ses principales filiales.

La direction générale est ainsi destinataire d'un *reporting* régulier de la direction des risques du Groupe et de la direction du contrôle permanent et de la conformité qui réunissent deux fois par an, sous la présidence du directeur général, le comité des risques, du contrôle permanent et de la conformité, instance faitière de gestion des risques.

## **COMPTES CONSOLIDES**

La direction des risques du Groupe et la direction du contrôle permanent et de la conformité informent également la Commission de surveillance notamment au travers de rapports semestriels, respectivement sur les risques et sur le contrôle permanent et la conformité, qui traitent de l'évaluation, la maîtrise et la gestion des risques notamment financiers de l'ensemble du Groupe. Ceux-ci sont complétés annuellement d'une information à la Commission de surveillance sur le contrôle interne conformément aux exigences de l'article 42-43 du CRBF 97-02. Ce rapport est également transmis à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

### **3. Intervention en amont des engagements**

L'activité des métiers s'inscrit dans le cadre de lettres d'objectifs annuelles élaborées en liaison avec le secrétariat général du Groupe ainsi que les directions financières et validées par le directeur général.

La direction des risques du Groupe intervient en amont des engagements par sa présence dans :

- les comités des engagements, présidés par le directeur général ou par toute personne en ayant reçu délégation qui se prononcent sur tous les engagements du Groupe au-delà d'un certain seuil ;
- les comités des engagements représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction, et dans le comité d'investissement immobilier ;
- les comités mensuels de gestion de bilan et de portefeuille (CMGB/CMGP) ainsi que dans les comités trimestriels de gestion de bilan et de portefeuille (CTGB/CTGP) où sont notamment présentées les orientations de gestion au directeur général.

### **4. Suivi des risques de crédit et de marché**

Mensuellement, pour les portefeuilles financiers (obligataires, monétaires, et dérivés associés), la direction des risques du Groupe préside le comité des risques de contrepartie (CRC) qui examine un reporting élaboré par elle, rendant compte de l'évolution des risques de contrepartie en termes de :

- répartition des engagements des portefeuilles par catégorie de notation, zone géographique, émetteurs ;
- concentration des portefeuilles ;
- variations de notations des contreparties.

Les tableaux de bord des métiers prêteurs intègrent des éléments de suivi des risques de crédit du métier. Concernant les risques de marché et de liquidité, il est rendu compte de la gestion et des risques financiers (marché et ALM) au cours des comités mensuels (CMGB/CMGP).

La direction des risques du Groupe transmet mensuellement au directeur général une contribution portant sur les risques financiers, dans le cadre de l'édition d'un tableau de bord.

Le rapport semestriel sur les risques que la direction des risques du Groupe adresse à la Commission de surveillance et qui est préalablement revu dans le cadre du comité d'examen des comptes et des risques, intègre des informations détaillées sur les risques de crédit, les risques de marché et les risques de concentration.

## COMPTES CONSOLIDES

### II - Identification des risques financiers

#### 1. Définitions

##### a) Risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit est le risque de perte de valeur économique d'une créance, existante ou potentielle, lié à la dégradation de la qualité de crédit d'une contrepartie, pouvant aller jusqu'à se matérialiser par son incapacité de faire face à ses engagements.

##### b) Risque de concentration

Le risque de concentration est le risque qui résulte soit d'une forte exposition à un risque donné, soit d'une forte probabilité de défaut de certains groupes de contreparties.

##### c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente, pour l'établissement, l'impossibilité d'honorer ses engagements liés à des passifs financiers au titre d'une échéance donnée, avec l'impossibilité pour l'établissement de se procurer les liquidités nécessaires sur le marché.

##### d) Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte sur des instruments de bilan ou de hors bilan, engendré par un mouvement adverse des paramètres de marché, qu'ils soient de taux, d'actions, de *spreads* de crédit, de change, de volatilité ou liés à une variation de prix de manière générale.

##### e) Risque de change

Le risque de change est le risque de voir la rentabilité affectée par les variations du cours de change.

##### f) Risque global de taux

Le risque de taux représente l'impact sur les résultats annuels et la valeur patrimoniale d'une évolution défavorable des taux d'intérêt.

## COMPTES CONSOLIDES

### 2. Processus de prise de risque

#### a) Dispositif de décision

Hors activités de marché, tout investissement fait l'objet d'un comité des engagements présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts lorsque le montant dépasse 100 millions d'euros et par le directeur général adjoint lorsqu'il est compris entre 10 et 100 millions d'euros.

Les comités portant sur les investissements dont le montant est inférieur à 10 millions d'euros sont présidés par le directeur de l'investissement dans le cadre des délégations de signature accordées par le directeur général.

Enfin, les comités concernant les investissements portant sur les secteurs de Ville, Tourisme et Immobilier sont présidés par le directeur régional lorsque le montant cumulé est inférieur à 1 million d'euros.

#### a.1) Engagements hors activités d'investisseur financier

Les métiers sont responsables de leurs propres engagements (dans le cadre d'orientations définies dans des lettres d'objectifs annuelles, validées par le directeur général).

Hors activités de marché, les engagements sont décidés dans des comités métiers de différents niveaux, à savoir :

- le Comité d'Engagement Groupe qui examine les investissements ou les charges supérieurs ou égaux à 50 millions d'euros ;
- le Comité d'Engagement Banque des Territoires (CE BDT) qui statue sur les investissements ou les charges supérieurs ou égaux à 10 millions d'euros et inférieurs à 50 millions d'euros ;
- le Comité National d'Engagement (CNE) de la Direction de l'investissement BDT (DI) qui est en charge de tous dossiers d'investissement inférieurs à 10 millions d'euros, les crédits d'ingénierie correspondants et autres financements à caractère de charges, non déconcentrés ;
- le Comité Régional d'Engagement (CRE) qui est compétent pour les investissements et les crédits d'ingénierie afférents pour les secteurs de Ville, Tourisme et Immobilier lorsque le montant cumulé est inférieur à 1 million d'euros ;

La direction des risques du Groupe participe de droit à tout comité d'engagement représentant la dernière instance de décision au sein d'une direction. Elle se réserve la possibilité de faire valoir ses avis, avant décision, et de demander des compléments d'information sur le risque. Elle fournit un double regard sur la conformité stratégique du projet, la bonne identification des risques et leur éventuelle couverture ainsi que sur la correcte rémunération au sens de la classe d'actifs. Son opposition éventuelle à un dossier requiert, pour être levée, une décision du plus haut échelon de la hiérarchie du métier et fait l'objet d'un *reporting* au comité exécutif de la Caisse des Dépôts.

#### a.2) Engagements sur activités d'investisseur financier

La gestion des portefeuilles d'actifs financiers est effectuée dans le cadre d'univers d'investissements dûment autorisés et de processus de gestion définis. Le souci de réactivité nécessaire dans les gestions des portefeuilles financiers a conduit à adopter un dispositif distinct de celui des autres engagements.

## COMPTES CONSOLIDES

Pour ces activités de portefeuilles, l'exercice d'un deuxième regard sur les risques est assuré par la participation de la direction des risques du Groupe aux comités mensuels de gestion des portefeuilles, aux comités trimestriels de gestion des portefeuilles et du bilan, présidés par le directeur général, où sont examinées les orientations de gestion pour la période à venir.

Ces comités trimestriels examinent la gestion passée et, tout spécialement une fois par an, les orientations à donner à la gestion pour l'année à venir, à la lumière d'une évaluation à moyen terme (5 ans) des objectifs et des risques financiers du bilan. Ces exercices sont fondés sur des analyses approfondies de l'équilibre actif/passif prévisionnel des bilans, effectuées par une équipe dédiée. Les grandes orientations d'allocation d'actifs sont déclinées ensuite par classe d'actifs.

Les placements en immobilier et *private equity* font en outre l'objet de comités d'investissements spécifiques.

### **b) Procédure de surveillance**

Concernant les risques de crédit des portefeuilles financiers, le comité des risques de contrepartie se réunit mensuellement pour définir des limites de risques par contrepartie sur proposition de la direction des risques du Groupe, et examine le respect des limites au cours du mois passé. Les propositions de limites de risques sont élaborées par la direction des risques du Groupe suivant des méthodes qui visent notamment la diversification des risques au sein des portefeuilles. Le respect de ces limites est en outre contrôlé quotidiennement par la direction des risques du Groupe. Les risques de marché font l'objet de limites propres à chaque portefeuille.

Le *reporting* mensuel des comités de gestion financière intègre des mesures de risque pour chacune de ces limites.

### **c) Procédure de réduction des risques**

Concernant les portefeuilles de taux, les garanties sur émetteurs, émissions ou opérations sont dûment prises en compte dans les systèmes d'information et utilisées pour calculer l'exposition au risque de crédit au niveau des garants concernés.

Les transactions effectuées de gré à gré dans le cadre des activités de marché exposent la Caisse des Dépôts au risque d'un défaut potentiel de ses contreparties. La Caisse des Dépôts gère ce risque par la systématisation d'accords contractuels génériques (accords de compensation et de collatéral).

La compensation est une technique utilisée pour atténuer le risque de contrepartie lié aux opérations sur les produits dérivés.

Le principal mode de compensation appliqué par la Caisse des Dépôts est la compensation par liquidation qui permet, en cas de défaillance de la contrepartie, de mettre fin à toutes les opérations à leur valeur du marché actuelle, puis de faire la somme de toutes ces valeurs, positives et négatives, pour obtenir un seul montant (net) à payer à la contrepartie ou à recevoir de celle-ci.

Ce solde (« *close-out netting* ») fait l'objet d'une garantie (« collatéralisation ») consentie sous forme de nantissement d'espèces, de titres ou de dépôts. Les opérations concernées sont traitées conformément à des accords-cadres bipartites, respectant les principes généraux d'une convention-cadre nationale ou internationale.

## COMPTES CONSOLIDES

Les principales formules d'accord bilatéral utilisées sont celles de la Fédération Bancaire Française (FBF) et, sur le plan international, celles de *l'International Swaps and Derivatives Association* (« ISDA »).

Lorsque les transactions y sont éligibles, la Caisse des Dépôts a recours à la compensation des dérivés en chambre de compensation.

La Caisse des Dépôts n'a pas recours aux techniques de réduction des risques par titrisation de créances.

### **d) Procédure de dépréciation**

Le processus de valorisation et de provisionnement des instruments financiers de la Caisse des Dépôts repose sur des organes de décision structurés en trois niveaux :

- les comités métiers de valorisation et de provisionnement ;
- le comité fédéral de valorisation et de provisionnement ;
- le comité des comptes.

La procédure en vigueur est déclinée en règlements intérieurs qui détaillent les missions et les modalités de fonctionnement des différents comités. Sa mise en œuvre opérationnelle s'appuie sur l'élaboration d'une documentation méthodologique propre à chaque type d'instruments financiers.

En date d'arrêté, un dispositif de contrôle est mis en place afin de s'assurer de l'exhaustivité des actifs financiers faisant l'objet d'une revue, de la pertinence des méthodes de valorisation retenues, du respect des principes comptables (tels que décrits dans la note 1 – « Principes et méthodes comptables applicables dans le Groupe ») et de la justification des valorisations et dépréciations en découlant.

Le champ d'intervention des comités métiers et du comité fédéral couvre tous les concours octroyés par l'Etablissement public (prêts et avances à la clientèle, comptes débiteurs, opérations spéciales de financement, etc.) ainsi que les opérations sur les titres.

#### **d.1) Les comités métiers de valorisation et de provisionnement**

Les comités métiers, présidés par un directeur métier, membre du comité de direction de l'Etablissement public, assurent les rôles suivants :

- décliner ou proposer les méthodologies de valorisation et de provisionnement des instruments financiers en fonction de leur nature ;
- fixer les valorisations et les provisions dans les limites de leur seuil de compétence ;
- décliner ou proposer les valorisations et les provisions à constituer au-delà de leur seuil de compétence.

Les comités métiers se tiennent *a minima* semestriellement et les décisions sont prises sur la base d'un dossier contenant les éléments nécessaires à la compréhension et à la détermination des valorisations.

La direction juridique et fiscale, la direction des risques du Groupe et la direction des finances participent à l'ensemble des comités métiers.

Dans le cadre des arrêtés semestriels et annuels, la synthèse des décisions et propositions de chaque comité métier est transmise pour validation au comité fédéral de valorisation et de provisionnement.

## COMPTES CONSOLIDES

### d.2) Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement

Le comité fédéral de valorisation et de provisionnement agit au nom du comité des comptes, par délégation du directeur général.

Présidé par la directrice des finances du Groupe, il se réunit semestriellement dans le mois qui suit la date de clôture des comptes. Ses membres permanents sont la directrice des risques du Groupe, le directeur juridique et fiscal, les directeurs métiers, la directrice du département gestion comptable et règlementaire et le *Senior Financial Advisor* de la direction des finances.

Le comité valide les principes et les méthodes de valorisation et de provisionnement des opérations qui lui sont soumises par les comités métiers. Il arrête, sur la base des informations communiquées, les valorisations à retenir et les éventuelles dépréciations à constater dans les comptes de la Section générale et dans les comptes consolidés du Groupe Caisse des Dépôts.

La synthèse des décisions prises par le comité fédéral est transmise au comité des comptes dans le cadre du processus d'arrêtés des comptes de la Section générale et du Groupe Caisse des Dépôts.

### 3. Méthodes et mesure des risques

#### a) Risque de crédit

##### ▪ Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable des prêts et créances, des instruments de dettes et des instruments dérivés, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en millions d'euros)	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - instruments de dettes	3 502
Actifs financiers à la juste valeur par résultat - prêts et engagements	1 474
Instruments financiers dérivés de couverture	1 220
Instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres recyclables	15 867
Titres au coût amorti	51 045
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	5 982
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2 464
<b>Exposition des engagements au bilan nets de dépréciations</b>	<b>81 554</b>
Engagements de financement	21 018
Engagements de garantie donnés	5 218
<b>Exposition des engagements hors bilan nets des provisions</b>	<b>26 236</b>
<b>Total de l'exposition nette</b>	<b>107 790</b>

Le total de l'exposition nette du Groupe Caisse des Dépôts regroupe majoritairement la Section générale, elle représente 95 % du total au 31 décembre 2018.

Une équipe d'analystes de la direction des risques du Groupe attribue aux émetteurs des notes en fonction de leur risque de crédit, sur une échelle homogène avec celle utilisée par les agences de « rating ». L'importance de l'engagement calculé, pour un émetteur donné, est fonction de la valeur de marché des titres sur lesquels portent l'engagement, et de leur nature.

Pour les produits dérivés, l'engagement intègre un complément additif (« add-on ») représentatif d'une exposition future possible au risque.

Les titrisations en portefeuille font l'objet de notations internes spécifiques (non homogènes avec celles des agences de notation) permettant de nuancer leur qualité



## COMPTES CONSOLIDES

### ▪ Exposition aux dettes souveraines du groupe Caisse des Dépôts

La dette souveraine se définit comme l'ensemble des créances et titres de dette ayant comme contrepartie un pays donné, entendu comme puissance publique et ses démembrements.

L'exposition brute correspond aux montants comptabilisés au bilan (donc y compris les réévaluations des titres comptabilisés à la juste valeur et les éventuelles dépréciations). Quant à l'exposition nette, elle correspond aux montants des expositions brutes nettes de garanties.

L'exposition aux dettes souveraines du Groupe Caisse des Dépôts provient essentiellement de la Section générale.

### ▪ Exposition aux dettes souveraines de la Section générale

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	
	Exposition brute	Exposition nette
France	25 702	25 701
Japon	5 510	5 510
Autriche	337	337
Allemagne	249	249
Irlande	226	226
BEI (Supranational)	225	225
Chili	224	224
Mexique	209	209
Pologne	187	187
Indonésie	170	170
Finlande	140	140
Pérou	134	134
Colombie	122	122
Israël	110	110
Roumanie	109	109
Brésil	91	91
Afrique du Sud	88	88
Venezuela	79	79
République de corée (Corée du Sud)	77	77
Slovénie	57	57
Lituanie	43	43
Croatie	31	31
Espagne	26	26
Bulgarie	19	19
Grèce	0	0
<b>Total de l'exposition de la Section générale</b>	<b>34 165</b>	<b>34 164</b>

L'exposition de la Section générale sur la dette souveraine provient de la catégorie des « Titres au coût amorti », de la catégorie « Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables » et de la catégorie des « Prêts et créances au coût amorti ».

## COMPTES CONSOLIDÉS

### ▪ Risque de concentration

Les risques de concentration sont appréciés de la manière suivante :

- > pour les portefeuilles de taux, par les sommes d'engagements :
  - par zone géographique ;
  - par secteur industriel ;
  - par fourchette de notation ;
  - pour les 50 contreparties les plus importantes.
- > pour les portefeuilles actions :
  - concentration sectorielle : par la « Value at Risk » de marché du portefeuille par secteur.
- > pour l'ensemble des engagements de la Caisse des Dépôts :
  - par la somme des expositions, au sens du risque crédit Bâle III, sur les premières contreparties.

### ▪ Ventilation des valeurs comptables brutes des prêts et créances et des titres comptabilisés au coût amorti (1) par notation de crédit et par agent de notation

31.12.2018									
Actifs comptabilisés au coût amorti									
	Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti			Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti			Titres au coût amorti		
	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues à maturité sur actifs douteux	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues à maturité sur actifs douteux
(en millions d'euros)									
AAA	104			30		3	1 854		
AA	1 874			84			24 164		
A	2 161			629			19 628	48	
BBB							3 599	40	
BB							248	192	
< B							15	30	
Non noté (2)	6 674			2 539	692	272	1 142		
<b>Total de la répartition par notation de crédit</b>	<b>10 813</b>			<b>3 282</b>	<b>692</b>	<b>275</b>	<b>50 650</b>	<b>310</b>	
Banques centrales	71			6					
Administrations publiques	6			350	330		23 677	181	
Établissements de crédit	10 680			114	1	3	20 044	88	
Autres entreprises financières	36			94		7	2 382		
Entreprises non financières	11			1 809	346	238	4 547	41	
Autres	9			909	15	27			
<b>Total de la répartition par agent économique</b>	<b>10 813</b>			<b>3 282</b>	<b>692</b>	<b>275</b>	<b>50 650</b>	<b>310</b>	
dont France	10 532			3 206	393	249	36 209	28	

(1) les créances commerciales ne sont pas comptabilisées dans cette catégorie - cf. Note 4.8 Comptes de régularisation, actifs et passifs divers.

(2) Dont principalement les PEC sur EDC en Niveau 1 sur la Section générale pour 6 230 M€ dont la contrepartie est essentiellement le Fonds d'épargne pour 4 652 M€

## COMPTES CONSOLIDES

- **Ventilation des valeurs comptables brutes des instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres (1) par notation de crédit et par agent de notation**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		
	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres		
	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues à maturité sur actifs douteux
AAA			
AA	35		
A	15 080		
BBB	300		
BB			
< B			
Non noté (2)	437		
<b>Total de la répartition par notation de crédit</b>	<b>15 852</b>		
Banques centrales			
Administrations publiques	5 509		
Etablissements de crédit	10 184		
Autres entreprises financières	159		
Entreprises non financières			
<b>Total de la répartition par agent économique</b>	<b>15 852</b>		
dont France	5 223		

(1) les valeurs comptables brutes englobent la valeur nominale, la Surcote/Decote et les créances rattachées.

(2) Concerne uniquement la Section générale sur des contrats de gré à gré

- **Ventilation des valeurs comptables brutes des engagements hors bilan donnés par notation de crédit et par agent de notation**

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		
	Engagements hors bilan donnés		
	Niveau 1 : Pertes attendues à 12 mois	Niveau 2 : Pertes attendues à maturité	Niveau 3 : Pertes attendues crédits douteux
AAA	41	22	
AA	12 589	745	
A	2 505		
BBB			
BB			
< B			
Non noté (1)	9 512	1 362	11
<b>Total de la répartition par notation de crédit</b>	<b>24 647</b>	<b>2 129</b>	<b>11</b>
Banques centrales	244		
Administrations publiques	3 712	746	
Etablissements de crédit	18 866	771	
Autres entreprises financières	916	3	1
Entreprises non financières	909	609	10
<b>Total de la répartition par agent économique</b>	<b>24 647</b>	<b>2 129</b>	<b>11</b>
dont France	24 568	1 199	10

(1) Dont principalement la Section générale pour 9 344 M€ avec comme contrepartie, le Fonds d'épargne à hauteur de 8 323 M€

## COMPTES CONSOLIDES

### b) Risque de liquidité

La gestion de la liquidité du bilan étant un élément primordial pour la Caisse de Dépôts, plusieurs mécanismes ont été mis en place afin de répondre aux objectifs suivants :

- limiter le besoin de recourir aux financements de marché ;
- adosser au mieux les ressources et les emplois en contrôlant le risque de transformation du bilan, et donc en limitant le refinancement d'actifs investisseur (de long terme) par du passif court terme ;
- assurer le maintien d'un niveau d'actifs liquides conservateur au regard des exigibilités de l'établissement.

Le pilotage de la liquidité du bilan est encadré par la **charte de liquidité**, qui constitue le volet liquidité du document de référence du modèle prudentiel, celui-ci faisant l'objet d'une mise à jour annuelle. La charte de liquidité regroupe la documentation relative à la politique de gestion de la liquidité de la Caisse des Dépôts et à sa déclinaison opérationnelle, à la gouvernance et à l'organisation des activités afférentes à la gestion de ce risque.

Le **compte d'équilibrage investisseur**, calculé comme la différence entre l'actif et le passif investisseur à long-terme, mesure la transformation effectuée ou le besoin de financement à court terme du bilan investisseur.

L'actif investisseur est constitué des emplois stables, qui comprennent les portefeuilles d'actifs financiers dont l'intention de gestion est de long terme, nets de provisions. Les ressources stables comprennent les fonds propres, les émissions à moyen/long terme, et la partie stable des encours de dépôts juridiques. A fin 2018, le compte d'équilibrage investisseur s'établit à moins 4 milliards d'euros.

Les **gaps de liquidité** correspondent à l'écart entre les échéanciers de liquidité des passifs et ceux des actifs, mesurés mensuellement, à partir du mois suivant la date d'arrêté et sur les 5 années suivantes. Ils sont calculés selon deux visions : l'une statique, ou en mort du bilan, mesurant le décalage entre l'écoulement naturel du passif (y compris écoulement forfaitaire des dépôts) et celui de l'actif, hors prise en compte de la production nouvelle et l'autre dynamique, afin d'appréhender les risques liés aux réinvestissements et à la production nouvelle. Les dépôts sont pris en compte conventionnellement de la même façon que dans les gaps de taux.

Les niveaux des seuils d'alerte et des limites sont fixés au regard de la réserve de liquidité de base et de son écoulement. En moyenne, ces seuils se situent aux alentours de 30 milliards d'euros.

Ces niveaux sont validés chaque année par la gouvernance. En cas d'atteinte des seuils, un plan de contingence, décrit dans la charte de liquidité, est activé, afin de dégager la liquidité nécessaire, via notamment des opérations de marché et une réduction des investissements.

A fin décembre 2018, les niveaux maximaux des gaps restent favorablement éloignés des seuils d'alerte et de leurs limites.

## COMPTES CONSOLIDES

### ■ Echéances contractuelles des actifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2018						Total des actifs	Total des actifs financiers	Impact actualisation
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée			
Caisse, banques centrales	1 043						1 043	1 043	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	88	132	210	649	2 481	5 335	8 895	9 692	(798)
Instruments financiers dérivés de couverture	33	129	101	31	919	8	1 221	1 220	
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres recyclables	66	2 830	12 946		7		15 849	15 867	(18)
Actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	2		10	1	90	13 672	13 775	18 878	(5 102)
Titres au coût amorti	2 826	2 146	14 643	8 636	22 694		50 945	51 045	(100)
Prêts et créances au coût amorti	4 670	539	616	2 570	6 253	146	14 794	14 794	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							-		
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>8 728</b>	<b>5 776</b>	<b>28 526</b>	<b>11 887</b>	<b>32 444</b>	<b>19 161</b>	<b>106 522</b>	<b>112 539</b>	<b>(6 018)</b>

### ■ Echéances contractuelles des passifs financiers par durée restant à courir

(en millions d'euros)	31.12.2018						Total des passifs financiers	Total des passifs financiers comptabilisés	Impact actualisation
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée			
Banques centrales	1						1	1	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	91	1	63	20	609	2	786	981	(197)
Instruments financiers dérivés de couverture	4	50	247	181	808	28	1 318	1 318	
Dettes représentées par un titre	2 395	6 112	9 564	4 484	10 657		33 212	33 212	
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	2 202	380	1 243	2 337	6 361	162	12 685	12 687	
Dettes envers la clientèle	52 917	135	415	503	11 727	44	65 741	65 741	
Dettes subordonnées						1	1	1	
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux							-		
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>57 610</b>	<b>6 678</b>	<b>11 532</b>	<b>7 525</b>	<b>30 162</b>	<b>237</b>	<b>113 744</b>	<b>113 941</b>	<b>(197)</b>

### ■ Echéances contractuelles des engagements de financement et de garantie donnés

(en millions d'euros)	31.12.2018						Total des engagements donnés
	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 12 mois	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée Indéterminée	
Engagements de financement donnés	3 137	89	3 765	5 650	8 928		21 569
Engagements de garantie donnés	1 667	1	520	885	2 125	20	5 218
<b>Total des engagements donnés</b>	<b>4 804</b>	<b>90</b>	<b>4 285</b>	<b>6 535</b>	<b>11 053</b>	<b>20</b>	<b>26 787</b>

## c) Risque de marché

### c.1) Les risques de marché

La direction des risques du Groupe calcule, pour les portefeuilles actions de la Section générale, des VaR (1 mois, 99%) par une méthode de Monte-Carlo, qui sont ensuite annualisées avec une multiplication par  $\sqrt{12}$ . Cet indicateur fait l'objet d'un reporting aux instances de gouvernance.

La VaR calculée est basée sur des hypothèses de distribution normale des sous-jacents (lois gaussiennes). Ceci permet de donner une estimation du risque de perte maximale à l'horizon de détention et dans l'intervalle de confiance choisi, dans des conditions normales de marché et de poursuite d'activité.

## COMPTES CONSOLIDES

La méthode de calcul de la VaR fait appel à un nombre très important de facteurs de risque et à un modèle de Monte Carlo en grande dimension, qui consiste à diffuser chacun de ces facteurs de risque en respectant les volatilités ainsi que les corrélations historiques.

La profondeur historique des données est élevée, sachant qu'une pondération exponentielle des évènements est utilisée, avec une demi-vie correspondant à environ 1 an, ce qui a pour effet d'accorder plus de poids aux évènements récents qu'à ceux éloignés dans le temps.

Lorsque le prix d'un produit n'est pas linéairement dépendant du facteur de risque primaire (comme pour les options), il est revalorisé pour chacun des scénarios à l'aide de formules de *pricing* intégrées à l'outil de calcul. A fin 2018, les portefeuilles analysés ne contiennent aucun produit non linéaire.

Le risque du portefeuille actions de la Caisse des Dépôts est décomposé par secteur (nomenclature ICB « *Industry Classification Benchmark* ») permettant d'analyser les contributions sectorielles à la VaR globale. A cet effet, des VaR dites marginales sont calculées, permettant d'exprimer la contribution de chaque secteur à la VaR globale.

Les mesures de risque des portefeuilles actions de la Caisse des Dépôts sont calculées en devise locale sans prise en compte du risque de change, puis contrevalorisées en Euro. En effet, comme évoqué en c.2), le risque de la position de change économique est mesuré au global pour la Caisse des Dépôts et non pas au niveau de chaque portefeuille.

Les méthodes basées sur des distributions normales prennent mal en compte les évènements extrêmes de marché. Pour cette raison, la direction des risques du groupe a parallèlement développé des outils alternatifs au calcul des VaR gaussiennes. Ces méthodes sont basées sur des distributions dites de lois extrêmes qui permettent de mieux estimer ces évènements et leur fréquence. Elles se présentent sous forme de stress tests.

### ■ Indicateurs 31 décembre 2018

	VaR (1 an, 99%)
Portefeuille actions	5 642 M€
Actions internationales :	
- actions US	130 M€
- actions Japon	86 M€
- actions Pays Emergents	119 M€
- allocation tactique	21 M€
Portefeuille de petites capitalisations Europe	76 M€

### ■ Indicateurs 31 décembre 2017

	VaR (1 an, 99%)
Portefeuille actions	5 360 M€
Multigestion :	
- actions US	146 M€
- actions Japon	108 M€
- actions Pays Emergents	81 M€
- allocation tactique	22 M€
Portefeuille de petites capitalisations Europe	62 M€

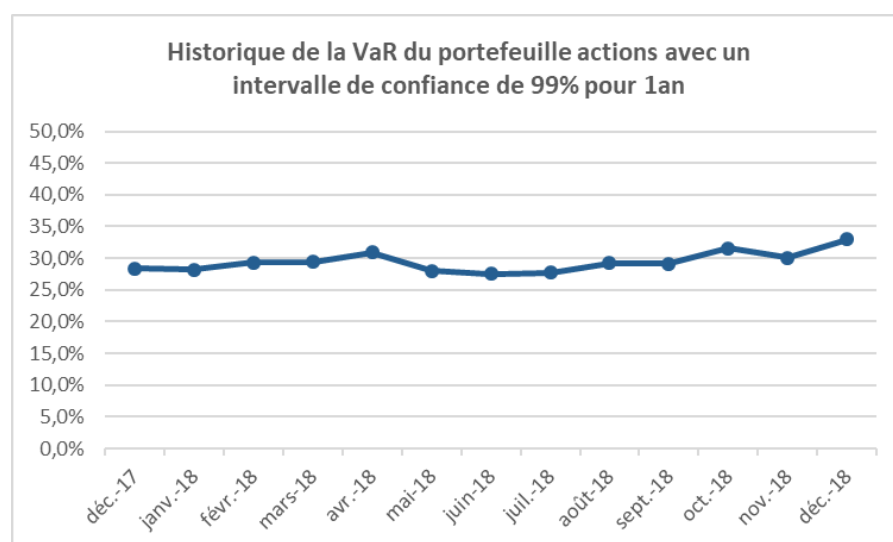
*L'évolution de la VaR sur le Portefeuille Actions est liée à la hausse de la volatilité des marchés au dernier trimestre.*

## COMPTES CONSOLIDES

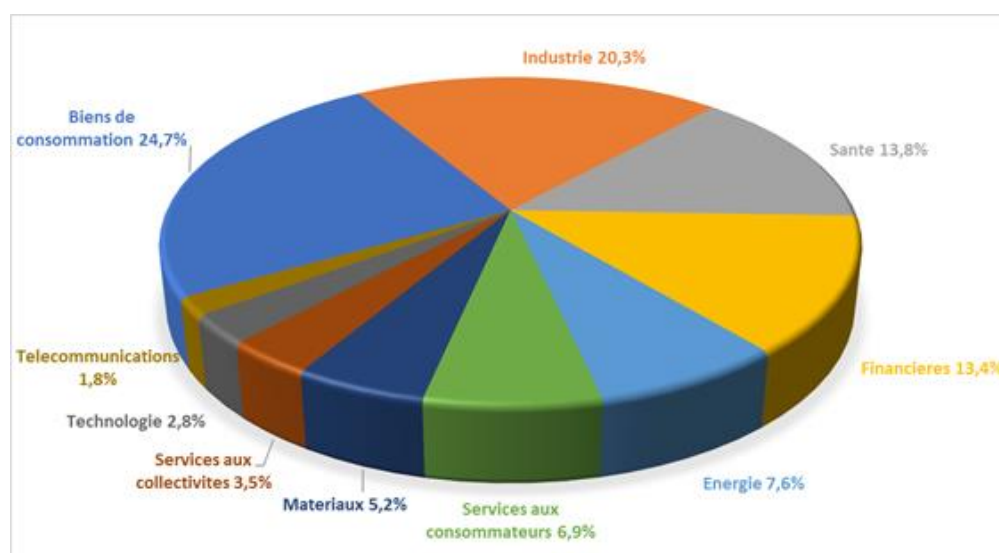
### ■ Historique des niveaux de VaR du portefeuille actions au titre de l'année 2018

Au cours de l'année 2018, la volatilité des marchés actions a induit une hausse des niveaux de VaR calculés par la direction des risques du Groupe sur les portefeuilles d'actions européennes.

Le *backtesting* réalisé au titre de cette VaR a permis de conclure qu'aucune occurrence de dépassement de la VaR n'a été constatée sur les données mensuelles (horizon 1 mois du risque et de la performance) pour l'exercice 2018.



### ■ Décomposition par facteur de risque de la VaR du portefeuille à fin 2018



## COMPTES CONSOLIDES

### c.2) Le risque de change

Pour la Caisse des Dépôts (Section générale), le risque de change comptable est totalement couvert, les positions en devises à l'actif étant financées par emprunt de la devise. L'écart entre la position de change économique et la position de change comptable, qui correspond aux plus ou moins-values latentes, reste en revanche non couvert.

Les positions en devises de la Caisse des Dépôts (Section générale) concernent principalement le Dollar US, le GBP, le CHF, le JPY.

Cet écart est suivi par le calcul d'une Value at Risk. Au 31 décembre 2018, la VaR de change (1an, 99%) est de 127 M€, en baisse par rapport à fin 2017 (250 M€).

### c.3) Le risque global de taux

La Caisse des Dépôts (Section générale) distingue les actifs et passifs selon trois natures de taux : taux conventionnels, taux variables et taux fixes. La position à taux fixe est suivie par le gap taux fixe qui mesure l'excédent de passif taux fixe par rapport à l'actif taux fixe, et l'évolution de cet excédent dans le temps au fur et à mesure des tombées en mort du bilan. La position à taux fixe est principalement constituée au passif par les dépôts juridiques et à l'actif par les portefeuilles obligataires d'investissement et de placement à taux fixe. Les dépôts sont pris en compte avec une hypothèse d'écoulement au cours du temps.

La sensibilité de la marge annuelle à une déformation des taux est calculée à travers un scénario défavorable de maintien des taux à l'horizon de 5 ans à leur niveau actuel. La sensibilité de la marge annuelle est calculée en écart aux résultats obtenus dans le scénario central d'évolution des taux d'intérêt du cadrage macroéconomique.

Une situation de taux bas prolongée se traduit par une baisse progressive du PNB dégagé sur les positions à taux fixe. En effet, les ressources rémunérées à taux fixe excèdent les actifs à taux fixe, tandis que les conditions de rémunération des placements à taux fixe se dégradent progressivement avec l'amortissement du portefeuille. Cet effet est en partie compensé par la marge dégagée sur la position à taux conventionnel, plus élevée lorsque les taux sont bas.

Les indicateurs de sensibilité sont calculés en désaisonnant les dépôts des notaires.

- **Sensibilité de la marge** annuelle dégagée sur les positions à taux fixe à un maintien des taux à leur niveau actuel.

(en millions d'euros)		31.12.2018
Année	Sensibilité de la marge	
2019	(13)	
2020	(26)	
2021	(9)	

(en millions d'euros)		31.12.2017
Année	Sensibilité de la marge	
2018	3	
2019	(2)	
2020	(11)	

Le calcul de sensibilité est complété par un calcul de VaR sur la position taux fixe, qui prend en compte le risque d'évolution négative de la valeur de marché de la position taux fixe.



## COMPTES CONSOLIDES

### 4. Activités de couverture

Les activités de couverture du groupe Caisse des Dépôts sont principalement mises en place par la Section générale et par CDC Habitat.

#### 4.1. Section générale

La Section générale applique la comptabilité de couverture de juste valeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du résultat imputable à la variation des taux d'intérêt (risque de taux) et de change (risque de change).

##### 4.1. a) Stratégie de gestion des risques

La Programmation Financière Pluriannuelle (PFP) du groupe Caisse des Dépôts définit la politique d'investissement et de couverture du groupe à horizon 5 ans par grandes classes d'actifs et par métiers (Section générale et filiales), dans l'objectif de maîtriser l'évolution des équilibres financiers (solvabilité, liquidité, résultat) qui en découle. La PFP est validée annuellement par un comité présidé par le directeur général de la Caisse des Dépôts.

Concernant la Section générale, les stratégies suivantes sont mises en place dans le cadre de la PFP :

> **La gestion de bilan à court terme** consiste à gérer le solde du bilan investisseur de la Section générale, en plaçant les excédents de trésorerie sur des maturités courtes tout en maintenant la présence de programmes d'émissions à court terme.

- Gestion des excédents de trésorerie : les placements peuvent être couverts par des dérivés ayant les mêmes caractéristiques afin de neutraliser les risques de taux et/ou de change ;
- Gestion du programme d'émissions à court terme : en cas d'émissions en devises, ces émissions doivent être converties en euros dès l'émission excepté celles visant à réduire les gaps de liquidité par devises (*i.e.* refinancement des positions en devises à l'actif).

> **La gestion des émissions à moyen/long terme** concerne les émissions d'emprunts obligataires qui couvrent les besoins de financement à moyen/long terme de la Section générale. Afin de ne pas augmenter l'exposition du bilan de la Section générale à la baisse des taux d'intérêt, ces émissions, pour l'essentiel à taux fixe en euros, sont couvertes par des dérivés de taux les ramenant à taux variable. Les obligations émises en devises doivent quant à elles être converties en euros dès l'émission excepté celles visant à réduire les gaps de liquidité par devises (*i.e.* refinancement des positions en devises à l'actif).

> **La gestion de la classe d'actifs « taux »** est encadrée par des enveloppes d'investissement définies dans la PFP, déclinées en programmes d'investissement, pour les actifs à taux fixe et les actifs à taux variable.

Pour les actifs à taux variables, le programme d'investissement décrit les actifs autorisés, l'objectif de rémunération et les contraintes de risque. L'équipe de gestion peut investir sur des actifs à taux fixe puis revenir à taux variable en utilisant des dérivés de taux et de devise.

### 4.1. b) Objectifs de gestion des risques

#### 4.1.b.1) Instruments de couvertures utilisés

Les instruments de couverture utilisés, afin de couvrir les expositions aux risques de taux et de change, sont :

- > **Les swaps de taux d'intérêt**, qui sont utilisés pour réduire les risques de taux dans une même devise ;
- > **Les swaps de devise**, qui sont utilisés pour réduire les risques de taux et de change quand un investissement ou une émission est réalisé dans une devise autre que l'euro sur une maturité longue ;
- > **Les swaps de change**, qui sont utilisés pour réduire les risques de change quand un investissement ou une émission est réalisé dans une devise autre que l'euro sur une maturité courte.

#### 4.1.b.2) Lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture

Le lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, afin de s'assurer de l'efficacité de la relation de couverture mise en place, est réalisé dès l'origine de l'opération de couverture. Ce lien est naturellement satisfait dans la mesure où l'une des deux jambes du swap reflète exactement l'élément couvert en termes de montant, d'échéance et de taux d'intérêt.

#### 4.1.b.3) Ratio de couverture et sources d'inefficacité

Seuls les risques de taux et de change sont couverts dans le cadre de la comptabilité de couverture et la proportion du risque couvert est systématiquement de 100%.

Les sources d'inefficacité sont donc par construction limitées. Elles concernent :

- la fixation des taux révisables à chaque début de période (en présence d'un swap de taux d'intérêt ou d'un swap de devise) ;
- la variation du swap de base (en présence d'un swap de devise) ;
- la variation du report/déport (en présence d'un swap de change) ;
- l'actualisation en bi-courbe (*dual-curve*) de l'instrument de couverture.

### 4.2. CDC Habitat

Le Groupe CDC Habitat utilise des instruments dérivés pour couvrir son exposition au risque de marché provenant de la fluctuation des taux d'intérêt (risque de taux). Le Groupe CDC Habitat applique la comptabilité de couverture lorsque les conditions de documentation et d'efficacité (*a priori* et *a posteriori*) sont remplies.

#### 4.2. a) Stratégie de gestion des risques

Les taux d'intérêt et le volume des financements sont une composante essentielle de l'équilibre des opérations immobilières de CDC Habitat. Pour faire face à ce risque de taux, le Groupe CDC Habitat a recours à des produits dérivés conformément à la politique Groupe de gestion des risques. Une attention

## COMPTES CONSOLIDES

toute particulière est donc portée à la gestion de ce risque et à l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur le compte de résultat. La stratégie du Groupe se résume à :

- couvrir 100% de l'encours sur les emprunts indexés sur l'Euribor ;
- couvrir au maximum 50% de l'encours Livret A.

La politique de couverture est centralisée et mise en œuvre pour l'ensemble du Groupe au sein d'un même département. Le cas échéant pour les prêts qui sont contractés à moyen terme, il peut être décidé de mettre en place des couvertures avec départ décalé. Cette stratégie est validée par le Conseil de Surveillance.

### **4.2. b) Objectifs de gestion des risques**

#### **4.2.b.1) Instruments de couverture utilisés**

Les instruments de couverture utilisés afin de couvrir les expositions au risque de taux dans une même devise sont des swaps de taux long terme et des options de taux.

#### **4.2.b.2) Lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture**

Du fait de l'adossement des couvertures aux lignes de financements dès l'origine, les dérivés sont gérés en comptabilité de couverture.

#### **4.2.b.3) Ratio de couverture et sources d'inefficacité**

La proportion du risque couvert est 100% sur l'Euribor et 45% sur le livret A. La principale source d'inefficacité porte sur les couvertures Livret A puisque le taux administré par la Banque de France (charge d'intérêts versée) peut différer du taux de marché du livret A couvert (intérêts reçus).

### **4.3 Incidence des opérations de couverture sur le montant et l'échéance des flux de trésorerie**

Les échéances contractuelles du notionnel sur les dérivés de couverture ont été intégrées dans la note 4.2 - Instruments dérivés de couverture – Actif et Passif.

### **4.4 Effet de la comptabilité de couverture dans les comptes consolidés du Groupe**

Les impacts de la comptabilité de couverture sont présentés dans les états financiers consolidés ainsi que dans les notes 3.1 – Produits et charges d'intérêts, 3.3 – Gains ou pertes nettes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat et 4.2 – Instruments dérivés de couverture – Actif et Passif.

## **7.2 Risques opérationnels et de non-conformité**

La direction du contrôle permanent et de la conformité est responsable du pilotage du dispositif de contrôle permanent et de conformité au niveau du Groupe. Elle rend compte à la Direction générale et à la Commission de surveillance.

La direction du contrôle permanent participe à la maîtrise des risques opérationnels et à l'amélioration du dispositif de contrôle permanent (définition de normes, *reporting* et mise en place de contrôles de

## **COMPTES CONSOLIDES**

conformité), en relation avec les Directions de l’Etablissement public et les filiales. Les risques opérationnels sont des risques résultant d’une inadaptation ou d’une défaillance imputable à des procédures, personnels, systèmes internes ou à des événements extérieurs.

La direction du contrôle permanent et de la conformité assure également le pilotage du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (« LCB-FT »), du dispositif de lutte contre la corruption, ainsi que le contrôle du respect des principes de déontologie résultant du Code de déontologie.

### **▪ Outils de suivi des risques opérationnels et de non-conformité**

La direction du contrôle permanent et de la conformité, en coordination avec les directions de l’Etablissement, veille à ce que toutes les mesures adéquates de maîtrise des processus soient prises afin d’avoir l’assurance raisonnable que les risques opérationnels inhérents à ces processus soient maîtrisés. Différents outils sont mis en œuvre dans ce cadre :

- Un outil intégré de gestion des risques

L’outil PRISM déployé dans l’ensemble des directions couvre les cartographies des risques, les plans de contrôle, la gestion des incidents, la gestion des plans de continuité d’activité et le suivi des recommandations d’audit.

- La cartographie des risques

La direction du contrôle permanent et de la conformité élabore les cartographies des risques opérationnels et de non-conformité, en lien avec les directions de l’Etablissement public.

Ces cartographies permettent d’identifier les risques majeurs et les plans d’actions destinés à réduire leur probabilité d’occurrence et/ou leur impact potentiel. Une cartographie consolidée des risques de l’Etablissement public est produite et présentée en comité de direction de la Caisse des Dépôts. Cette cartographie intègre les risques stratégiques, financiers, d’activité et les risques opérationnels et de non-conformité.

- Les bases « incidents »

L’ensemble des incidents de l’Etablissement public est saisi au sein d’un outil centralisé et les incidents significatifs sont suivis par la direction du contrôle permanent et de la conformité.

Les incidents significatifs des filiales sont remontés à la direction des risques du Groupe et à la direction du contrôle permanent et de la conformité. L’objectif est d’assurer une vision consolidée de l’ensemble des incidents significatifs impactant le groupe Caisse des Dépôts, quelle que soit la nature des risques, de repérer les dysfonctionnements avérés, d’en évaluer les pertes potentielles ou réelles, et de formaliser les plans d’actions correctifs adéquats.

- Le plan de contrôle de second niveau

La direction du contrôle permanent et de la conformité met en œuvre un plan de contrôle de second niveau, fondé sur une approche par les risques, décliné sur le périmètre de l’Etablissement public et, en lien avec le réseau des responsables des risques, contrôle permanent et conformité, des filiales.

Ce plan de contrôle vise à s’assurer de l’adéquation des dispositifs de contrôle permanent et de conformité aux risques encourus et activités exercées.

## COMPTES CONSOLIDES

Les contrôles menés par la direction du contrôle permanent et de la conformité donnent lieu à une évaluation du dispositif de contrôle permanent et de conformité présentée au comité de direction de la Caisse des Dépôts et à la Commission de surveillance.

- Les indicateurs d’alerte

Les directions de l’Etablissement public et filiales mettent en place des indicateurs, incluant des seuils d’alerte, afin d’anticiper les évolutions de la qualité du dispositif de contrôle permanent et de surveillance de la maîtrise des risques.

- Le pilotage du dispositif de conformité à la LCB-FT

La Caisse des Dépôts est directement assujettie à la mise en place d’un dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT), en application du Code monétaire et financier.

La Direction du contrôle permanent et de la conformité pilote et supervise le dispositif LCB-FT du Groupe. Elle définit les normes applicables au sein du Groupe. La politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme affiche une tolérance nulle de la Caisse des Dépôts sur le risque de non-conformité en matière de LCB-FT.

La direction du contrôle permanent et de la conformité remplit les fonctions de déclarant et de correspondant TRACFIN pour l’Etablissement public. Elle s’assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme au sein de l’Etablissement public et des filiales à une périodicité *a minima* annuelle.

En collaboration avec la direction des ressources humaines, elle pilote le dispositif de formation des collaborateurs conformément aux textes de droit commun en vigueur et anime son réseau à l’échelle du Groupe à travers des comités et groupes de travail.

La Caisse des Dépôts établit une classification du risque LCB-FT par pays sur la base d’une série de critères objectifs selon une méthodologie prédéfinie. Cette classification se traduit par la mise en place de diligences accrues sur les dossiers en lien avec un pays en risque fort.

La Caisse des Dépôts s’est dotée d’une liste d’interdiction visant à prohiber les investissements dans les Etats et territoires non coopératifs (ETNC) (*cf.* « liste noire de Bercy ») et les pays de la liste 1 du Groupement d’action financière (GAFI) faisant l’objet de contre-mesures (Iran et Corée du Nord). La Caisse des Dépôts, soucieuse de maîtriser son risque d’image en définissant son appétence au risque pays, a renforcé sa politique d’investissement par la mise en place d’une liste d’abstention d’investir composée des listes 2 et 3 du GAFI et de centres financiers offshores à fiscalité privilégiée extérieurs à l’Europe.

- Le pilotage du dispositif de conformité déontologique

Le corpus déontologique se compose d’une Charte de déontologie du Groupe et d’un Code de déontologie de l’Etablissement public. Ces dispositions ont été revues et sont complétées par des procédures d’application, compilées dans le « Recueil de déontologie », disponibles sur l’intranet de la Caisse des Dépôts.

La direction du contrôle permanent et de la conformité supervise et pilote le dispositif déontologique de l’Etablissement, elle assure une mission de conseil et anime son réseau.

## **COMPTES CONSOLIDES**

Elle s'assure de la conduite des contrôles de conformité dans le domaine de la déontologie au sein de l'Etablissement public à une périodicité annuelle.

La Caisse des Dépôts s'est également dotée d'une politique anti-corrupcion pour le Groupe et d'un dispositif d'alerte éthique pour l'Etablissement public, conformément à la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite « Sapin II »).

- Le pilotage du Plan de Continuité d'Entreprise (PCE)

L'organisation de la continuité de la Caisse des Dépôts repose sur :

- la direction du contrôle permanent et de la conformité qui élabore les politiques de continuité et de maintien en conditions opérationnelles de l'Etablissement public, édicte les normes en matière de continuité et contrôle leur correcte application ;
  - le Secrétariat général qui assure le pilotage opérationnel du Plan de Continuité d'Entreprise (PCE) ;
  - les directions qui élaborent, mettent en œuvre et testent leur plan de continuité d'activité.
- La sécurité des systèmes d'information

La direction des risques du Groupe définit la politique de sécurité des systèmes d'information du Groupe, la décline pour l'Etablissement Public et en coordonne la mise en œuvre au sein des directions et du GIE Informatique CDC. Les objectifs de sécurité des systèmes d'information portent sur la disponibilité des systèmes, l'intégrité des données, leur confidentialité et la preuve (ou non-répudiation) de leur transmission, éléments réunis sous l'acronyme DICP (Disponibilité, Intégrité, Confidentialité, Preuve).

Le programme de mise en œuvre de la sécurité des systèmes d'information est piloté par le comité stratégique des systèmes d'information (CSSI) à raison de deux réunions par an.

La direction des risques du Groupe émet, de manière systématique, un avis sur les risques liés à la sécurité des systèmes d'information sur chaque projet SI mené par l'Etablissement public.

### **7.3 Risque juridique et fiscal**

Le risque juridique et fiscal regroupe tous les risques liés à l'ignorance, au non-respect ou à l'interprétation erronée des textes et lois en vigueur et peut notamment se matérialiser au travers de contentieux, faisant suite à une défaillance dans l'application de procédures ou de réglementations.

La direction juridique et fiscale et des services associés édicte des normes juridiques et fiscales dans un objectif de rationalisation et de plus grande rigueur de gestion. Ces normes sont applicables à toutes les activités opérationnelles du Groupe. En outre, afin de contribuer à la conformité juridique du Groupe, la direction juridique et fiscale et des services associés est associée aux projets impactant l'Etablissement public dès leur phase de conception. Elle apporte également son concours aux directions opérationnelles et aux filiales sur des dossiers juridiques et fiscaux sur l'ensemble de leurs activités et des sujets transverses, par exemple en matière de sécurisation du développement de l'informatique.

## 8. Transactions avec les parties liées

## 8. Transactions avec les parties liées

Les parties liées au groupe Caisse des Dépôts sont les sociétés consolidées, le fonds d'épargne, les fonds de retraite, les fonds gérés dans le cadre du grand emprunt national dont la Caisse des Dépôts assure la gestion sous mandat, et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi.

### 8.1 Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont renseignées les données relatives aux opérations réciproques concernant les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint (comptabilisées par mise en équivalence), et celles sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable (comptabilisées par mise en équivalence).

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018		31.12.2017	
	Coentreprises mises en équivalence	Entreprises associées mises en équivalence	Coentreprises mises en équivalence	Entreprises associées mises en équivalence
Crédits	454	117	202	110
Autres actifs financiers <sup>(1)</sup>		217		1
Autres actifs	4		7	2
<b>Total des actifs avec des entités liées</b>	<b>458</b>	<b>334</b>	<b>209</b>	<b>113</b>
Dettes <sup>(2)</sup>	813	95	1 152	96
Autres passifs financiers				
Autres passifs <sup>(3)</sup>		21	950	22
<b>Total des passifs avec des entités liées</b>	<b>813</b>	<b>116</b>	<b>2 102</b>	<b>118</b>
Engagements donnés <sup>(4)</sup>	813		1 528	
Engagements reçus	2	75	3	
<b>Total des engagements avec des entités liées</b>	<b>815</b>	<b>75</b>	<b>1 531</b>	
Intérêts et produits nets assimilés	2	3	5	(2)
Commissions		(2)	6	(2)
Résultat net sur opérations financières	2			
Produits nets des autres activités	(2)		7	5
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	12	(3)	17	(7)
<b>Résultat brut d'exploitation avec des entités liées</b>	<b>14</b>	<b>(2)</b>	<b>35</b>	<b>(6)</b>

(1) dont 0,2 M€ de souscription à des émissions SIG (Société d'Infrastructures Gazières) ;

(2) dont 0,5 Md€ de comptes ordinaires créditeurs avec Bpifrance au 31 décembre 2018 (1,0 Md€ en 2017) ;

(3) baisse du capital non libéré Bpifrance de 1,0 Md€ suite à l'appel des fonds pour 0,7 Md€ et la réduction du capital de Bpifrance pour 0,3 Md€ en 2018 ;

(4) dont 0,8 Md€ d'avaux et cautions donnés à la CNP (1,5 Md€ en 2017).



## 8.2 Entités non contrôlées par le Groupe

### a) Le fonds d'épargne

La Caisse des Dépôts assure la gestion de fonds d'épargne centralisés confiés par l'Etat.

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017
Crédits <sup>(1)</sup>	4 652	4 491
Autres actifs financiers		
Autres actifs	59	49
<b>Total des actifs</b>	<b>4 711</b>	<b>4 540</b>
Dettes	1 655	1 280
Autres passifs financiers		
Autres passifs	10	
<b>Total des passifs</b>	<b>1 665</b>	<b>1 280</b>
Engagements donnés <sup>(2)</sup>	8 343	3 070
Engagements reçus <sup>(3)</sup>	4 975	4 491
<b>Total des engagements</b>	<b>13 318</b>	<b>7 561</b>
Intérêts et produits nets assimilés	83	40
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités	(19)	(249)
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	157	140
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>221</b>	<b>(69)</b>

(1) Dont 3,1 Md€ de prêts à taux zéro et 1,6 Md€ de prêts BEI ;

(2) Hausse des engagements donnés de 5,3 Md€ dont :

3,8 Md€ relatifs au nouveau Plan de logement financé par la Section Générale, démarré au second semestre 2018 ;

2,0 Md€ relatifs à la nouvelle enveloppe du Plan Logement destinée au financement des bailleurs sociaux ;

(3) Engagements de garantie reçus du fonds d'épargne au titre des prêts à taux zéro et BEI.

### b) Les fonds de retraite

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017
Crédits		
Autres actifs financiers		
Autres actifs	49	64
<b>Total des actifs</b>	<b>49</b>	<b>64</b>
Dettes	1 327	1 411
Autres passifs financiers		
Autres passifs	50	50
<b>Total des passifs</b>	<b>1 377</b>	<b>1 461</b>
Engagements donnés		
Engagements reçus		
<b>Total des engagements</b>		
Intérêts et produits nets assimilés	(1)	2
Commissions		
Résultat net sur opérations financières		
Produits nets des autres activités	4	4
Charges générales d'exploitation nettes de refacturations	290	311
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>294</b>	<b>317</b>

### e) Les fonds gérés dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir

En 2010, la Caisse des Dépôts s'est vu confier la gestion de huit conventions et douze actions du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA) également connu sous le nom de Grand Emprunt.

Ainsi, l'État a confié la gestion opérationnelle d'une enveloppe de 7,4 milliards d'euros au groupe Caisse des Dépôts dont 6,5 milliards d'euros ont été versés sur un compte spécifique de la Caisse des Dépôts ouvert au Trésor.

Dans le cadre du deuxième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 2), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur sept nouvelles conventions et huit actions en 2014 pour une enveloppe de 936 millions d'euros, sur quatre nouvelles conventions et quatre actions en 2015 pour un montant de 623 millions d'euros et sur une nouvelle convention et une nouvelle action en 2016 pour un montant de 50 millions d'euros.

Dans le cadre du troisième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 3), la Caisse des Dépôts a été mobilisée sur cinq nouvelles conventions et cinq actions en 2018 pour un montant de 208 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, ces enveloppes, après versements et imputation des coûts de gestion, se répartissent comme détaillé ci-dessous :

(en millions d'euros)	ACTIF		PASSIF	
	Créances représentatives des disponibilités investies ou à investir		Créances de restitution de l'Etat au titre de l'emprunt national	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
France Brevets	117	135	117	135
Développement technologique	719	794	719	794
Economie sociale et solidaire	54	64	54	64
Formation en alternance - Hébergement	150	79	150	79
Formation en alternance - Appareil de modernisation	252	100	252	100
Fonds national d'amorçage	13	318	13	318
Plateformes d'innovation des pôles de compétitivité	214	19	214	19
Fonds Ecotechnologies	402	132	402	132
Sociétés d'accélération des transferts de technologie	923	386	923	386
Fonds pour la société numérique - Infrastructures	420	754	420	754
Fonds pour la société numérique - Services	0	649	0	649
Ville de demain	7	447	7	447
Fonds National d'Innovation Culture de l'Innovation et de l'Entrepreneuriat	20	9	20	9
Projets Territoriaux Intégrés pour la Transition Énergétique	0	20	0	20
Transition Numérique de l'Etat et Modernisation de l'Action Publique	21	35	21	35
French Tech Accélération	195	200	195	200
French Tech Attractivité	0	1	0	1
Partenariat pour la Formation Professionnelle et l'Emploi	92	100	92	100
Fonds Accélération Biotech Santé	332	340	332	340
Fonds de fonds de retournement	74	75	74	75
Innovation numérique pour l'excellence éducative	57	68	57	68
Instituts thématiques d'excellence en matière d'énergies décarbonées	43	43	43	43
Fonds de fonds quartiers prioritaires	50	50	50	50
Territoires d'innovation de grande ambition	16		16	
Territoires d'innovation pédagogique	30		30	
Fonds à l'internationalisation des PME	100		100	
Adaptation et qualification main d'œuvre	17		17	
Sociétés universitaires et de recherche	50		50	
	<b>4 368</b>	<b>4 818</b>	<b>4 368</b>	<b>4 818</b>

Les caractéristiques des conventions signées entre l'Etat et la Caisse des Dépôts concernant le Grand Emprunt entraînent en application du référentiel comptable IFRS, une « décomptabilisation » des actifs et passifs liés à ces conventions dans les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts. Ils sont compris dans les comptes de régularisation des états financiers établis en normes françaises par la Caisse des Dépôts Section générale.

### 8.3 Entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi

Le groupe Caisse des Dépôts a signé plusieurs conventions avec des fonds collectifs.

Au 31 décembre 2018, les encours d'opérations réciproques existant entre la Caisse des Dépôts et les entités assurant la gestion des avantages postérieurs à l'emploi ne sont pas significatifs.

## 9. Rémunérations et avantages consentis au personnel

## 9.1 Charges de personnel

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Rémunérations du personnel et autres charges assimilées	(5 467)	(5 191)
Régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	(65)	(62)
Intéressement et participation	(98)	(92)
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>(5 630)</b>	<b>(5 345)</b>

## 9.2 Effectif moyen des entreprises contrôlées

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
France	50 759	50 722
Etranger	49 842	48 950
<b>Total effectif moyen</b>	<b>100 601</b>	<b>99 672</b>

## 9.3 Engagements sociaux

### 9.3.1 - Engagements sociaux nets comptabilisés

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Actifs et passifs comptabilisés au bilan</b>		
Valeur actuelle de l'engagement couvert par des actifs	188	197
Valeur actuelle de l'engagement non couvert par des actifs	539	528
<b>Valeur actuelle de l'engagement</b>	<b>727</b>	<b>725</b>
<b>Valeur de marché des actifs de couverture</b>	<b>(132)</b>	<b>(144)</b>
<b>Provision pour engagements sociaux</b>	<b>595</b>	<b>581</b>
dette actuarielle à moins d'un an	75	58
dette actuarielle à plus d'un an	520	523

### 9.3.2 - Variation des engagements sociaux au compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Coût des services rendus des régimes postérieurs à l'emploi	(21)	(25)
Coût des services rendus des avantages à long terme	(18)	(18)
Coût des services passés (y compris modifications et réductions de régime)	(23)	(75)
Profits et pertes résultant des liquidations de régime	8	75
<b>Coût des services</b>	<b>(54)</b>	<b>(43)</b>
<b>Charge nette d'intérêts</b>	<b>(8)</b>	<b>(8)</b>
<b>Ecarts actuariels des régimes relatifs aux avantages à long terme</b>	<b>(4)</b>	<b>(11)</b>
<b>Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme</b>	<b>(66)</b>	<b>(62)</b>

### 9.3.3 - Variation de la provision pour engagements sociaux au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Provision pour engagements sociaux à l'ouverture</b>	<b>581</b>	<b>610</b>
Charge de l'exercice des régimes postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	66	62
Prestations versées	(50)	(60)
Ecarts actuariels des régimes postérieurs à l'emploi issus :		
- du changement des hypothèses démographiques	6	2
- du changement des hypothèses financières	(9)	4
- des effets d'expérience	(8)	(23)
Ecarts actuariels des actifs de couverture	8	(7)
Variations de périmètre		
Autres variations	1	(7)
<b>Provision pour engagements sociaux à la clôture</b>	<b>595</b>	<b>581</b>

### 9.3.4 - Analyse des composantes de la provision pour engagements sociaux

#### Ventilation des engagements par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Indemnités de départ à la retraite	278	282
Autres régimes de retraites	70	67
Autres régimes postérieurs à l'emploi	60	64
Avantages à long terme	187	168
<b>Provision pour engagements sociaux</b>	<b>595</b>	<b>581</b>

#### Ventilation des engagements par entité consolidée

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Caisse des Dépôts Section générale	254	245
Transdev Group	164	158
Groupe Egis	49	49
Groupe Compagnie des Alpes	48	48
Groupe Icade	23	23
Informatique CDC	26	24
Groupe CDC Habitat	26	26
Autres entités	5	8
<b>Provision pour engagements sociaux</b>	<b>595</b>	<b>581</b>

### 9.3.5 - Ventilation des actifs de couverture par nature

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017
Actions	70	47
Obligations	11	32
Autres actifs	51	65
<b>Total des actifs de couverture</b>	<b>132</b>	<b>144</b>

### 9.3.6 - Autres informations sur les engagements sociaux

#### Taux d'actualisation moyens pondérés retenus pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite

<i>Taux d'actualisation moyen par entité consolidée</i>	31.12.2018	31.12.2017
Caisse des Dépôts Section générale	1,58%	1,17%
Transdev Group	1,30%	1,40%
Groupe Egis	1,60%	1,28%
Groupe Compagnie des Alpes	1,55%	1,45%
Groupe Icade	1,45%	1,45%
Informatique CDC	1,55%	1,45%
Groupe CDC Habitat	1,42%	1,80%

Le taux d'actualisation retenu est défini par rapport au référentiel iBoxx € Corporates AA 10+.

Ce référentiel représente de manière plus explicite le taux de rendement des obligations d'entreprises de première catégorie.

#### Régime de retraite multi-employeurs Transdev Group

Transdev Group participe à un régime à prestations définies multi-employeurs au travers ses filiales aux Pays-Bas. Il s'agit d'un fonds de pension (SPOV), non obligatoire, ouvert aux entreprises du secteur du transport.

23 entreprises sont adhérentes à fin 2018. Les salariés éligibles des sociétés du groupe Transdev adhérentes acquièrent des droits à partir de 21 ans sur la base de 1,74% du salaire de référence par année de service (taux 2018).

Au 31 décembre 2018:

- les actifs de couverture (à 100%) s'élèvent à 3,9 milliards d'euros. Au 31 décembre 2017, ils sont principalement constitués d'actions (28%), d'obligations d'Etat (31%) et de valeurs immobilières (11%);
- la valeur actualisée de l'obligation dans le référentiel comptable local est estimée à 3,6 milliards d'euros (à 100%).

Ainsi, le plan présente un surplus. Comme Transdev Group n'a aucun droit sur ce surplus, aucun actif n'est reconnu dans l'état de la situation financière consolidée (plafonnement d'actif).

#### Analyse de sensibilité de la provision pour engagements sociaux en cas de hausse ou de baisse du taux d'actualisation

	31.12.2018	31.12.2017
<i>Sensibilité de la dette actuarielle</i>	<i>+ / - 50 bps</i>	<i>+ / - 50 bps</i>
Montant de la provision en cas de hausse du taux d'actualisation	560	543
<b>Provision pour engagements sociaux à la clôture</b>	<b>595</b>	<b>581</b>
Montant de la provision en cas de baisse du taux d'actualisation	635	625

## 10. Informations relatives aux titres mis en équivalence et aux intérêts minoritaires significatifs

Ci-dessous sont présentés les données à 100 % avant élimination des comptes et opérations réciproques et dans le format de publication (selon les normes IFRS) de l'entité des entreprises associées et des coentreprises significatives.

### 10.1 Entreprises associées significatives

L'entreprise associée significative est La Poste qui représente 55 % des participations dans les entreprises mises en équivalence (entreprises associées).

#### LA POSTE

	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	26,32%	26,32%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	45 M€	45 M€

#### Informations financières résumées

##### Bilan - Groupe La Poste

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Actif</b>		
Ecarts d'acquisition	2 478	2 332
Immobilisations incorporelles	1 359	1 102
Immobilisations corporelles	5 989	5 771
Participations dans les sociétés mises en équivalence	3 982	4 098
Autres actifs financiers non courants	500	599
Impôts différés actifs	412	192
<b>Actifs non courants</b>	<b>14 721</b>	<b>14 092</b>
<b>Actifs courants bancaires</b>		
Prêts et créances sur la clientèle	95 671	88 048
Créances sur les établissements de crédit	87 352	84 088
Portefeuille de titres	51 052	46 953
Autres actifs financiers courants	1 608	1 493
Comptes de régularisation	1 513	1 815
Caisse, banque centrale	2 007	3 325
<b>Autres actifs courants</b>		
Stocks et en-cours	132	121
Créances clients et autres créances	4 156	3 930
Autres actifs financiers courants	532	712
Créance d'impôt sur les bénéfices	368	212
Autres comptes de régularisation - Actif	95	84
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 286	1 735
Actifs destinés à être cédés	17	55
<b>Actifs courants</b>	<b>246 788</b>	<b>232 570</b>
<b>Total actif</b>	<b>261 509</b>	<b>246 662</b>

(en millions d'euros)

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Passif</b>		
Capital social	3 800	3 800
Primes d'émission	900	900
Réserves	5 432	4 790
Résultat latent sur instruments financiers	590	1 207
Ecarts actuariels sur avantages du personnel	(250)	(184)
Réserve de conversion		
Résultat de l'exercice part du Groupe	798	851
<b>Capitaux propres Part du groupe</b>	<b>12 014</b>	<b>11 364</b>
Intérêts minoritaires	197	169
<b>Capitaux propres de l'ensemble consolidé</b>	<b>12 210</b>	<b>11 534</b>
Emprunts obligataires et dettes financières à moyen et long terme	5 004	5 313
Avantages du personnel - dette non courante	2 388	2 463
Provision pour risques et charges non courantes	124	207
Impôts différés passifs	188	188
<b>Passifs non courants</b>	<b>7 703</b>	<b>8 171</b>
<b>Provisions pour risques et charges courantes</b>		
Provisions techniques des activités bancaires et d'assurance	2 732	2 669
Provision pour risques et charges courantes	491	459
<b>Emprunts obligataires et dettes financières à court terme</b>	1 225	984
<b>Passifs courants bancaires</b>		
Dettes envers les établissements de crédit	18 877	14 154
Dettes envers la clientèle	185 802	182 556
Dettes représentés par un titre et autres passifs financiers	23 759	17 875
Comptes de régularisation	2 360	2 099
<b>Autres passifs courants</b>		
Dettes fournisseurs et autres dettes	5 432	5 154
Etat - Impôt sur les bénéfices	49	42
Avantages du personnel - dette courante	679	743
Autres comptes de régularisation - Passif	189	222
<b>Passifs courants</b>	<b>241 596</b>	<b>226 958</b>
<b>Total passif</b>	<b>261 509</b>	<b>246 662</b>



### Compte de résultat - Groupe La Poste

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Chiffre d'affaires des activités commerciales</b>	<b>19 154</b>	<b>18 463</b>
Produit net bancaire	5 545	5 647
Produits opérationnels	24 699	24 110
Charges opérationnelles nettes	(23 793)	(23 106)
Résultat d'exploitation	892	1 012
Résultat financier	(186)	(168)
Résultat avant impôt des entreprises intégrées	706	844
<b>Résultat net global</b>	<b>837</b>	<b>893</b>
Part des minoritaires dans le résultat	39	42
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>798</b>	<b>851</b>

### Autres éléments du résultat global - Groupe La Poste

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Résultat net</b>	<b>837</b>	<b>893</b>
<b>Eléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres</b>		
<b>Eléments recyclables</b>		
Ecarts de conversion	(26)	(28)
Variation des résultats latents sur instruments financiers	(358)	(62)
Quote-part des autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(259)	1
Impact de l'approche par superposition	(10)	
<b>Eléments non recyclables</b>		
Ecarts actuariels sur avantages du personnel	18	74
Variation du risque de crédit associé aux passifs financiers désignés à la juste valeur	(5)	(8)
<b>Total des éléments du résultat global comptabilisés en capitaux propres (nets d'impôts)</b>	<b>(639)</b>	<b>(21)</b>
<b>Résultat global</b>	<b>198</b>	<b>871</b>
Dont part du Groupe	159	827
Dont part des intérêts minoritaires	39	44

### Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence-Groupe La Poste

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Capitaux propres part du groupe au 31 décembre 2017		11 364
Incidence de l'adoption de la norme IFRS9		(144)
Capitaux propres part du groupe	12 014	11 220
Retraitement (principalement allocation du prix d'acquisition)	(1 998)	(1 244)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	2 636	2 625
Ecart d'acquisition net		
Perte de valeur sur titre La Poste	(1 020)	(1 020)
<b>Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts</b>	<b>1 616</b>	<b>1 605</b>

## 10.2 Coentreprises significatives

Les coentreprises significatives sont CNP Assurances, Bpifrance et Coentreprise de Transport d'Electricité qui représentent 93 % des participations dans les entreprises mises en équivalence (coentreprises).

### Groupe CNP Assurances

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Pourcentage de contrôle et d'intérêt détenu par l'entité	40,90%	40,88%
Nature de la relation	Filiale assurance	Filiale assurance
Dividendes reçus	236 M€	224 M€

### Informations financières résumées

#### **Bilan - Groupe CNP Assurances**

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Actif</b>		
Ecarts d'acquisition	254	273
Portefeuille de contrats des sociétés d'assurances	19	24
Autres immobilisations incorporelles	459	502
<b>Total actifs incorporels</b>	<b>732</b>	<b>799</b>
Immobilier de placement	2 540	2 568
Titres conservés jusqu'à échéance	396	549
Titres disponibles à la vente	289 343	296 481
Titres de transaction	81 603	81 722
Prêts et avances	4 891	4 970
Instruments dérivés	1 288	798
<b>Placement des activités d'assurance</b>	<b>380 061</b>	<b>387 088</b>
<b>Placement des activités du secteur bancaire et autres activités</b>	<b>8</b>	<b>9</b>
<b>Investissements dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>517</b>	<b>66</b>
<b>Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques et les passifs financiers</b>	<b>21 556</b>	<b>22 735</b>
Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance	2 991	3 334
Créances d'impôts exigibles	341	533
Autres créances	5 192	4 647
Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles	311	292
Autres actifs d'exploitation à long terme	2 276	2 280
Participation aux bénéfices différée active		
Impôts différés actifs	252	284
<b>Autres actifs</b>	<b>11 363</b>	<b>11 370</b>
<b>Actifs destinés à la vente et abandons d'activités</b>		
<b>Trésorerie</b>	<b>1 287</b>	<b>1 231</b>
<b>Total actif</b>	<b>415 524</b>	<b>423 298</b>

(en millions d'euros)

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Passif</b>		
Capital	687	687
Primes d'émission, de fusion et d'apport	1 736	1 736
Réserve de réévaluation	3 016	4 132
Réserve de couverture des flux de trésorerie	(18)	(48)
Titres super subordonnés	1 881	1 765
Résultats cumulés	9 653	9 060
Résultat consolidé	1 367	1 284
Ecarts de conversion	(541)	(359)
<b>Capitaux propres du Groupe</b>	<b>17 781</b>	<b>18 257</b>
Intérêts minoritaires	1 740	1 766
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>19 521</b>	<b>20 023</b>
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance hors UC	162 501	158 654
Provisions techniques brutes - contrats d'assurance en UC	48 223	45 822
<b>Passifs relatifs à des contrats d'assurance</b>	<b>210 724</b>	<b>204 476</b>
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC avec participation discrétionnaire	116 227	121 580
Passifs relatifs à des contrats financiers hors UC sans participation discrétionnaire	595	625
Passifs relatifs à des contrats financiers en UC	7 945	8 188
<b>Passifs relatifs à des contrats financiers</b>	<b>124 767</b>	<b>130 393</b>
Instruments dérivés séparés du contrat		
Participation aux bénéfices différée passive	22 107	30 335
<b>Passifs relatifs aux contrats</b>	<b>357 598</b>	<b>365 204</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>174</b>	<b>210</b>
Dettes subordonnées	5 337	5 300
Autres emprunts et dettes assimilées	5	
<b>Dettes de financement</b>	<b>5 342</b>	<b>5 300</b>
Dettes d'exploitation représentées par des titres	11 409	10 310
Dettes d'exploitation envers les entreprises du secteur bancaire	183	470
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	14 331	14 262
Dettes d'impôts exigibles	264	299
Comptes courants créditeurs	70	50
Dettes envers les porteurs de parts d'OPCVM contrôlés	613	728
Instruments dérivés passifs	1 193	1 110
Impôts différés passifs	490	915
Autres dettes	4 336	4 417
<b>Autres passifs</b>	<b>32 889</b>	<b>32 561</b>
<b>Passifs des activités destinées à être cédées ou abandonnées</b>		
<b>Total passif</b>	<b>415 524</b>	<b>423 298</b>

### Compte de résultat - Groupe CNP Assurances

(en millions d'euros)

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Primes émises	32 534	32 460
Variation des primes non acquises	(219)	(383)
<b>Primes acquises</b>	<b>32 315</b>	<b>32 077</b>
<b>Chiffre d'affaires ou produits des autres activités</b>	<b>148</b>	<b>160</b>
<b>Autres produits d'exploitation</b>		
Produits des placements	7 689	8 372
Plus ou moins values de cession des placements	195	379
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	(2 958)	3 294
Variation des dépréciations sur placements	1 132	729
<b>Produits financiers hors coût de l'endettement</b>	<b>6 058</b>	<b>12 774</b>
<b>Total des activités ordinaires</b>	<b>38 521</b>	<b>45 011</b>
Charges des prestations des contrats	(31 140)	(37 538)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(14)	106
Charges des autres activités	6	18
Frais d'acquisition des contrats	(3 954)	(3 982)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés et valeur des accords de distribution	(25)	(25)
Frais d'administration	(202)	(199)
Autres produits & charges opérationnels courants	(576)	(617)
<b>Total des autres produits et charges courants</b>	<b>(35 905)</b>	<b>(42 237)</b>
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>2 616</b>	<b>2 774</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(35)	(18)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>2 581</b>	<b>2 756</b>
Charges de financement	(249)	(247)
Variations de valeurs des actifs incorporels	2	2
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	129	7
Impôts sur les résultats	(793)	(895)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>1 670</b>	<b>1 623</b>
Intérêts minoritaires	(303)	(338)
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>1 367</b>	<b>1 285</b>

### Autres éléments du résultat global - Groupe CNP Assurances

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Résultat net</b>	<b>1 670</b>	<b>1 623</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		
<b>Eléments recyclables en résultat</b>	<b>(1 355)</b>	<b>(107)</b>
Actifs disponibles à la vente		
Variation de la réserve de réévaluation sur la période	(8 467)	(508)
Reclassement en résultat relatif aux cessions	(1 316)	(1 354)
Reclassement en résultat des dépréciations	169	240
<i>Sous-total brut de participation et d'impôts différés</i>	<i>(9 614)</i>	<i>(1 622)</i>
Participation aux bénéfices différée brute d'impôts différés	8 088	1 581
Impôts différés	393	328
<i>Sous-total net de participation et d'impôts différés</i>	<i>(1 133)</i>	<i>287</i>
Réserve de couverture des flux de trésorerie	31	(7)
Variation de la réserve sur la période	90	(137)
Recyclage en résultat sur la période	(37)	127
Impôts différés	(23)	3
Incidence des écarts de conversion	(252)	(388)
<b>Eléments non recyclables en résultat</b>	<b>(13)</b>	<b>(7)</b>
Ecarts actuariels	(13)	(7)
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(1 368)</b>	<b>(114)</b>
<b>Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>302</b>	<b>1 509</b>
Dont part du Groupe	86	1 315
Dont part des intérêts minoritaires	216	194

### Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence - Groupe CNP Assurances

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Capitaux propres part du groupe	17 781	18 257
Retraitements (principalement les titres super subordonnés de CNP Assurances)	(1 952)	(1 824)
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	6 475	6 718
Ecart d'acquisition net	208	208
<b>Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts</b>	<b>6 683</b>	<b>6 926</b>

Des amendements à la norme IFRS 4 « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance » ont été adoptés par l'Union européenne le 3 novembre 2017 (règlement UE n°2017/1988) et sont applicables depuis le 1er janvier 2018. Ces amendements viennent préciser les modalités d'application pour les entreprises d'assurance de la norme IFRS 9 avec la norme IFRS 4 relative aux contrats d'assurance. Ces amendements permettent le report d'application sous conditions de la norme IFRS 9 aux entreprises d'assurance, afin que ces dernières puissent l'appliquer de manière concomitante avec la norme IFRS 17 portant sur les contrats d'assurance.

Le groupe CNP Assurances, consolidé par mise en équivalence dans les comptes du groupe Caisse des Dépôts, remplit les critères d'éligibilité de cette disposition (le ratio de prédominance de l'activité d'assurances qui conditionne l'éligibilité au report d'IFRS 9 étant supérieur au seuil de 90%) et a opté pour le report d'application de la norme IFRS 9 de trois ans, soit jusqu'au 1er janvier 2021.

Ces amendements introduisent également une option simplificatrice permettant aux groupes appliquant IFRS 9 de ne pas retraiter au format IFRS 9 les comptes des entreprises d'assurance consolidées par la méthode de la mise en équivalence.

A ce titre, des informations additionnelles sont publiées pendant la période transitoire 2018-2021 relatives à la classification des actifs et à l'exposition au risque de crédit sur le périmètre des actifs qui remplissent les critères définis par la norme IFRS 9 (titres dont les flux de trésorerie correspondent à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.)

#### Informations à fournir sur l'exemption temporaire de l'application de la norme IFRS 9 pour l'activité d'assurance

	31.12.2018
<i>(en millions d'euros)</i>	Juste valeur
Obligations TF	173 492
Obligations TV	19 344
TCN	2 838
Autres	20 819
<b>Total des actifs respectant le critère SPPI</b>	<b>216 493</b>
Actions	19 893
Parts de SCI	10 700
Fonds de placements	87 075
Obligations TF	10 242
Obligations TV	24 871
TCN	414
Autres	1 690
Instruments dérivés actifs	1 288
Instruments dérivés passifs	(1 193)
<b>Total des autres actifs financiers</b>	<b>154 980</b>
<b>Total</b>	<b>371 473</b>

#### L'exposition au risque de crédit sur les actifs respectant le critère SPPI en risque de crédit faible

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute comptable	Juste valeur
AAA	15 482	16 969
AA	103 343	114 505
A	34 363	35 660
BBB	41 905	43 518
<b>Total</b>	<b>195 093</b>	<b>210 652</b>

#### L'exposition au risque de crédit sur les actifs respectant le critère SPPI dont le risque de crédit ne peut pas être considéré comme étant faible

<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur brute comptable	Juste valeur
<BBB	4 739	4 837
NR	988	1 006
<b>Total</b>	<b>5 727</b>	<b>5 843</b>

## Bpifrance

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	50%	50%
Nature de la relation	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises	Partenariat de financement et d'investissement pour les entreprises
Dividendes reçus	280 M€	127 M€

## Informations financières résumées

### Bilan - Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
<b>Actif</b>		
Caisse, banques centrales	1 688	357
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 021	4 419
Instruments dérivés de couverture	6	11
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	8 726	9 048
Titres au coût amorti	8 361	8 771
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 332	1 493
Prêts et créances sur la clientèle	38 799	35 392
Opérations de location financement et assimilées	6 077	6 032
Aides au financement de l'innovation	1 073	1 116
Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	289	264
Actifs d'impôts courants et différés	218	63
Comptes de régularisation et actifs divers	521	2 405
Participations dans les entreprises mises en équivalence	4 388	3 993
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	126	123
Immobilisations incorporelles	126	114
Ecarts d'acquisition	2	
<b>Total actif</b>	<b>76 753</b>	<b>73 601</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
<b>Passif</b>		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	3	4
Instruments financiers dérivés de couverture	5	8
Dettes envers les établissements de crédit	12 461	12 365
Dettes envers la clientèle	3 503	3 470
Dettes représentées par un titre	27 877	24 786
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	296	211
Passifs d'impôts courants et différés	210	229
Comptes de régularisation et passifs divers	1 407	1 064
Provisions	90	61
Ressources nettes d'intervention à l'innovation	1 993	1 923
Fonds de garantie publics	5 990	5 702
Dettes subordonnées	7	7
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>22 557</b>	<b>23 424</b>
Capital et réserves liées	20 451	20 981
Réserves consolidées	1 126	558
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(40)	522
Résultat de l'exercice	1 020	1 363
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>354</b>	<b>347</b>
<b>Total passif</b>	<b>76 753</b>	<b>73 601</b>

### Compte de résultat - Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Intérêts et produits assimilés	1 729	1 585
Intérêts et charges assimilées	(1 007)	(860)
Commissions (produits)	52	52
Commissions (charges)	(3)	(3)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	368	432
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	225	
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		777
Produits des autres activités	186	196
Charges des autres activités	(106)	(113)
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>1 444</b>	<b>2 066</b>
Charges générales d'exploitation	(606)	(554)
Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(42)	(39)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>796</b>	<b>1 473</b>
Coût du risque	(40)	(54)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>756</b>	<b>1 419</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	385	240
Gains ou pertes nets sur autres actifs		13
Variations de valeur des écarts d'acquisition	(4)	
Impôt sur le résultat	(102)	(292)
<b>Résultat net</b>	<b>1 035</b>	<b>1 380</b>
Part des minoritaires dans le résultat	15	17
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 020</b>	<b>1 363</b>

### Autres éléments du résultat global - Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Résultat net</b>	<b>1 035</b>	<b>1 380</b>
<b>Éléments pouvant être reclassés en résultat net</b>	<b>(12)</b>	<b>(584)</b>
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		(498)
Écarts de conversion		(99)
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence	(12)	13
<b>Éléments ne pouvant pas être reclassés en résultat net</b>	<b>(783)</b>	<b>(19)</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(3)	(19)
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	(836)	
Quote-part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence non recyclables	30	
impôts liés	26	
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(795)</b>	<b>(603)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>240</b>	<b>777</b>
Dont part du Groupe	224	760
Dont part des intérêts minoritaires	16	17

### Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence - Bpifrance

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Capitaux propres part du groupe	22 557	23 424
Retraitements (principalement écarts d'évaluation)	319	530
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	11 438	11 977
<b>Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts</b>	<b>11 438</b>	<b>11 977</b>



## Coentreprise de Transport d'Electricité

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Pourcentage de contrôle et d'intérêts détenu par l'entité	29,9%	29,9%
Nature de la relation	Participation stratégique	Participation stratégique
Dividendes reçus	94 M€	59 M€

## Informations financières résumées

	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
<b>Actif</b>		
Actifs non courants	17 738	17 163
Actifs courants	2 838	2 793
<b>Actif</b>	<b>20 576</b>	<b>19 956</b>
<b>Passif</b>		
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 791</b>	<b>2 476</b>
Passifs non courants	13 225	12 870
Passifs courants	4 560	4 610
<b>Passif</b>	<b>20 576</b>	<b>19 956</b>

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Compte de résultat</b>		
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>4 817</b>	<b>3 143</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>2 058</b>	<b>1 288</b>
<b>Résultat net</b>	<b>549</b>	<b>178</b>

## Réconciliation des informations financières avec la valeur comptable mise en équivalence - CTE

(en millions d'euros)	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Capitaux propres part du groupe	2 791	2 476
Retraitements (principalement allocation du prix d'acquisition)	3 036	2 974
Capitaux propres au pourcentage d'intérêt Caisse des Dépôts	1 742	1 630
Ecart d'acquisition net		
<b>Valeur de mise en équivalence - Bilan Groupe Caisse des Dépôts</b>	<b>1 742</b>	<b>1 630</b>

### 10.3 Intérêts minoritaires significatifs

#### Compagnie des Alpes

<i>(en millions d'euros)</i>	Compagnie des Alpes	
	30.09.2018	30.09.2017
Pourcentage d'intérêts détenu par l'entité	39,4%	39,5%
Pourcentage de contrôle détenu par l'entité	39,4%	39,5%
Pourcentage d'intérêts des minoritaires	60,6%	60,5%
Pourcentage de contrôle des minoritaires	60,6%	60,5%
Dividendes versés aux minoritaires	7	6

#### Informations financières résumées

	30.09.2018	30.09.2017
<b>Actif</b>		
Actifs non courants	1 515	1 431
Actifs courants	146	149
<b>Actif</b>	<b>1 661</b>	<b>1 580</b>
<b>Passif</b>		
Capitaux propres part du groupe	823	777
Intérêts minoritaires	56	55
<b>Capitaux propres</b>	<b>879</b>	<b>832</b>
Passifs non courants	382	276
Passifs courants	400	472
<b>Passif</b>	<b>1 661</b>	<b>1 580</b>

	30.09.2018	30.09.2017 Publié
<b>Compte de résultat</b>		
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>803</b>	<b>765</b>
Excédent brut opérationnel	218	203
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>97</b>	<b>93</b>
Coût de l'endettement net	(8)	(16)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition et autres actifs		
<b>Résultat net</b>	<b>63</b>	<b>40</b>
Part des minoritaires dans le résultat	(6)	(9)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>57</b>	<b>31</b>

	30.09.2018	30.09.2017 Publié
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
<b>Résultat net</b>	<b>63</b>	<b>40</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	1	1
<b>Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>64</b>	<b>41</b>
Dont part du Groupe CDA	58	
Dont part des intérêts minoritaires	6	

	30.09.2018	30.09.2017 Publié
<b>Tableaux des flux de trésorerie</b>		
Résultat net : part de groupe	57	31
Intérêts minoritaires	6	9
<b>Résultat net</b>	<b>63</b>	<b>40</b>
Flux de trésorerie liés à l'activité	195	182
Flux de trésorerie liés aux investissements	(194)	(163)
Flux de trésorerie liés aux financements	(107)	32
Incidence des activités abandonnées	3	
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(103)</b>	<b>51</b>
Trésorerie d'ouverture	34	(17)
Trésorerie de clôture	(69)	34

Les comptes du Groupe Compagnie des Alpes arrêtés au 30 septembre sont intégrés dans les comptes consolidés du Groupe Caisse des Dépôts au 31 décembre. Les opérations significatives intervenues sur le dernier trimestre de l'année sont prises en compte lors de l'établissement des comptes consolidés du Groupe Caisse des Dépôts.

## Icade

(en millions d'euros)

	Icade	
	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
Pourcentage d'intérêts détenu par l'entité	39,0%	39,1%
Pourcentage de contrôle détenu par l'entité	39,0%	39,1%
Pourcentage d'intérêts des minoritaires	61,0%	60,9%
Pourcentage de contrôle des minoritaires	61,0%	60,9%
Dividendes versés aux minoritaires	194 M€	180 M€

### Informations financières résumées

#### Actif

Actifs non courants	9 494	9 501
Actifs courants	2 263	1 797
Actifs destinés à être cédés	2	11
<b>Actif</b>	<b>11 759</b>	<b>11 309</b>

#### Passif

Capitaux propres part du groupe	3 185	3 353
Intérêts minoritaires	751	774
<b>Capitaux propres</b>	<b>3 936</b>	<b>4 127</b>
Passifs non courants	5 383	5 039
Passifs courants	2 430	2 134
Passifs destinés à être cédés	10	9
<b>Passif</b>	<b>11 759</b>	<b>11 309</b>

#### Compte de résultat

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>1 775</b>	<b>1 658</b>
Excédent brut opérationnel	590	535
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>341</b>	<b>324</b>
Coût de l'endettement net	(99)	(84)
<b>Résultat Financier</b>	<b>(124)</b>	<b>(127)</b>
Charges d'impôts	(31)	6
Résultat des activités abandonnées		
<b>Résultat net</b>	<b>185</b>	<b>203</b>
Part des minoritaires dans le résultat	(30)	(33)
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>155</b>	<b>170</b>

#### Autres éléments du résultat global

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
<b>Résultat net</b>	<b>185</b>	<b>203</b>
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		2
Autres éléments du résultat global recyclables en compte de résultat	(8)	24
Autres éléments du résultat global non recyclables en compte de résultat	-	1
<b>Total des variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>(8)</b>	<b>27</b>
<b>Résultat net et variations d'actifs et de passifs comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>177</b>	<b>230</b>
Dont part du Groupe	149	196
Dont part des intérêts minoritaires	28	34

#### Tableaux des flux de trésorerie

	31.12.2018	31.12.2017 Publié
Résultat net : part de groupe	155	170
Intérêts minoritaires	30	33
<b>Résultat net</b>	<b>185</b>	<b>203</b>
Flux de trésorerie liés à l'activité	356	337
Flux de trésorerie liés aux investissements	-	(239)
Flux de trésorerie liés aux financements	(146)	29
Activités abandonnées		
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>210</b>	<b>127</b>
Trésorerie d'ouverture	362	235
Trésorerie de clôture	572	362

## ICADE SANTE

Les minoritaires présents au niveau du sous-groupe Icade sont principalement liés à la société Icade Santé, détenue à 56,8 % par Icade au 31 décembre 2018 (56,5 % au 31 décembre 2017). Le bilan et le compte de résultat de la société sont présentés ci-dessous.

<i>(en millions d'euros)</i>	Icade Santé	
	31.12.2018	01.01.2018 Retraité
<b>Actif</b>		
Actifs non courants	3 157	2 963
Actifs courants	87	25
<b>Actif</b>	<b>3 244</b>	<b>2 988</b>
<b>Passif</b>		
Capitaux propres part du groupe	956	902
Intérêts minoritaires	728	694
<b>Capitaux propres</b>	<b>1 684</b>	<b>1 596</b>
Passifs non courants	1 455	1 210
Passifs courants	105	182
<b>Passif</b>	<b>3 244</b>	<b>2 988</b>
<b>Compte de résultat</b>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017 Publié</b>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>241</b>	<b>214</b>
Excédent brut opérationnel	223	197
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>107</b>	<b>99</b>
Coût de l'endettement net	(30)	(28)
<b>Résultat financier</b>	<b>(40)</b>	<b>(29)</b>
<b>Résultat net global</b>	<b>65</b>	<b>71</b>

## 11. Honoraires des commissaires aux comptes

## 11. Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(en millions d'euros)</i>	Mazars		PwC	
	2018	2017	2018	2017
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes certification, examen des comptes individuels et consolidés				
- Section Générale	1,2	1,3	1,2	1,3
- Filiales intégrées globalement	5,0	5,2	2,6	2,7
Services autres que la certification des comptes				
- Section Générale	0,4	0,3	0,3	0,2
- Filiales intégrées globalement	0,6	0,6	0,2	0,4
<b>Total</b>	<b>7,2</b>	<b>7,5</b>	<b>4,3</b>	<b>4,7</b>

## 12. Périmètre de consolidation du groupe Caisse des Dépôts

L'établissement public établit des comptes annuels distincts, en normes françaises, pour chacune des sections qui le composent : la section générale et la section du fonds d'épargne.

Le groupe Caisse des Dépôts présente la spécificité de réunir un Etablissement public et des filiales et participations intervenant dans le champ concurrentiel. Il publie des comptes consolidés aux normes IFRS qui regroupent les comptes de la Section générale et ceux des entités qu'il contrôle, seul ou conjointement, pour former les comptes consolidés du groupe Caisse des Dépôts.

La présentation du périmètre de consolidation du Groupe Caisse des Dépôts est organisée selon les trois pôles d'activité du Groupe. Les entités et les sous-groupes y compris leurs filiales sont ainsi détaillés par pôle.

GROUPES / SOCIÉTÉS	31 décembre 2018			31 décembre 2017		
	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
<b>PÔLE CAISSE DES DEPOTS</b>						
<b>CAISSE DES DEPOTS</b>						
CDC (SECTION GENERALE) <i>Siège social : 56, rue de Lille - 75356 Paris 07 SP</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCET <i>Siège social : 52, rue Jacques Hilairet - 75612 Paris Cedex 12</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
<b>GROUPE CDC HABITAT</b>						
CDC Habitat <i>Siège social : 100, avenue de France - 75013 Paris</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAINTE BARBE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
AMPERE GESTION	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ADOMA	EQUI Co-Ent	56,44	56,44	EQUI Co-Ent	56,44	56,44
FONDS DE LOGEMENT INTERMEDIAIRE	EQUI Ent Ass	19,14	19,14	EQUI Ent Ass	19,14	19,14
ADESTIA	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
<b>AUTRES ENTITES DU PÔLE CAISSE DES DEPOTS</b>						
INFORMATIQUE CDC	GLOB	100,00	99,95	GLOB	100,00	99,90
CDC ELAN PME	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
UNIVERS 12 *				GLOB	100,00	100,00
CDC ENTREPRISES VALEURS MOYENNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC PME CROISSANCE	EQUI Co-Ent	49,53	49,53	EQUI Co-Ent	49,53	49,53
CDC EURO CROISSANCE	EQUI Co-Ent	50,02	50,02			
CDC GPI - GESTION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
CDC GPII - GESTION DES PLACEMENTS IMMOBILIERS INTERNES	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ACEP INV 3	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
FONCIERE DEVELOPPEMENT TOURISME	EQUI Ent Ass	49,90	49,90	EQUI Ent Ass	49,90	49,90
FONCIERE FRANKLIN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
TONUS TERRITOIRES	GLOB	100,00	100,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
GPI REUILLY	GLOB	100,00	99,90	GLOB	100,00	99,90
GPI rue Petit	GLOB	100,00	99,99	GLOB	100,00	99,99
GPINVEST PB10	GLOB	100,00	100,00			
LE MARQUIS	EQUI Ent Ass	40,00	40,00	EQUI Ent Ass	40,00	40,00
OPCI RIVER OUEST	EQUI Co-Ent	40,01	40,01	EQUI Co-Ent	40,01	40,01
PARIS RIVE GAUCHE A9	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBEM - PARIS BATIGNOLLES EMERGENCE	GLOB	100,00	99,90	GLOB	100,00	99,90
SAS CHATEAUDUN	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS DEFENSE C3B	EQUI Ent Ass	25,00	25,00			
SAS LA NEF LUMIERE	GLOB	100,00	87,50	GLOB	100,00	87,50
SAS LAFAYETTE	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SAS MALTHAZAR (Cession)				EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS PARIS NORD EST	GLOB	100,00	79,00	GLOB	100,00	79,00
SAS PRINTEMPS LA VALETTE II	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SAS RICHELIEU VIVIANNE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI 182 RUE DE RIVOLI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI 43 45 RUE DE COURCELLES	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI ALPHA PARK	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BATIGNOLLES LOT 09	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BAUDELIQUE	GLOB	100,00	99,66	GLOB	100,00	99,66
SCI BOULOGNE ILOT V	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI CUVIER MONTREUIL II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI DES REGIONS	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI EVI-DANCE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI FARMAN	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI INNOVATIS II	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI MAC DONALD	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI MMV 2013	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI PB10	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI PRINTEMPS LA VALETTE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI SARHIV	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
SCI SILOGI	GLOB	100,00	99,00	GLOB	100,00	99,00
SCI TOUR MERLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
<b>GROUPE ANATOL INVEST</b>						
ANATOL INVEST HOLDING FRANCE <i>Siège social : 56, rue de Lille - 75007 Paris</i>	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ANATOL INVEST HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
ATRIUM TOWER (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
IBC (République Tchèque)				GLOB	100,00	100,00
MYSLBEK (République Tchèque)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PAIGE INVESTMENTS (Pologne)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
PBW REAL ESTATE FUND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	100,00	GLOB	100,00	100,00
<b>PÔLE BPIFRANCE</b>						
<b>GROUPE BPIFRANCE</b>						
<b>BPIFRANCE</b> <i>Siège social : 27-31, avenue du Général Leclerc - 94710 Maisons-Alfort Cedex</i>	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ALSABAIL	EQUI Ent Ass	18,47	18,47	EQUI Ent Ass	18,47	18,47
AUXI-FINANCES	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	45,38	45,38
AVENIR ENT DVLP C1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT DVLP C4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR ENT MEZZANINE	EQUI Co-Ent	33,42	33,42	EQUI Co-Ent	33,42	33,42
AVENIR ENTREPRISE INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
AVENIR TOURISME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE ASSURANCE EXPORT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE CAPITAL 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
BPIFRANCE COURTAGE	EQUI Co-Ent	45,39	45,39			
BPIFRANCE FINANCEMENT	EQUI Co-Ent	45,39	45,39	EQUI Co-Ent	45,38	45,38



GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
BPIFRANCE IC INVESTMENT HOLDING	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
BPIFRANCE INTERNATIONAL CAPITAL (ex CDC International Capital)	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
BPIFRANCE INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE MEZZANINE 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
BPIFRANCE PARTICIPATIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
BPIFRANCE REGIONS	EQUI Co-Ent	45,38	45,38	EQUI Co-Ent	45,38	45,38
CDC ENTREPRISES CAPITAL INVESTISSEMENT	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
ETI 2020	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
EUTELSAT COMMUNICATIONS	EQUI Ent Ass	13,23	13,23	EQUI Ent Ass	13,23	13,23
FCPR PART'COM	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS A	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS B	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FFI PARTS B PRIME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FIZE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FPMEI	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 5	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT CROISSANCE 6	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT REGIONS 1	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT REGIONS 2	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT REGIONS 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
France INVESTISSEMENT REGIONS 4	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FRANCE INVESTISSEMENT TOURISME	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FRENCH EMIRATI FUND CAPITAL	EQUI Co-Ent	50,00	50,00			
FRENCH FUTURE CHAMPIONS	EQUI Ent Ass	25,00	25,00			
FSI PME PORTEFEUILLE	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
FTICI	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	47,56	47,56
GRAS SAVOYE BPIFRANCE				EQUI Ent Ass	15,43	15,43
GROUPE PSA	EQUI Ent Ass	6,16	6,16	EQUI Ent Ass	6,16	6,16
LION PARTICIPATIONS	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
PATRIMOINE ET CREATION 3	EQUI Co-Ent	50,00	50,00	EQUI Co-Ent	50,00	50,00
SCI BPIFRANCE	EQUI Co-Ent	45,39	45,39	EQUI Co-Ent	45,38	45,38
SOPROL	EQUI Ent Ass	9,37	9,37	EQUI Ent Ass	9,37	9,37
STConso (palier détenant STM consolidé à 27,91 %)	EQUI Ent Ass	25,00	25,00	EQUI Ent Ass	23,78	23,78
TYROL ACQUISITION - Groupe TDF	EQUI Ent Ass	11,99	11,99	EQUI Ent Ass	11,99	11,99
CDC INTERNATIONAL CAPITAL (Cession à BPIFRANCE en décembre 2018)				GLOB	100,00	100,00
<b>PÔLE GESTION DES PARTICIPATIONS STRATEGIQUES</b>						
<b>LA POSTE</b> <i>Siège social : 9, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris</i>	EQUI Ent Ass	26,32	26,32	EQUI Ent Ass	26,32	26,32
<b>CNP Assurances</b> <i>Siège social : 4, place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15</i>	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
<b>FILIALES STRATEGIQUES</b>						
ARIAL CNP ASSURANCES	EQUI Co-Ent	16,36	16,36	EQUI Co-Ent	16,35	16,35
CAIXA ASSESSORIA E CONSULTORIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA CAPITALIZACAO (Brésil)	EQUI Co-Ent	10,79	10,79	EQUI Co-Ent	10,79	10,79
CAIXA CONSORCIOS (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA SAUDE (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA SEGURADORA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES SECURITARIAS LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
CNP ASFALISTIKI (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,49	20,49	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
CNP ASSURANCES COMPANA DE SEGUROS (ex CNP SEGUROS DE VIDA) (Argentine)	EQUI Co-Ent	31,28	31,28	EQUI Co-Ent	31,26	31,26
CNP ASSURANCES PARTICIPACOES LTDA (ex. VORONEZH EMPREEDIMENTOS E PARTICIPACOES) (Brésil)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP CAUTION	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP CYPRIALIFE (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,49	20,49	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
CNP CYPRUS INSURANCE HOLDINGS (Chypre)	EQUI Co-Ent	20,49	20,49	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
CNP CYPRUS PROPERTIES	EQUI Co-Ent	20,49	20,49			
CNP CYPRUS TOWER LTD	EQUI Co-Ent	20,49	20,49	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
CNP EUROPE LIFE (Irlande)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP HOLDING BRASIL (Brésil)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP LUXEMBOURG (Luxembourg)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP PARTNERS (ex VIDA DE SEGUROS Y REASEGUROS) (Espagne)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP PARTNERS SOLUTION (Espagne)	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP PRAKTORIAKI (Grèce)	EQUI Co-Ent	20,49	20,49	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
CNP SA DE CAPITALIZACION Y AHORRO P/ FINES DETERMINADOS (Argentine)	EQUI Co-Ent	20,45	20,45	EQUI Co-Ent	20,44	20,44
CNP UNICREDIT VITA (Italie)	EQUI Co-Ent	23,52	23,52	EQUI Co-Ent	23,51	23,51
CNP ZOIS (Grèce)	EQUI Co-Ent	20,49	20,49	EQUI Co-Ent	20,48	20,48
HOLDING CAIXA SEGUROS PARTICIPACOES EM SAUDE LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
MPREVOYANCE SA	EQUI Co-Ent	26,59	26,59	EQUI Co-Ent	26,57	26,57
ODONTO EMPRESAS CONVENIOS DENTARIOS LTDA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
PREVISUL (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
SANTANDER INSURANCE EUROPE LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,86	20,86	EQUI Co-Ent	20,85	20,85
SANTANDER INSURANCE LIFE LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,86	20,86	EQUI Co-Ent	20,85	20,85
SANTANDER INSURANCE SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	20,86	20,86	EQUI Co-Ent	20,85	20,85
WIZ SOLUCOES E CORRETAGEM DE SEGUROS S.A (ex. FPC PAR CORRETORA DE SEGUROS SA) (Brésil)	EQUI Ent Ass	5,29	5,29	EQUI Ent Ass	5,29	5,29
<b>OPCVM</b>						
CNP ACP 10 FCP	EQUI Co-Ent	17,65	17,65	EQUI Co-Ent	20,37	20,37
CNP ACP OBLIG FCP	EQUI Co-Ent	22,09	22,09	EQUI Co-Ent	20,33	20,33
ECUREUIL PROFIL 30				EQUI Co-Ent	39,29	39,29
ECUREUIL PROFIL 90	EQUI Co-Ent	23,18	23,18	EQUI Co-Ent	23,16	23,16
LBAM COURT TERME	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
NATIXIS IONIS	EQUI Co-Ent	40,30	40,30	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
OPCVM CAIXA CAPITALIZACAO SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	10,79	10,79	EQUI Co-Ent	10,79	10,79
OPCVM CAIXA CONSORCIOS (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
OPCVM CAIXA SEGURADORA SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
OPCVM CAIXA VIDA E PREVIDENCIA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
OPCVM HOLDING CAIXA SEGUROS HOLDING SA (Brésil)	EQUI Co-Ent	21,17	21,17	EQUI Co-Ent	21,15	21,15
UNIVERS CNP 1 FCP	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
VIVACCIO ACT 5DEC	EQUI Co-Ent	33,69	33,69	EQUI Co-Ent	33,31	33,31
<b>ACTIVITES IMMOBILIERES ET AUTRES</b>						
AEP 3 SCI	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
AEP 4 SCI	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
ASSURBAIL PATRIMOINE	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88

GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ASSUR-IMMEUBLE	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
ASSURISTANCE	EQUI Co-Ent	27,00	27,00			
CIMO	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
CNP IMMOBILIER	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
ECUREUIL VIE DEVELOPPEMENT	EQUI Co-Ent	20,04	20,04	EQUI Co-Ent	20,03	20,03
FILASSISTANCE INTERNATIONAL	EQUI Co-Ent	27,00	27,00			
HOLDING D'INFRASTRUCTURES GAZIERES (DET. CNP)	EQUI Co-Ent	22,26	22,26			
LBP ACTIFS IMMO	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
OPCI AEP247	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
OPCI AEW IMCOM 1	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
OPCI AEW IMCOM 6	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
OPCI MTP INVEST	EQUI Co-Ent	40,43	40,43	EQUI Co-Ent	40,67	40,67
OPCI RASPAIL	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
OUTLET INVEST	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,86	40,86
SAS ALLERAY	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
SICAC	EQUI Co-Ent	40,90	40,90	EQUI Co-Ent	40,88	40,88
<b>GROUPE ICADE</b>						
<b>FONCIERE TERTIAIRE</b>						
ICADE SA <i>Siège social : 27, rue Camille Desmoulins - CS 10166 92445 Issy les Moulineaux Cedex</i>	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
GIE ICADE MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI 68 VICTOR HUGO	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI BASSIN NORD	EQUI Co-Ent	50,00	19,51	EQUI Co-Ent	50,00	19,54
SCI BATI GAUTIER	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI LE PARC DU MILLENAIRE	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI PDM 1	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI PDM 2	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
<b>BUREAUX</b>						
ICADE TOUR EQHO	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SAS ICADE TMM	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI BATIMENT SUD CENTRE HOSPITALIER PONTOISE	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI BSM DU CHU DE NANCY	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI CAMILLE DESMOULINS	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI DU 1 TERRASSE BELLINI	EQUI Co-Ent	33,33	13,01	EQUI Co-Ent	33,33	13,03
SCI EVRY MOZART	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI ICADE LEO LAGRANGE	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI ICADE RUE DES MARTINETS	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI ISSY HOLDING CŒUR DE VILLE	EQUI Ent Ass	49,00	19,12	EQUI Ent Ass	49,00	19,16
SCI LE TOLBIAC	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI MESSINE PARTICIPATIONS	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
SCI MORIZET	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
<b>GROUPE ANF IMMOBILIER</b>						
SA ANF IMMOBILIER				GLOB	85,17	34,80
SAS FINANCIERE DES BROTTUEUX				EQUI Ent Ass	20,00	6,96
SCI FACTOR E.	GLOB	100,00	25,49	GLOB	65,31	22,73
SCI FUTURE WAY	GLOB	100,00	19,73	GLOB	50,54	17,60
SCI LAFAYETTE	GLOB	100,00	21,45	GLOB	54,00	18,79
SCI NEW WAY	GLOB	100,00	39,02	GLOB	50,26	17,50
SCI ORIANZ	GLOB	100,00	25,49	GLOB	65,31	22,73
SCI SILKY WAY	GLOB	100,00	27,32	GLOB	65,00	22,62
SCI STRATEGIE	GLOB	100,00	21,45	GLOB	53,98	18,79
SNC LES BASSINS A FLOTS	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	34,80
<b>LOGEMENTS</b>						
SAS SARVILEP	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
<b>GROUPE ANF IMMOBILIER - HOTEL</b>						
SCI ANF IMMOBILIER HOTELS	GLOB	100,00	30,05	GLOB	77,00	26,80
<b>AUTRES</b>						
CYCLE-UP	EQUI Co-Ent	50,00	19,51	EQUI Co-Ent	50,00	19,54
ICADE 3.0	GLOB	100,00	39,02	GLOB	100,00	39,10
<b>FONCIERE SANTE</b>						
OPPCI ICADE HEALTHCARE EUROPE	GLOB	100,00	39,02			
SAS FONCIERE MSR				GLOB	100,00	22,09
SAS ICADE SANTE	GLOB	100,00	22,15	GLOB	100,00	22,09
SCI BONNET INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI CHAZAL INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI COURCHELLETES INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI DJON INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI GOULAIN INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI GRAND BATAILLER INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI MARSEILLE LE ROVE INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI ORLÉANS INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI PONT DU CHÂTEAU INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI SAINT AUGUSTINVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI SAINT CIERS INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI SAINT SAVEST	GLOB	100,00	22,15			
SCI TONNAY INVEST	GLOB	100,00	22,15			
SNC SEOLANES INVEST	GLOB	100,00	22,15			
<b>PROMOTION</b>						
	PROMOTION LOGEMENT 135 Sociétés contrôlées 81 Co-entreprises 22 Entreprises associées			PROMOTION LOGEMENT 113 Sociétés contrôlées 75 Co-entreprises 21 Entreprises associées		
	PROMOTION TERTIAIRE 18 Sociétés contrôlées 25 Co-entreprises 1 Entreprise associée			PROMOTION TERTIAIRE 14 Sociétés contrôlées 26 Co-entreprises 1 Entreprise associée		
<b>GROUPE COMPAGNIE DES ALPES</b>						
COMPAGNIE DES ALPES SA <i>Siège social : 50-52, boulevard Haussmann - 75009 Paris</i>	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
<b>HOLDING &amp; SUPPORTS</b>						
CDA Financement	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
CDA DS	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
INGELO	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
LOISIRS RE (Luxembourg)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49

GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
<b>DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL</b>						
BY GREVIN (Suisse)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
CDA MANAGEMENT	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
CDA PRODUCTIONS	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
GREVIN MONTREAL INC (Canada)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
CDA BEIJING (Chine)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
MUSEE GREVIN PRAGUE (République tchèque)				GLOB	100,00	39,49
MUSEE GREVIN SEOUL (Corée du Sud)				GLOB	100,00	36,52
TRAVELFACTORY SAS	GLOB	100,00	28,90			
SIMPLY TO SKI SAS	GLOB	100,00	18,78			
TFI	GLOB	100,00	28,90			
DIAY SAS	GLOB	100,00	28,90			
SKILINE SPRL	GLOB	100,00	22,65			
SAS MOUNTAIN OUTDOOR COMPANY	GLOB	100,00	28,90			
<b>DOMAINES SKIABLES</b>						
CDA SKI DIFFUSION SAS	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
DEUX ALPES LOISIRS SA (DAL)	GLOB	100,00	38,74	GLOB	100,00	38,81
SC2A	GLOB	100,00	38,74	GLOB	100,00	38,81
DOMAINE SKIABLE DE FLAINE SA (DSF) / GRAND MASSIF DS	GLOB	100,00	31,92	GLOB	100,00	31,97
DOMAINE SKIABLE DE LA ROSIERE SAS (DSR)	EQUI Ent Ass	20,00	7,89	EQUI Ent Ass	20,00	7,90
DOMAINE SKIABLE DE VALMOREL SAS (DSV)	EQUI Ent Ass	20,00	7,89	EQUI Ent Ass	20,00	7,90
GROUPE COMPAGNIE DU MONTBLANC SA	EQUI Ent Ass	37,49	14,78	EQUI Ent Ass	37,49	14,80
MERIBEL ALPINA SAS	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
PIERRE ET NEIGE SA	GLOB	100,00	38,74	GLOB	100,00	38,81
SERRE CHEVALIER VALLEY SA (SCV)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
ADS	GLOB	100,00	38,38	GLOB	100,00	38,42
STE AMENAGEMENT ARVES GIFFRE SA (SAG)	GLOB	100,00	31,91	GLOB	100,00	31,96
STE AMENAGEMENT LA PLAGNE SA (SAP)	GLOB	100,00	38,66	GLOB	100,00	38,72
STE CONSTRUCTION IMMOBILIERE VALLEE DE BELLEVILLE SCI (SCIVABEL)	GLOB	100,00	32,19	GLOB	100,00	32,23
STE EXPLOIT RM MORZINE AVORIAZ SAS (SERMA)	EQUI Ent Ass	20,00	7,89	EQUI Ent Ass	20,00	7,90
STE EXPLOITATION VALLEE DE BELLEVILLE SAS (SEVABEL)	GLOB	100,00	32,18	GLOB	100,00	32,23
STE TELEPHERIQUES DE LA GRANDE MOTTE SA (STGM)	GLOB	100,00	30,67	GLOB	100,00	30,72
STE TELEPHERIQUES DE VAL D'ISERE SAS (STVI)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
VALBUS SAS	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
<b>DESTINATIONS DE LOISIRS</b>						
AVENIR LAND	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
BELPARK BV (Belgique) / WALIBI BELGIUM	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
CDA BRANDS	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
FRANCE MINIATURE	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
FUTUROSCOPE DESTINATION	GLOB	100,00	32,23	GLOB	100,00	32,26
PARC FUTUROSCOPE	GLOB	100,00	32,23	GLOB	100,00	32,26
FUTUROSCOPE MAINTENANCE & DEVELOPPEMENT	GLOB	100,00	32,23			
GREVIN & CIE	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
HARDERWIJK HELLENDORN HOLDING (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
IMMOFLOR NV (Belgique)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
MUSEE GREVIN	GLOB	100,00	37,81	GLOB	100,00	37,86
CDA DL	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
PREMIER FINANCIAL SERVICES (Belgique)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
WALIBI WORLD (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
WALIBI HOLLAND (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
WALIBI HOLIDAY PARK (Pays-Bas)	GLOB	100,00	39,43	GLOB	100,00	39,49
<b>GROUPE EGIS</b>						
<b>EGIS SA</b> <i>Siège social : 11, avenue du Centre - CS 30530 - Saint-Quentin-en-Yvelines - 78286 Guyancourt Cedex</i>	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
<b>FRANCE</b>						
ACOUSTB	GLOB	100,00	44,55	GLOB	100,00	44,55
AIRPORT AERONAUTICAL EQUIPMENT	ENT COMM	45,00	33,75	ENT COMM	45,00	33,75
AIRPY	EQUI Ent Ass	24,50	18,37	EQUI Ent Ass	24,50	18,37
ATELIER VILLES ET PAYSAGES				GLOB	100,00	74,99
BTM / BUREAU TECHNIQUE MEDITERRANEE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
BUREAU D'ETUDES PLANTIER	GLOB	100,00	48,74			
CYCLE-UP	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
EASYTRIP France SAS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EBI / ETUDES BATIMENTS INGENIERIE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS AIRPORT OPERATION	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ASSET MANAGEMENT SOLUTIONS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS AVIA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS ANTILLES GUYANE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS CENTRE OUEST	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS GRAND EST	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS MANAGEMENT	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS MEDITERRANEE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS NORD	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS OCEAN INDIEN	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS RHONE ALPES	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BATIMENTS SUD OUEST	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS CONCEPT	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS CONSEIL	GLOB	100,00	74,97	GLOB	100,00	74,97
EGIS CONSEIL BATIMENTS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS EASYTRIP SERVICES SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS EAU	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ENGINEERING	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
EGIS ENVIRONMENTAL INVESTMENT SAS	EQUI Ent Ass	51,00	38,24	GLOB	87,24	87,24
EGIS EXPLOITATION AQUITAINE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS HOLDING BATIMENT INDUSTRIE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INDUSTRIES	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INFORMATIQUE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INGENIERIE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INVESTMENT PARTNERS - France	GLOB	100,00	22,50	GLOB	100,00	22,50
EGIS MOBILITE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ONE 5	GLOB	100,00	74,99			
EGIS PARKING SERVICES France	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PORTS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS RAIL	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
EGIS ROAD OPERATION SA	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROUTE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS STRUCTURES ET ENVIRONNEMENT	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS VILLES ET TRANSPORTS (ex. Egis France)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99

GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
EIP FRANCE III	GLOB	100,00	37,57	GLOB	100,00	37,57
ENGAGE	EQUI Ent Ass	25,00	18,75	EQUI Ent Ass	25,00	18,75
ENIA				EQUI Ent Ass	25,00	18,75
EXYZT	GLOB	100,00	44,99			
FLOWERGY Asnières	ENT COMM	40,00	30,00			
GCC Rueil COFELY/EGIS	ENT COMM	35,00	26,25			
GME IDEX/EGIS	ENT COMM	40,00	30,00	ENT COMM	40,00	30,00
INGSUD	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
JEAN MULLER INTERNATIONAL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
KIWHI PASS SOLUTIONS	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
MOOVIA	EQUI Co-Ent	30,00	22,50	EQUI Co-Ent	30,00	22,50
PARK + PARKINGS SECURISES POIDS LOURDS	EQUI Co-Ent	40,00	30,00	EQUI Co-Ent	40,00	30,00
ROUTALIS SAS	GLOB	100,00	52,49	GLOB	100,00	52,49
SEGAP SA	EQUI Ent Ass	50,00	37,49	EQUI Ent Ass	50,00	37,49
SEP EGIS RAIL/ SETEC ITS	ENT COMM	70,00	52,49	ENT COMM	70,00	52,49
SEP NRL	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
SINTRA	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
SOCIETE DU METRO DE MARSEILLE (SMM)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
SOCIETE NOUVELLE INGEROUE	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
SOFREAVIA SERVICE SA				GLOB	100,00	74,99
TOLLSYS	GLOB	100,00	52,49	GLOB	100,00	52,49
WIND-IT DEVELOPPEMENT	GLOB	100,00	59,69	GLOB	100,00	59,69
<b>ETRANGER</b>						
10 Design USA, Inc.	GLOB	100,00	41,24			
10 EUROPE Limited (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	41,24	GLOB	100,00	41,24
AERIA (Côte d'Ivoire)	EQUI Ent Ass	28,31	21,23	EQUI Ent Ass	35,00	26,25
ATTIKES DIADROMES (Grèce)	EQUI Ent Ass	20,00	15,00	EQUI Ent Ass	20,00	15,00
AUTOBAHN + A8 GMBH (Allemagne)	EQUI Ent Ass	5,00	3,75	EQUI Ent Ass	5,00	3,75
AUTOBAHN + SERVICES GMBH (Allemagne)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,24
AUTOSTRADA EXPLO EKSPLOATACJA (AES) (Pologne)	EQUI Co-Ent	34,71	26,03	EQUI Co-Ent	34,71	26,03
BIKE U SP ZOO (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
BONAVENTURA STRASSENHALTUNG GMBH (Autriche)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
CAOG AIRPORT OPERATIONS LTD (Chypre)	ENT COMM	36,00	27,00	ENT COMM	36,00	27,00
CENTRE DES METIERS DE L'AÉRIEN (Côte d'Ivoire)	EQUI Ent Ass	50,00	37,49	EQUI Ent Ass	50,00	37,49
COMPANY OPERADORA Y MANTENEDORA GOLFO CENTRO (Mexique)	EQUI Ent Ass	36,50	27,37			
CONTIR SRL (Italie)	GLOB	100,00	48,51	GLOB	100,00	49,48
DES Autostrada Spain SL (Espagne)				GLOB	100,00	74,99
EASYTRIP SERVICES CORPORATION (Philippines)	EQUI Co-Ent	34,00	25,49	EQUI Co-Ent	34,00	25,49
EASYTRIP SERVICES IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	49,99	37,49	EQUI Co-Ent	49,99	37,49
EGIS ALGERIE SPA (Algérie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BEIJING ENGINEERING CONSULTING (Chine)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS BULGARIE EAD (Bulgarie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS CAMEROUN (Cameroun)	GLOB	100,00	74,94	GLOB	100,00	74,94
EGIS EMIRATES LLC	GLOB	100,00	67,49			
EGIS ENGENHARIA E CONSULTORIA LTDA (ex LENC) (Brésil)	GLOB	100,00	70,97	GLOB	100,00	70,97
EGIS GEOPLAN PVT LTD (Inde)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INDIA CONSULTING ENGINEERS PVT LTD (Inde)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INDONESIA (Indonésie)	GLOB	100,00	41,24	GLOB	100,00	41,24
EGIS INFRAMAD (Madagascar)	GLOB	100,00	53,24	GLOB	100,00	53,24
EGIS INVESTMENT PARTNERS - A8 (Luxembourg)	GLOB	100,00	19,73	GLOB	100,00	19,73
EGIS INVESTMENT PARTNERS - INFRASTRUCTURE (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS INVESTMENT PARTNERS - M25 (Luxembourg)	GLOB	100,00	15,00	GLOB	100,00	15,00
EGIS INVESTMENT PARTNERS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	42,90	GLOB	100,00	42,90
EGIS INVESTMENT SARL (Luxembourg)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS KENYA (Kenya)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS LAGAN SERVICES (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
EGIS MONACO (Monaco)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PARKING SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	56,24	GLOB	100,00	56,24
EGIS POLAND SP Zoo (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS POLSKA INZYNIERIA Z ORGRANICZONAO (Pologne)				GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS ASIA PACIFIC PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS CANADA INC (Canada)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS INCORPORATION (Etats-Unis)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS PROJECTS POLSKA (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS RAIL ISRAËL (Israël)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
EGIS RAIL PTE (Singapour)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
EGIS RAIL THAÏLANDE (Thaïlande)	GLOB	100,00	44,99	GLOB	100,00	44,99
EGIS RAIL USA INC (Etats Unis)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
EGIS ROAD & TUNNEL OPERATIONS IRELAND LTD (Irlande)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION AUSTRALIA PTY LTD (Australie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION CROATIA (Croatie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION INDIA (Inde)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION M40 LIMITED (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,99			
EGIS ROAD OPERATION PHILIPPINES (Philippines)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION POLOGNE (Pologne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROAD OPERATION UK (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS ROMANIA (Roumanie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGIS TUNEL ISLETMECILIGI A.S (Turquie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EGISMEX (Mexique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
ENGLAND TIR SPA (Italie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
EP INFRASTRUKTURPROJEKTENTWICKLUNG (Autriche)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
FULTON HOGAN EGIS (Australie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,50	EQUI Co-Ent	50,00	37,50
GEBZE IZMIR (Turquie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,50	EQUI Co-Ent	50,00	37,50
HeBra HOLDING GmbH (Allemagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
HELIOS (Angleterre)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
HERMES AIRPORTS LTD (Chypre)	EQUI Ent Ass	20,00	15,00	EQUI Ent Ass	20,00	15,00
ICTAS EGIS (Turquie)	EQUI Co-Ent	51,00	38,24	EQUI Co-Ent	51,00	38,24
INTERNATIONAL ADMINISTRATIEKANTOOR J.W. VERSLUIS N.V. (Pays Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
IOSIS MAROC ZFT (Maroc)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
ISIS BELGIQUE (Belgique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
ITS ROAD SERVICES LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
JMI PACIFIC (Thaïlande)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
LEM ANTWERPEN (Belgique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
LEM OOSTENDE (Belgique)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
M6 TOLNA USEMELTETO KFT (Hongrie)	GLOB	100,00	62,99	GLOB	100,00	62,99
MIDLINK M7/M8 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,24
NEW MOBILITY VENTURE (Pays Bas)	EQUI Ent Ass	47,50	35,62	EQUI Ent Ass	47,50	35,62
NORTHLINK M1 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,24
OCACSA (Mexique)	GLOB	100,00	69,05	GLOB	100,00	56,11
PARACT (Côte d'Ivoire)	GLOB	100,00	74,99			
PROJACS INTERNATIONAL B.S.C. (Bahreïn)	GLOB	100,00	38,24	GLOB	51,00	38,24
PROJACS INTERNATIONAL PROJECT MANAGEMENT WILL (Koweït)	GLOB	100,00	38,24	GLOB	51,00	38,24
ROAD SAFETY OPERATION IRELAND LTD (Irlande)	EQUI Co-Ent	42,00	31,50	EQUI Co-Ent	42,00	31,50
SEMALY PORTUGAL (Portugal)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98

GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SEMALY UK (Grande Bretagne)	GLOB	100,00	74,98	GLOB	100,00	74,98
SOUTHLINK N25 LTD (Irlande)	GLOB	100,00	50,24	GLOB	100,00	50,24
TEN DESIGN ARCHITECTURE LTD (Chine)	GLOB	100,00	41,24	GLOB	100,00	41,24
TEN DESIGN FZ-LLC (Emirats Arabes Unis)	GLOB	100,00	41,24	GLOB	100,00	41,24
TEN DESIGN GROUP LTD (Hong Kong)	GLOB	100,00	41,24	GLOB	100,00	41,24
TEN KplusK ARCHITECTS Limited (Hong Kong)	GLOB	100,00	41,24	GLOB	100,00	41,24
TRANS CANADA FLOW TOLLING INC (Canada)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
TRANSLINK INVESTMENT (Australie)	EQUI Co-Ent	50,00	37,49	EQUI Co-Ent	50,00	37,49
TRANSPASS BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
TRANSPASS HOLDING BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
TRANSPASS SERVICES BV (Pays-Bas)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
TRANROUTE UK LTD (Grande-Bretagne)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
TUNNEL NETWORK SERVICES (Australie)	GLOB	100,00	74,99	GLOB	100,00	74,99
VIA4 SA (Pologne)	EQUI Co-Ent	45,00	33,75	EQUI Co-Ent	45,00	33,75
<b>GROUPE TRANSDEV</b>						
<b>Transdev group</b>	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<i>Siège social : 32, boulevard Gallieni - 92130 Issy les moulineaux</i>						
<b>ALGERIE</b>						
VEOLIA TRANSPORT PILOTE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>ALLEMAGNE</b>						
AHRWEILER VERKEHRS GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ALPINA IMMOBILIEN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BAYERISCHE OBERLANDBAHN GMBH IG	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BAYERISCHE REGIOBAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BUSTOURISTIK TONNE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
EISENBAHNWERKSTATT-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GRIENSTEIDL GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
HABUS GMBH VERKEHRSBETRIEBE	EQUI Co-Ent	51,00	35,70	EQUI Co-Ent	51,00	35,70
HEIDENHEIMER VERKEHRSGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	52,39	GLOB	100,00	52,39
KSA VERWALTUNG GMBH AUGSBURG	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
KSI GMBH & CO.KG AUGSBURG	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
MITTELHEINISCHER VERKEHRSBETRIEB GMBH	GLOB	100,00	63,00	GLOB	100,00	63,00
MOVE ON TELEMATIC SERVICE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
NASSAUISCHE VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
NBRB TEILE UND LOGISTIKGESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	46,69	GLOB	100,00	46,69
NIEDERSCHLESISCHE VERKEHRSGESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	59,50	GLOB	100,00	59,50
NORDEUTSCHE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	45,50
NORD-OSTSEE-BAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
NORDWESTBAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	44,80
NUTZFAHRZEUGZENTRUM MITTELREIN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	66,43
OBERLANDBAHN FAHRZEUGBEREITSTELLUNGS GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
OMNIBUS-VERKEHR RUOFF GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
OSTSEELAND VERKEHR GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PALATINA BUS GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
R M V BETEILIGUNGS GMBH	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
RHEIN-BUS VERKEHRSBETRIEB GMBH	EQUI Co-Ent	51,00	35,70	EQUI Co-Ent	51,00	35,70
ROHDE VERKEHRSBETRIEBE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SAX-BUS EILENBURGER BUSVERKEHR GMBH	GLOB	100,00	39,20	GLOB	100,00	39,20
SCHAUMBURGER VERKEHRS-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	35,70	GLOB	100,00	35,70
STADTBUS SCHWÄBISCH HALL GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TAETER-TOURS GMBH	GLOB	100,00	35,70	GLOB	100,00	35,70
TRANS REGIO DEUTSCHE REGIONALBAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MITTELDEUTSCHLAND GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NIEDERSACHSEN/WESTFALEN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORD GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV OSTWESTFALEN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PERSONALSERVICE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV REGIO GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV REGIO OST GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RHEINLAND GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RHEIN-MAIN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SACHSEN-ANHALT GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICE GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICE WEST GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV STADT GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SUD-WEST GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TAUNUS GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VERTRIEB GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV WEST GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEB LAHN DILL GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN EIFEL MOSEL GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN LAHN GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSBETRIEB RHEIN-WESTERWALD GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VERKEHRSGESELLSCHAFT GÖRLITZ GMBH	GLOB	100,00	34,30	GLOB	100,00	34,30
WEST - BUS GMBH	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
WÜRTTEMBERGISCHE BUS-GESELLSCHAFT GMBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
WÜRTTEMBERGISCHE EISENBAHN-GESELLSCHAFT MBH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>AUSTRALIE</b>						
ACN 105 260 099	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BRISBANE FERRIES	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
BUSLINK VIVO PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
CONNEX MELBOURNE PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
HARBOUR CITY FERRIES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MAINCO MELBOURNE PTY LTD	EQUI Co-Ent	30,00	21,00	EQUI Co-Ent	30,00	21,00
METROLINK VICTORIA PTY LTD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
TRANSAMO AUSTRALASIA	GLOB	100,00	66,54	GLOB	100,00	66,54
TRANSDEV AUSTRALASIA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AUSTRALIA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BRISBANE FERRIES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV FERRIES SYDNEY PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LINK PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MAINTENANCE SERVICES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MELBOURNE PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NSW PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NSW SOUTH PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV QUEENSLAND PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SOUTH WEST PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SYDNEY FERRIES PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SYDNEY PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TSL PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VICTORIA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV WA PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VIVO CONNECT PTY LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>AUTRICHE</b>						
TRANSDEV ÖSTERREICH GMBH				GLOB	100,00	70,00
<b>BELGIQUE</b>						
EUROLINES BELGIOUE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
WITTE KRUIS BELGIE BVBA				GLOB	100,00	59,89
WITTE KRUIS BELGIÉ VZW				GLOB	100,00	60,49
<b>CANADA</b>						
CITYWAY CANADA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CANADA INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV QUEBEC, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICES (CANADA) INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
YORK BRT SERVICES I INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>CHILI</b>						
REDBUS URBANO SA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
REDSUPPORT SPA	GLOB	100,00	70,00			
REDVAN SPA	GLOB	100,00	70,00			
VEOLIA TRANSPORT CHILE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>CHINE</b>						
ANQING ZHONGBEI BUS CO., LTD				EQUI Co-Ent	19,88	13,92
NANJING ZHONGBEI				EQUI Co-Ent	26,95	18,87
<b>COLOMBIE</b>						
BOGOTA MOVIL OPERACION SUR SAS	EQUI Co-Ent	50,00	35,00			
BOGOTA MOVIL PROVISION SUR SAS	EQUI Co-Ent	50,00	35,00			
CITY MOVIL	EQUI Co-Ent	29,05	20,34	EQUI Co-Ent		17,86
CIUDAD MOVIL	EQUI Co-Ent	38,50	26,95	EQUI Co-Ent	38,50	26,95
CONEXION MOVIL	EQUI Co-Ent	33,41	23,38	EQUI Co-Ent	33,41	23,38
TRANSDEV COLUMBIA SAS	GLOB	100,00	70,00			
<b>CORÉE</b>						
SEOUL LINE 9	GLOB	100,00	30,80	GLOB	100,00	30,80
VT RATP KOREA	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
<b>ESPAGNE</b>						
CGT, S.A., CGEA CONNEX, S.A., MARFINA, S.L., ARANDE, S.L. Y SOLER & SAURET, S.A., UTE LEY 18/1982, DE 26 DE MAYO	EQUI Co-Ent	66,00	46,20	EQUI Co-Ent	66,00	46,20
DETREN COMPANIA GENERAL DE SERVICIOS FERROVIARIOS, S.L., MARFINA, S.L. Y ARANDE, S.L., UTE. LEY 118/1982, DE 26 DE MAYO	EQUI Co-Ent	66,00	46,20	EQUI Co-Ent	66,00	46,20
EUROLINES PENINSULAR				EQUI Co-Ent	50,00	35,00
MOVEBUS				EQUI Co-Ent	50,00	35,00
TRANSDEV ESPANA SLU	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORTE ESPAÑA SLU	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VIAJES EUROLINES				EQUI Co-Ent	37,50	26,25
<b>ÉTATS-UNIS</b>						
10-10 TAXI AR, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI FL 1, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI MN, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI NY, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TAXI TX 1, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
10-10 TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AIRLINES ACQUISITION CO., INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AIRPORT LIMOUSINE SERVICE, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ASSOCIATED CAB, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ATC PARTNERS LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ATC/VANCOM OF ARIZONA, LIMITED PARTNERSHIP	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BELLE ISLE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BLUE BOOTH INCORPORATED	GLOB	100,00	53,20	GLOB	100,00	58,95
BLUE VAN JV	GLOB	100,00	53,20	GLOB	100,00	53,20
BLUE VAN LEASING CORPORATION	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CENTRAL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CENTURY CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHAMPION CAB COMPANY, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHECKER AIRPORT TAXI, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHECKER CAB ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHECKER YELLOW CAB OF JACKSONVILLE, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CHOICE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CIRCLE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CLASSIC CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CLEARWATER TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CLOUD 9 SHUTTLE, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COAST CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COLONIAL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO AIRPORT SHUTTLE SERVICES, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO CAB COMPANY, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO SPRINGS TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COLORADO TRANS MANAGEMENT, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPUTER CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CONNEX RAILROAD LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CORDIAL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
DHTC, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
DULLES TRANSPORTATION PARTNERSHIP	GLOB	100,00	42,00	GLOB	100,00	42,00
ENVIRO CAB, LLC TX	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ENVIROCAB, LLC VIRGINIA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF NEW YORK, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GOLDEN TOUCH TRANSPORTATION OF THE DISTRICT OF COLUMBIA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GREEN TOMATO CARS DC, LLC:	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GREEN TOMATO CARS VA, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
HOUSTON O & M LLC				GLOB	100,00	70,00
HUNTLEIGH TRANSPORTATION SERVICES LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
INTELLIRIDE LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
JIMMY'S CAB, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KANSAS CITY LIMOUSINE LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KANSAS CITY SHUTTLE LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KANSAS CITY TAXI LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MASSACHUSETTS BAY COMMUTER RAILROAD LLC	GLOB	100,00	42,00	GLOB	100,00	42,00
MCLEAN CONSULTING, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MINI BUS SYSTEMS, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
NATIONAL HARBOR TRANSPORTATION SERVICES LLC	GLOB	100,00	49,00	GLOB	100,00	70,00
OAK STREET SALES, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PHOENIX TRANSIT JOINT VENTURE	GLOB	100,00	57,40	GLOB	100,00	57,40
PITTSBURGH CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
PITTSBURGH TRANSPORTATION COMPANY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PITTSBURGH TRANSPORTATION GROUP CHARTER SERVICES, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PROFESSIONAL FLEET MANAGEMENT LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PROFESSIONAL TRANSIT MANAGEMENT, LTD.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PROFESSIONAL TRANSIT SOLUTIONS LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF ASHEVILLE, INC.				GLOB	100,00	70,00
PTM OF ATTLEBORO, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF BOISE, LLC				GLOB	100,00	70,00
PTM OF CAPE COD, INC.				GLOB	100,00	70,00
PTM OF DUTCHESS COUNTY, INC.				GLOB	100,00	70,00
PTM OF GEORGIA, INC.				GLOB	100,00	70,00
PTM OF JACKSON, INC.				GLOB	100,00	70,00
PTM OF RACINE, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF TUCSON, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF WAUKESHA, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PTM OF WILMINGTON, INC.				GLOB	100,00	70,00
PTM PARATRANSIT OF TUCSON, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RAYRAY CAB COMPANY, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SACRAMENTO TRANSPORTATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SAFETY CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SCOUT CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SE FLORIDA TRANSPORTATION, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SECURE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SELECT CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SENTINEL CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SERENE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SERVICE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SFO AIRPORTER, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK CHARTERS, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK LEASING LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK LUXURY LIMOUSINE LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHAMROCK TAXI OF FORT COLLINS, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLE ASSOCIATES LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLE EXPRESS, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT ARIZONA JOINT VENTURE	GLOB	100,00	45,50	GLOB	100,00	45,50
SHUTTLEPORT CALIFORNIA LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT CONNECTICUT LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT DC LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT FLORIDA LLC				GLOB	100,00	70,00
SHUTTLEPORT SERVICES ARIZONA LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SKYLINE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SMARTER MOBILITY, LLC.				GLOB	100,00	70,00
SPENCER LEASING LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SPLIT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUN TAXICAB ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUNRISE CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPER SHUTTLE INTERNATIONAL INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPER TRANSPORTATION OF FLORIDA, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERIOR CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE ARIZONA, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE ATLANTA, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE DALLAS FORT WORTH, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE FRANCHISE CORPORATION	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE INTERNATIONAL DENVER, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LAS VEGAS, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LEASING, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LOS ANGELES, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE LOUISIANA, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE OF HOUSTON, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE OF MINNESOTA, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE OF PENNSYLVANIA, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE ORANGE COUNTY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE RALEIGH-DURHAM, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE SAN FRANCISCO, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERSHUTTLE TENNESSEE, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPERTAXI, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUPREME CAB COMPANY, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TEMPE ARIZONA VF JOINT VENTURE	GLOB	100,00	59,50	GLOB	100,00	59,50
THE LIMO, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
THE YELLOW CAB COMPANY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BUS ON DEMAND LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORTH AMERICA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ON DEMAND INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICES INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
UNIFIED DISPATCH, LLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORTATION MAINTENANCE AND INFRASTRUCTURE, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	49,00
WASHINGTON SHUTTLE, INC.	GLOB	100,00	63,00	GLOB	100,00	63,00
WIER TRANSPORTATION	GLOB	100,00	34,30	GLOB	100,00	34,30
YC HOLDINGS, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
YELLOW CAB ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
YELLOW CAB COMPANY OF PITTSBURGH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
YELLOW TAXI ASSOCIATION, INC.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ZTRIP, INC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>FINLANDE</b>						
TRANSDEV FINLAND OY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV HELSINKI OY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT ESPOO OY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA TRANSPORT VANTAA OY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>FRANCE</b>						
AERO PISTE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AEROPASS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AIR PY	EQUI Ent Ass	24,50	17,15	EQUI Ent Ass	24,50	17,15
AIRCAR	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ALBATRANS	EQUI Ent Ass	57,55	40,29	EQUI Ent Ass	57,55	40,29
ALTIBUS.COM	GLOB	100,00	46,18	GLOB	100,00	46,18
AMBULANCES GUIRADO	GLOB	100,00	70,00			
ANTRAS HOLDING	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
ARTOIS GOHELLE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ARY	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
ATRIOM DE BEAUVAISIS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
ATRIOM DU COMPIEGNOIS	GLOB	100,00	67,13	GLOB	100,00	67,13
AUTOBUS AUBAGNAIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOBUS AURELIENS	GLOB	100,00	48,77	GLOB	100,00	48,77
AUTOBUS DE L'ETANG	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS ALIZES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
AUTOCARS DARCHE-GROS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
AUTOCARS DE L'AVESNOIS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
AUTOCARS MARNE-LA-VALLÉE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS MARTIN HAUTE TARENTEISE VOYAGES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS MUSSO	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
AUTOCARS SABARDU	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUTOCARS TOURNEUX	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
AUXERROIS MOBILITES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BAGNEUX URBIS PARK	GLOB	100,00	52,50			
BEAUVAISIS MOBILITE	GLOB	100,00	69,98	GLOB	100,00	69,98
BESANCON MOBILITE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BIEVRE BUS MOBILITES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BIO SERVICE LOGISTIQUE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
BUS EST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CABARO	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CAP PAYS CATHARE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CARBU WASH	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CARS DU PAYS D'AIX	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CEA TRANSPORTS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CENTRALE DE RESERVATION EUROPE AUTOCAR	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CFTA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CFTA CENTRE OUEST	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CFTA PUY DE DÔME	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CFTA RHONE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CIE ARMORICAINE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	69,94	GLOB	100,00	69,94
CIE DES AUTOCARS DE TOURAINE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CITEBUS DES DEUX RIVES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CITRAM AQUITAINE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CITRAM PYRÉNÉES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CITYWAY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE DES AUTOCARS DE PROVENCE				GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE DES BACS DE LOIRE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE DES PARCS ET DES PASSEURS DU MONT SAINT MICHEL	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
COMPAGNIE DES TRANSPORTS COLLECTIFS DE L'OUEST PARISIEN	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
COMPAGNIE DES TRANSPORTS DE LA PORTE OCEANE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE DES TRANSPORTS DU PAYS DE VANNES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE FRANCAISE DE TRANSPORT INTERURBAIN	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
COMPAGNIE OCEANE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMPAGNIE SAINT-QUENTINOISE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
CONNEX LOCATION CARS ET BUS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CONTROLE DE STATIONNEMENT EN VOIERIE	GLOB	100,00	49,00	GLOB	100,00	70,00
COURRIERS DE LA GARONNE				GLOB	100,00	69,97
CREUSOT MONTCEAU TRANSPORTS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
E.A.P	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ECAUXMOBILITE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
ETABLISSEMENTS BREMOND FRERES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ETABLISSEMENTS MONEGER ET COMPAGNIE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
EURE-ET-LOIR MOBILITE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
EURL LITTORAL	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
EURL MEDISUD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
EUROLINES FRANCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
FARGO FINANCE	GLOB	100,00	70,00			
FLEET ME	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	66,52
FLYBUS	GLOB	100,00	70,00			
FOURAS AIX	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
FRIOUL IF EXPRESS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
IBERFRAN	EQUI Co-Ent	12,71	8,90	EQUI Co-Ent	12,71	8,90
IBEROLINES	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
INTER PISTES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
INTERVAL	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KERDONIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LAVAL U.P	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LES AUTOBUS ARTESIENS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
LES AUTOBUS DU FORT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LES CARS D'ORSAY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LES CARS ROSE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LES COURRIERS AUTOMOBILES PICARDS	GLOB	100,00	68,50	GLOB	100,00	68,50
LES COURRIERS DE L'AUBE	GLOB	100,00	69,93	GLOB	100,00	69,93
LES COURRIERS DE SEINE-ET-OISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LES LIGNES DU VAR	GLOB	100,00	69,96	GLOB	100,00	69,96
LES RAPIDES DU VAL DE LOIRE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
L'IMMOBILIERE DES FONTAINES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LITTORAL NORD AUTOCARS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
MACONNAIS MOBILITES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MAINTENANCE, ETUDES ET REALISATIONS EN CIRCULATION URBAINE ET REGULATION	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MECA PISTE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MOBILINK (EX-CIOTABUS)	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MOBILITE ET SERVICES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
MOBILITE LOGISTIQUE SANTE				EQUI Co-Ent	50,00	35,00
MONT-BLANC BUS	GLOB	100,00	52,42	GLOB	100,00	52,42
MOUV'IDEES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MULHOUSE MOBILITÉS	GLOB	100,00	61,49	GLOB	100,00	61,49
N°4 MOBILITES	GLOB	100,00	67,66	GLOB	100,00	67,66
NORMANDIE VOYAGES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
ODULYS	GLOB	100,00	38,50	GLOB	100,00	38,50
PARTORPEN SANITRANS	GLOB	100,00	70,00			
PASSAGERS PÔLE SERVICES				GLOB	100,00	70,00
PAYS D'OC MOBILITES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PHOEBUS	GLOB	100,00	70,00			
PÔLE ILE-DE-FRANCE IMMOBILIER AND FACILITIES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PREVOST	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
PROGETOURS				GLOB	100,00	70,00
PROXIWAY	GLOB	100,00	69,99	GLOB	100,00	69,99
RAMBOUILLET U.P	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RAPIDES DE BOURGOGNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RAPIDES DE CÔTE D'AZUR	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
RAPIDES DE SAÔNE-ET-LOIRE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RAPIDES DU LITTORAL	GLOB	100,00	69,90	GLOB	100,00	69,90
RATP DEV TRANSDEV ASIA SA	Equi Co-Ent	50,00	35,00	Equi Co-Ent	50,00	35,00
REGIE MIXTE DES TRANSPORTS TOULONNAIS	GLOB	100,00	49,98	GLOB	100,00	49,98
RHÔNEXPRESS	EQUI Ent Ass	28,20	19,74	EQUI Ent Ass	28,20	19,74
S.E.R.I 49	GLOB	100,00	69,57	GLOB	100,00	69,57
SAEM DES AUTOCARS ET AUTOBUS AUNIS ET SAINTONGE	EQUI Co-Ent	49,98	34,99	EQUI Co-Ent	49,98	34,99
SAINT-QUENTIN MOBILITE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SANTE MOBILITE SERVICES	GLOB	100,00	49,00	GLOB	100,00	49,00
SARL DELEYROLLE AAAC	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	48,00	33,60
SARL GETS	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL MARTEGALES	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00



GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
SARL MIDI PROVENCE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL PATRICK	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL PONT DE L'ARC	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL PROVENCE SECOURS	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL SE LA MIMETAINE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SARL SUD LOGISTIQUE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SAS AUTONOMIE ET SANTE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SAS HOLDING MIMETAINE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SCI DU CLOS PIERVIL	GLOB	100,00	69,89	GLOB	100,00	69,89
SCI LA MARE AU MOULIN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SCI LE PRÉ BOUDROT	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
SENONAIS MOBILITES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SEVM SAS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SITE.OISE	GLOB	100,00	46,20	GLOB	100,00	46,20
SNC MASSILIA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE AEROPORTUAIRE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DE BEAUVAIS	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
SOCIETE DE GESTION DE L'AEROPORT DE LA REGION DE LILLE	EQUI Ent Ass	34,00	23,80	EQUI Ent Ass	34,00	23,80
SOCIETE DE PRESTATIONS TRANSDEV IDF	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE DE SERVICES ET D'EXPLOITATION DE GARES ROUTIERES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE DE TRANSPORT D'ANNONAY DAVEZIEUX ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	66,57	GLOB	100,00	66,57
SOCIETE DE TRANSPORTS AUTOMOBILES ET DE VOYAGES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE DES TRANSPORTS BERARD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE DES TRANSPORTS BRIANCONNAIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE DES TRANSPORTS DE CALAIS ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE DES TRANSPORTS DE DUNKERQUE ET EXTENSIONS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION CHALONNAISE	GLOB	100,00	56,00	GLOB	100,00	56,00
SOCIETE DES TRANSPORTS DE L'AGGLOMERATION THONONAISE	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
SOCIETE DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAL DU GARD	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
SOCIETE DES TRANSPORTS DU BASSIN CHELLOIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE DES TRANSPORTS LIBOURNAIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE DES TRANSPORTS PAR AUTOCARS DE L'OUEST PAYS DE LA LOIRE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
SOCIETE DES TRANSPORTS URBAINS DE DIEPPE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE D'EXPLOITATION DE TRANSPORTS ET DE REPARATIONS AUTOMOBILES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE DU METRO DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE NICOISE D'ENLEVEMENT ET DE GARDIENNAGE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE NOUVELLE CPL	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE NOUVELLE DES AUTOBUS AJACCIENS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOCIETE VAROISE DE TRANSPORTS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SOLEA	GLOB	100,00	61,48	GLOB	100,00	61,48
STE DES TRANSPORTS DEP DU LOIR-ET-CHER	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
SUD CARS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SUD EST MOBILITES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
SURESNES U.P	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
T.C.R.M TRANSP. COMMUNS REGION METZ	EQUI Ent Ass	39,96	27,97	EQUI Ent Ass	39,96	27,97
TIPS	GLOB	100,00	65,10	GLOB	100,00	65,10
TPMR STRASBOURG	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TPMR TOULOUSE	GLOB	100,00	69,96	GLOB	100,00	69,96
TPMR TOURS	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANS PROVENCE	GLOB	100,00	69,67	GLOB	100,00	69,67
TRANS VAL DE FRANCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANS VAL-DOISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSAMO	GLOB	100,00	66,54	GLOB	100,00	66,54
TRANSOVOIE	GLOB	100,00	69,65	GLOB	100,00	69,65
TRANSDEV	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AEROPORT CARCASSONNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AEROPORT LIAISONS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AEROPORT PERPIGNAN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AEROPORT SERVICES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AEROPORT TRANSIT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AGGLOMERATION DE BAYONNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ALBERTVILLE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ALPES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ALPES-MARITIMES	GLOB	100,00	69,98	GLOB	100,00	69,98
TRANSDEV ARLES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AUVERGNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BASSIN D'ARCACHON	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BRIVE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BUSINESS INFORMATION SOLUTIONS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CARGO	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CHAMBERY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CONTRÔLE PREVENTION SURETE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV DAUPHINE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV DROME	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV DU MARSAN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ESPACES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EUROLINES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EXPRESS GRAND OUEST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EXPRESS RHONE-ALPES AUVERGNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV EXPRESS SUD OUEST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV FOUGERES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV GRAND EST	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV HAUTE SAVOIE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ICM	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV IDF CSP CONTRÔLE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ILE DE FRANCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ISTRE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV LA ROCHELLE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LIGNES VOSGES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LOCATION DE VEHICULE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LYS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MEDITERRANEE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MONTPELLIER	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NANCY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NIMES MOBILITE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NIORT AGGLOMERATION	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV OUTRE MER	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARIS EST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARIS SUD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PAYS D'OR	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PAYS ROCHEFORTAIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PICARDIE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV POITOU-CHARENTES	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV REIMS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV RHÔNE-ALPES INTERURBAIN	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSDEV ROANNE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV ROYAN ATLANTIQUE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SAINT DIE DES VOSGES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00

GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
TRANSDEV SAINT DIZIER	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SERVICES REUNION	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SHUTTLE FRANCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV STATIONNEMENT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SUD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SUD OUEST	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TREFLE				GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV URBAIN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV URBAINS DU VALENCIENNOIS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VALENCE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV VICHY	GLOB	100,00	70,00			
TRANSÉVRY	EQUI Ent Ass	44,37	31,06	EQUI Ent Ass	44,37	31,06
TRANSPORTS DE TOURISME DE L'OCEAN	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSPORTS D'EURE-ET-LOIR	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSPORTS DU VAL DE SEINE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
TRANSPORTS DU VAL-D'OISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE COMBS-LA-VILLE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE LA REGION AVIGNONAISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION ROUENNAISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS MARNE ET MORIN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS PARIS BEAUVAIS	EQUI Co-Ent	49,00	34,30	EQUI Co-Ent	49,00	34,30
TRANSPORTS PUBLICS DE L'AGGLOMERATION STEPHANOISE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSPORTS RAPIDE AUTOMOBILE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
URBIS PARK SERVICES SAS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VAD	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
VAL D'EUROPE AIRPORT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VE AIRPORT	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VELOWAY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VEOLIA EDF NICE AUTO PARTAGE	EQUI Co-Ent	69,98	48,99	EQUI Co-Ent	69,98	48,99
VILLENEUVE MOBILITE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VISUAL	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
VOYAGE ET TRANSPORTS DE NORMANDIE	GLOB	100,00	69,97	GLOB	100,00	69,97
VOYAGES CROLARD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>GUERNESEY</b>						
CAMELBACK INSURANCE LIMITED GUERNISAY	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>HONG KONG</b>						
HONG KONG ENGINEERING	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
HONG KONG TRAMWAYS LIMITED (MEE)	EQUI Ent Ass	49,50	34,65	EQUI Ent Ass	49,50	34,65
VEOLIA TRANSPORT CHINA LTD HK	GLOB	100,00	38,50	GLOB	100,00	38,50
VT RATP CHINA	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
VT RATP CONSULTING CO. LTD	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
<b>INDE</b>						
METRO ONE OPERATION	GLOB	100,00	26,95	GLOB	100,00	26,95
RATP DEV TRANSDEV INDIA	EQUI Co-Ent	50,00	35,00	EQUI Co-Ent	50,00	35,00
<b>IRLANDE</b>						
TRANSDEV DUBLIN LIGHT RAIL LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV IRELAND BUS LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV IRELAND LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>ISRAEL</b>						
VEOLIA TRANSPORTATION ISRAEL LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>LUXEMBOURG</b>						
TRANSDEV RÉ	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>MAROC</b>						
TRANSDEV RABAT SALE SA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>NOUVELLE CALEDONIE</b>						
CARSUD SA (MEE)	EQUI Ent Ass	27,96	19,57	EQUI Ent Ass	27,96	19,57
<b>NOUVELLE ZELANDE</b>						
TRANSDEV NEW ZEALAND LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV WELLINGTON LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV AUCKLAND LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>PAYS-BAS</b>						
ABEL TECHNOLOGIE B.V	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
ACM OPLEIDINGEN BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
ACM ZORGOPLEIDINGEN BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
BEDRIJFSVERVOER LIMBURG BV	EQUI Co-Ent	17,28	12,10	EQUI Co-Ent	21,60	15,12
CONEXXION MULTIMODAL BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONEXXION FINANCE BV				GLOB	100,00	60,49
CONEXXION MOBILITY SERVICES BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Ent Ass	44,07	30,84
CONEXXION NEDERLAND NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONEXXION OPENBAAR VERVOER NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONEXXION TAXI SERVICES BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONEXXION TOURS BV				GLOB	100,00	60,49
CONEXXION VLOOT BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONEXXION WATER BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONEXXION ZORGVERVOER B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONEXXION ZORGVERVOER ZUID HOLLAND B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
COÖPERATIE REGIONAL AMBULANCEVOORZIENING KENNERMERLAND U.A.	EQUI Ent Ass	43,22	30,25	EQUI Ent Ass	43,22	30,25
COÖPERATIE REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING HAAGLANDEN U.A.	EQUI Ent Ass	21,61	15,12	EQUI Ent Ass	21,61	15,12
CXX AML MATERIEEL B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
DE GROOTH VERVOER BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
EUROLINES NETHERLANDS NV	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
FUTURE TECHNOLOGY NEDERLAND BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
GVU NV				GLOB	100,00	60,49
STAN B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
HERMES GROEP NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
HERMES OPENBAAR VERVOER BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
KROON ARBOZAKEN B.V.				GLOB	100,00	60,49
OMNITAX BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
OV REGIO LJSSELMOND BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
PARTEXX BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
PERSONEELSVORZIENING BRABANTS BUSVERVOER BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
PERSONENVERVOER GRONINGEN BV	GLOB	100,00	60,49	EQUI Co-Ent	28,80	20,16
PERSONENVERVOER VAN DIJK DELFTZIJL BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
PERSONENVERVOER ZUID-NEDERLAND BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
REISINFORMATIEGROEP BV	EQUI Ent Ass	28,36	19,85	EQUI Ent Ass	28,36	19,85
ROLINE BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
SCHIPHOL TRAVEL TAXI BV	EQUI Ent Ass	43,22	30,25	EQUI Ent Ass	43,22	30,25
STADSBUS GROEP MAASTRICHT NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49

GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
STADSBUS MAASTRICHT PARTICIPATIES BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
STAN ECOZORG B.V	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
STICHTING AMBULANCEZORG NOORD EN OOST GELDERLAND	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
STICHTING REGIONALE AMBULANCEVOORZIENING ZEELAND	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
TAXI CENTRALE MIDDEN-BRABANT	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
TBC HOLDING B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
TECHNO SERVICE NEDERLAND NV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
TRANZER B.V	EQUI Ent Ass	12,96	9,07	EQUI Ent Ass	12,96	9,07
VEOLIA TRANSPORT BRABANT N.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
VEOLIA TRANSPORT FAST FERRIES B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG BUS B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
VEOLIA TRANSPORT LIMBURG TOUR	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
TRANSDEV BBA HOLDING BV.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
CONNEXION HAAGLANDEN B.V	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
TRANSDEV LIMBURG PERSONEEL B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
TRANSDEV LIMBURG RAIL B.V.	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
VERENIGING AMBULANCEZORG REGIO NOORD-HOLLAND NOORD IN COÖPERATIEF VERBAND U.A.	EQUI Ent Ass	43,22	30,25	EQUI Ent Ass	43,22	30,25
WITTE KRUIS AMBULANCE BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS AMBULANCEZORG BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS HOLDING BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS MIDELEN BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WITTE KRUIS ZORG BV	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
WKA ZEELAND	GLOB	100,00	60,49	GLOB	100,00	60,49
<b>PORTUGAL</b>						
AUTO VIACAO AVEIRENSE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CAIMA TRANSPORTES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
EMPRESA DE TRANSPORTES ANTONIO CUNHA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
IBERO EUROSUR S.L.				EQUI Co-Ent	25,42	17,45
INTERCENTRO	GLOB	100,00	33,90	GLOB	100,00	33,90
INTERGALIZA	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
INTERNORTE	GLOB	100,00	35,59	GLOB	100,00	35,59
MINHO BUS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RODOIARIA DA BEIRA LITORAL	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RODOIARIA DO TEJO	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
RODOVIARIA DA BEIRA INTERIOR	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RODOVIARIA DE ENTRE DOURO E MINHO	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
RODOVIARIA DO LIS	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
RODOVIARIA DO OESTE	EQUI Co-Ent	25,42	17,79	EQUI Co-Ent	25,42	17,79
TRANSDEV DOURO	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV INTERIOR	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MOBILIDADE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORTE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PARTICIPACOES SGPS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PORTO	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>REPUBLIQUE TCHÈQUE</b>						
VEOLIA EUROLINES CZ A.S.	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CESKA REPUBLIKA SRO	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV MORAVA	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>ROYAUME-UNI</b>						
BLAZEFIELD BUSES	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BLAZEFIELD TRAVEL GROUP	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BURNLEY & PENDLE TRAVEL	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CABFIND LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
COMET CAR HIRE LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
CONNEX SOUTH EASTERN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
GREEN TOMATO CARS	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
HARROGATE & DISTRICT TRAVEL LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KEIGHLEY & DISTRICT TRAVEL LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
LANCASHIRE UNITED LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
ROSSENDALE TRANSPORT LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV BLAZEFIELD LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV CLAIMS INVESTIGATIONS LIMITED	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV LONDON LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORTHERN BLUE	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV PLC	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV TRAM UK	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV YORK	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRIDENT HERITAGE LTD	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
YORKSHIRE COASTLINER	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>SUÈDE</b>						
ÅNGFARTYGSAKTIEBOLAGET STOCKHOLM-BILDÖSUND	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BLIDÖSUNDSBOLAGET MANAGEMENT AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BLIDÖSUNDSBOLAGET AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
BUSSDEPÅN I KRISTIANSTAD AB	EQUI Ent Ass	43,00	30,10	EQUI Ent Ass	43,00	30,10
GÖTEBORGS-STYRSÖ SKÄRGÅRDSTRAFIK AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
KOMMANDITBOLAGET BUSSNINGEN	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
MERRESOR AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
PEOPLE TRAVEL GROUP AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV NORTHERN EUROPE AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV SVERIGE AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
TRANSDEV UPPLAND AB	GLOB	100,00	70,00	GLOB	100,00	70,00
<b>GROUPE COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE</b>						
COENTREPRISE DE TRANSPORT D'ELECTRICITE	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
<i>Siège social : 69-71 rue de Miromesnil - 75008 Paris</i>						
AIRTELIS	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
ARTERIA	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
CIRTEUS	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
CORESO	EQUI Ent Ass	4,78	4,78	EQUI Ent Ass	4,78	4,78
HGRT	EQUI Ent Ass	10,16	10,16	EQUI Ent Ass	10,16	10,16
IFA2	ENT COMM	14,95	14,95	ENT COMM	14,95	14,95
INELFE	ENT COMM	14,95	14,95	ENT COMM	14,95	14,95
RTE	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
RTE IMMO	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
RTE INTERNATIONAL	EQUI Co-Ent	29,90	29,90	EQUI Co-Ent	29,90	29,90
<b>AUTRES ENTITES INFRASTRUCTURE &amp; TRANSPORT</b>						
VERDUN PARTICIPATIONS 1	EQUI Ent Ass	49,00	49,00	EQUI Ent Ass	49,00	49,00
COMPAGNIE NATIONALE DU RHONE	EQUI Ent Ass	33,20	33,20	EQUI Ent Ass	33,20	33,20

GROUPES / SOCIETES	Méthode	% Intégration	% Intérêt	Méthode	% Intégration	% Intérêt
ADL PARTICIPATIONS	EQUI Ent Ass	24,50	24,50	EQUI Ent Ass	24,50	24,50
HOLDING INFRASTRUCTURES GAZIERES - GRT GAZ **	EQUI Ent Ass	32,35	32,35			
STOA	GLOB	100,00	83,33	GLOB	100,00	83,33

\* Transmission Universelle de Patrimoine à la Caisse des Dépôts Section Générale

\*\* Co-détention avec le Fonds d'épargne et CNP Assurances qui détiennent respectivement 13,25% et 54,4% de HIG.

Méthodes de consolidation :

GLOB : Intégration globale

EQUI Co-Ent : Mise en équivalence de coentreprise

EQUI Ent Ass : Mise en équivalence d'entreprise associée

ENT COMM : Entreprise commune.

**CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

**Rapport des Commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

**PricewaterhouseCoopers Audit**  
63, rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

**MAZARS**  
61, rue Henri Regnault  
92400 Courbevoie

## **Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

**(Exercice clos le 31 décembre 2018)**

### **CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

56, rue de Lille  
75007 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Caisse des dépôts et consignations relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat des opérations de l'exercice écoulé de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Examen des Comptes et des Risques (« CECR »).

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à la Caisse des dépôts et consignations et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

- PricewaterhouseCoopers Audit : les principales missions réalisées sur l'exercice 2018 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission et des attestations.
- Mazars : les principales missions réalisées sur l'exercice 2018 ont porté sur des émissions de lettre de confort dans le cadre de programmes d'émission, des attestations, des Due diligences ainsi que des missions de facilitation.

## Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable relatif à l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 de la nouvelle norme IFRS 9 exposée dans la note 1 « Principes et méthodes comptables applicables dans le groupe » ainsi que dans les autres notes de l'annexe présentant des données chiffrées liées aux incidences de ce changement.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

<b>Impacts de la première application d'IFRS 9 – « instruments financiers » au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b> <i>(Se référer au paragraphe 9 de la section « Faits marquants » et aux notes 2.1 à 2.6 des comptes consolidés)</i>	
<b>Risque identifié et principaux jugements</b>	<b>Notre approche d'audit</b>
<p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Caisse des dépôts et consignations applique la norme IFRS9 « Instruments financiers », qui définit de nouvelles règles de classement et d'évaluation des instruments financiers, et une nouvelle méthodologie de dépréciation des actifs financiers. La CDC a examiné le classement de ses actifs et passifs financiers en tenant compte du modèle économique de gestion et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de ces instruments et en opérant les choix ouverts par la nouvelle norme.</p> <p>Pour la dépréciation des actifs financiers, cette nouvelle norme entraîne en particulier un élargissement de la base des actifs soumis à provision. Tous les actifs financiers, y compris les encours sains, donnent désormais lieu à la constitution de dépréciations au titre du risque de crédit attendu. La détermination des montants de pertes de crédit attendues est dans une large mesure fondée sur l'utilisation de modèles et de paramètres dont la fixation a un impact sur le montant des provisions calculées.</p>	<p>Nous avons apprécié le dispositif déployé par le Groupe CDC pour mettre en œuvre cette nouvelle norme.</p> <p>Nous avons eu recours à nos spécialistes pour l'appréciation des analyses effectuées et des modèles utilisés par le Groupe CDC pour l'application des nouveaux principes comptables IFRS 9.</p> <p>Sur les aspects de classement et d'évaluation, nos travaux d'audit ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ examiner les analyses réalisées et les principes comptables définis par le Groupe CDC;</li> <li>▪ vérifier, sur base d'échantillons de contrats, l'analyse effectuée par le Groupe CDC quant au classement des actifs financiers ;</li> <li>▪ apprécier les modèles de gestion des actifs financiers et évaluer le dispositif de contrôle interne encadrant ces modèles.</li> </ul> <p>Sur les aspects de pertes de crédit attendues, nos travaux d'audit ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ évaluer la conformité à IFRS 9 des principes du Groupe CDC et des méthodologies en appréciant les travaux de revue indépendante menés en interne, le cas échéant;</li> </ul>

<p>Compte-tenu de l'importance du jugement dans la détermination de ces dépréciations, des évolutions induites par la mise en œuvre opérationnelle de la nouvelle norme (adaptation du dispositif opérationnel de calcul des provisions, nouveaux systèmes d'informations, paramètres, nouveau cadre de contrôles) ainsi que de l'importance des reclassements nous avons considéré la première application de cette norme au 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme un point clé de l'audit. La première application d'IFRS 9 a conduit le Groupe CDC à constater un impact de -90 M€ net d'impôt dans les capitaux propres, à publier un bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et à fournir des informations détaillées sur le passage du bilan au 31 décembre 2017 en référentiel IAS 39 au bilan d'ouverture en référentiel IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (hors actifs et passifs d'assurance).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ procéder à une revue méthodologique des modèles de probabilité de défaut et de notations internes complétée par une revue technique composée de tests d'implémentation.</li> </ul> <p>Nous avons par ailleurs vérifié les informations publiées en annexe relatives aux impacts de première application d'IFRS9.</p>
---	---

### Valorisation des instruments financiers à la juste valeur

(Se référer aux notes 4.1 et 4.3 des comptes consolidés)

<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>Le groupe CDC détient des instruments financiers évalués et comptabilisés à la juste valeur dont les variations sont enregistrées soit au compte de résultat soit en capitaux propres (recyclables et non recyclables). La juste valeur des instruments financiers est déterminée, soit en utilisant des prix obtenus directement à partir de données externes, soit en utilisant des techniques de valorisation, principalement des approches par le marché ou par le résultat (notamment méthodes d'actualisation des flux de trésorerie futurs et de l'actif net réévalué). Nous avons considéré la détermination de la juste valeur des instruments financiers comme un point clé de l'audit au 31 décembre 2018, en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ du risque d'incidence significative sur les résultats du groupe, au regard de l'importance du poste au niveau des états financiers consolidés ;</li> <li>▪ de l'importance du jugement requis pour la détermination des justes valeurs et du recours à des données non observables ;</li> <li>▪ de la sensibilité des valeurs d'utilité à certains paramètres d'évaluation.</li> </ul> <p>Au 31 décembre 2018, la valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultats s'élève à 9 692 M€ et à la juste valeur par capitaux propres à 34 745 M€.</p>	<p>La Direction a mis en place un dispositif de contrôle pour l'identification et le suivi opérationnel des actifs enregistrés à la juste valeur par résultat ou capitaux propres et pour l'évaluation de leur juste valeur. Nous avons examiné ce dispositif et testé, sur base d'échantillons, la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles clés portant notamment sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ L'identification et le classement des actifs selon leur hiérarchie de valeur ;</li> <li>▪ Le choix des approches d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur ;</li> <li>▪ La détermination des paramètres de marché (beta et prime de marché) ou d'évaluation (flux contractuels attendus le cas échéant, taux d'actualisation, taux de croissance, multiples d'Ebit ou d'Ebitda,...).</li> </ul> <p>Nous avons examiné, en lien avec nos experts en évaluation, une sélection de lignes du portefeuille au 31 décembre 2018 et réalisé les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Examen des données retenues par le groupe (y compris scénarios économiques) et analyse critique de la méthodologie d'évaluation utilisée ;</li> <li>▪ Vérification arithmétique des modèles d'évaluation ;A ;;</li> </ul>



	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appréciation des paramètres d'évaluation (taux d'actualisation, taux de croissance à long terme, taux d'impôt, multiples sectoriels) ;</li> </ul>
--	--

<b>Gestion des accès et des habilitations sur les systèmes d'information concourant à la production des états financiers</b>	
--	--

<b>Risque identifié</b>	<b>Réponse du collège des Commissaires aux comptes face à ce risque</b>
<p>La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et des niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de fraudes ou d'erreurs imputables à des modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données sous-jacentes.</p> <p>La gestion des droits d'accès représente à ce titre un point clé de l'audit, qui fait par ailleurs l'objet d'une attention particulière de la Caisse de dépôts et consignations.</p>	<p>Les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques ont plus particulièrement porté sur les aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ;</li> <li>▪ prise de connaissance du dispositif de contrôle interne relatif au processus de création, modification et suppression des droits d'accès des utilisateurs aux applications et infrastructures sous-jacentes,</li> <li>▪ évaluation de l'efficacité des contrôles clés mis en place dans le cadre du processus de recertification périodique des droits d'accès, validation de la couverture de l'exhaustivité du périmètre et test des contrôles clés mis en place par la Direction,</li> <li>▪ appréciation des droits à haut privilège accordés aux utilisateurs au regard de leur rôle et responsabilité,</li> <li>▪ vérification de la correcte séparation des environnements de développement et de production,</li> <li>▪ réalisation de travaux spécifiques complémentaires sur les droits d'accès.</li> </ul>

<b>Valorisation des participations dans les entreprises et sociétés mises en équivalence</b> (Se référer à la note 4.10 des comptes consolidés)	
--	--

<b>Risque identifié et principaux jugements</b>	<b>Notre approche d'audit</b>
<p>Le poste «Participation dans les entreprises associées et co-entreprises» représente au bilan un total de 24,2 milliards d'euros.</p>	<p>Nous avons évalué les processus mis en œuvre par la Caisse des Dépôts et Consignations pour mesurer l'éventuel besoin de dépréciation des titres mis en équivalence.</p>

<p>Il comprend les titres détenus dans le cadre d'entreprises associées et de co-entreprises comme indiqué dans les annexes aux comptes consolidés (note 4.10).</p> <p>La valeur des titres mis en équivalence correspond à la quote-part détenue (pourcentage d'intérêt) dans les capitaux propres des sociétés correspondantes, augmentée des éventuels écarts d'acquisition et d'évaluation. Cette valeur fait l'objet d'un test annuel de dépréciation, qui fait intervenir plusieurs techniques d'évaluation et diverses hypothèses macroéconomiques, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ le recours à des éléments historiques (capitaux propres, cours de bourse) ;</li> <li>▪ le recours à des éléments prévisionnels (perspectives de rentabilité et plan d'affaires) ;</li> <li>▪ l'utilisation d'hypothèses de marché, notamment le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini ;</li> </ul> <p>Il s'agit d'une estimation qui requiert l'exercice du jugement par la Direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. A ce titre, nous avons considéré que la valorisation des titres mis en équivalence constituait un point clé de l'audit.</p>	<p>En fonction des différentes méthodes retenues, nous avons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ vérifié que les données financières historiques retenues correspondent aux données validées par les auditeurs des sociétés concernées,</li> <li>▪ examiné les éléments prévisionnels utilisés en nous assurant qu'ils étaient validés par les organes de Direction des sociétés concernées, et en appréciant leur cohérence avec les hypothèses retenues pour les construire et les performances passées,</li> <li>▪ impliqué, le cas échéant, nos experts en valorisation pour procéder à l'évaluation des hypothèses macroéconomiques utilisées et des taux d'actualisation retenus.</li> </ul> <p>S'agissant des filiales incluses dans le périmètre de notre audit, nous avons apprécié la cohérence de la valeur des titres retenue par la Caisse des dépôts et consignations avec les conclusions des auditeurs des filiales concernées.</p>
--	--

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe Caisse des dépôts et consignations.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

#### Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la Section Générale de la Caisse des dépôts et consignations par décision du Directeur Général appelé à statuer sur les comptes du 31 décembre 2004 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2018, les cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et Mazars étaient dans la 15<sup>ème</sup> année de leur mission sans interruption, dont 13 années depuis que les titres de la Caisse des dépôts et consignations ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Il incombe au CECR de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directeur Général.

## **Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre entité.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

### **Rapport au CECR**

Nous remettons au CECR un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au CECR, figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au CECR la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le CECR des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Courbevoie, le 8 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

MAZARS

Pierre Clavié

Cyrille Dietz

Gilles Magnan

Jean Latorzeff